

RAPPORT DE LA MUNICIPALITE AU CONSEIL COMMUNAL D'EPALINGES SUR SA GESTION PENDANT L'ANNEE 2014

Madame la Présidente,
 Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Conformément aux articles 4 et 93c de la loi du 28 février 1956 sur les communes et 108 du Règlement du Conseil communal, la Municipalité a l'honneur de soumettre à votre approbation le rapport sur sa gestion pendant l'année 2014.

Ce rapport comprend les chapitres suivants :

Municipalité et Conseil communal	pages	2	à	14
Administration générale	pages	15	à	29
Finances	pages	30	à	36
Domaines	pages	37	à	46
Bâtiments	pages	47	à	56
Urbanisme	pages	57	à	63
Travaux	pages	64	à	71
Ecoles	pages	72	à	74
Cultes	page	78		
Sécurité publique & Police administrative	pages	79	à	85
Contrôle des habitants	page	86		
Feu	pages	87	à	88
Protection civile	pages	89	à	90
Sécurité sociale	pages	91	à	94
Conclusions	page	95		
Glossaire	pages	96	à	97

MUNICIPALITE ET CONSEIL COMMUNAL

MUNICIPALITE

Présidence :	M. Maurice Mischler, Syndic
Vice-Présidence :	M. Alain Monod (jusqu'au 30 juin 2014) M. Bernard Krattinger (dès le 1 ^{er} juillet 2014)
Répartition des sections :	
Administration générale, finances, activités culturelles, informatique, cultes, communication	M. Maurice Mischler, Syndic Suppléant : M. Bernard Krattinger
Accueil de l'enfance, écoles, jeunesse, sécurité sociale, santé, familles, centre de vie infantine, bâtiments scolaires	M. Pierre Jolliet Suppléant : M. Alain Monod
Sécurité publique et police administrative service du feu, protection civile, sports, terrains de sports, piscine, salles de gymnastique	M. Alain Monod Suppléant : M. Maurice Mischler
Travaux, assainissement (collecteurs & déchets), voirie, routes, bâtiments voirie, parcs et promenades, éclairage public, cimetière	M. Jean-Marc Baatard Suppléant : M. Pierre Jolliet
Aménagement du territoire, urbanisme, logements, constructions, autres bâtiments (dont refuges), forêts, faune et flore, cours d'eau, vigne	M. Bernard Krattinger Suppléant : M. Jean-Marc Baatard

La Municipalité a tenu 49 séances ordinaires. Indépendamment de cette activité collégiale, ses membres ont consacré une partie importante de leur temps à la conduite des affaires de leur dicastère. De plus, ils ont été appelés à représenter la commune au sein de nombreux organismes, commissions, comités et associations, aussi bien à l'intérieur qu'à l'extérieur de la commune.

DELEGATIONS PERMANENTES DE LA MUNICIPALITE

Monsieur Maurice Mischler, syndic, représente la Municipalité :

- au secteur Est de Lausanne Région
- au Conseil d'administration des Transports publics de la région lausannoise
- à la commission d'impôt
- au comité cantonal des Pôles de développement économique
- au Conseil d'administration de la société Biopôle S.A.
- à la commission d'estimation fiscale des immeubles (mandat délégué au technicien communal)
- à la commission communale des naturalisations
- à la commission de culture et d'animation
- à la commission de salubrité
- au comité de l'Ecole de musique d'Epalinges
- au conseil de Fondation de Beaulieu
- au groupe de suivi de la requalification de la RC 601
- vice-président du Bureau exécutif du SDCL « Schéma Directeur Centre Lausanne »
- au comité des 50 et au Groupe des Villes de l'UCV

Monsieur Pierre Joliet, municipal, représente la Municipalité :

- au conseil d'établissement d'Epalinges
- au comité directeur de la région RAS Est lausannois-Oron-Lavaux
- au comité de de l'association pour l'accueil de l'enfance d'Epalinges
- au comité de l'APROMAD (association pour la promotion et le maintien des soins à domicile)
- au Centre d'animation de la jeunesse
- au groupe de travail "Formation emploi jeunes" de Lausanne Région
- au comité de la Coopérative du logement à but social, Epalinges
- au Conseil de fondation de la Fondation du Relais

Monsieur Alain Monod, municipal, représente la Municipalité :

- à l'Association Vaudoise des Communes Déléгатrices
- à l'Association intercommunale des Taxis de la région lausannoise
- à l'Association Suisse des Services des Sports (ASSS)
- au comité de pilotage Vidis 20 25
- à la commission communale de police
- à la commission communale des naturalisations
- à la commission « Activités sportives » du secteur Est de Lausanne Région
- au comité directeur de la PCi de Lausanne-district

Monsieur Jean-Marc Baatard, municipal, représente la Municipalité :

- à la commission intercommunale de la STEP, Vidy
- au conseil d'administration de Desa Epalinges SA (déchetterie)
- au conseil d'administration de GEDREL (Société anonyme pour la gestion des déchets de la région lausannoise)
- à CRIDEC (Centre de ramassage et d'identification des déchets spéciaux)
- à la commission « Déchets » du secteur Est de Lausanne Région
- à la commission intercommunale des Services Industriels
- à l'Association régionale RAS Est lausannois-Oron-Lavaux

Monsieur Bernard Krattinger, municipal, représente la Municipalité :

- à la commission d'urbanisme de l'Exécutif
- à la commission d'urbanisme du Législatif
- à la plate-forme "Territoire et équipements" de Lausanne Région
- au Triage forestier Mèbre-Talent
- au groupe "Transports" de Lausanne Région
- au groupe de suivi de la requalification de la RC 601
- à l'organe de gestion du pôle Vennes
- à l'Association « Jorat une terre à vivre au quotidien »
- au Bureau exécutif du SDCL « Schéma Directeur Centre Lausanne »
- à l'Association régionale RAS Est lausannois-Oron-Lavaux
- à l'Assemblée des délégués de la Caisse intercommunale de pensions (CIP)
- délégué à la société Biopôle S.A.

BUREAU DU CONSEIL COMMUNAL (dès le 1^{er} juillet 2014)

Présidente	:	Mme Silvia Wichoud-Kärcher (Verts)
1^{er} Vice-Président	:	M. Charles-André Bolomey (PLR)
2^{ème} Vice-Président	:	M. Jean-Pierre Michaud (Soc)
Scrutateurs	:	M. Pierre Borel (Soc)
		M. Jean-Marc Favre (PLR)
Scrutateurs suppléants	:	Mme Françoise Gay Galvez Alcoba (HP)
		M. Marc-Alain Berberat (PLR)
Secrétaire	:	Mme Fabienne Gheza
Secrétaire suppléante	:	Mme Sylvie Rapp

COMMISSION DE GESTION

Président	:	M. Marco Caffaro (Soc)
Membres	:	M. Cédric Charbonnet (UDC)
		M. Anton Epp (HP)
		M. Denis Hemme (Verts)
		Mme Vania Luis Francisco (PLR)
		M. Alexandre Meier (PLR)
		M. Idrees Samim (Soc)
		M. Marc Veraguth (PLR)

SEANCES DU CONSEIL COMMUNAL

Le Conseil communal a traité les objets suivants au cours de six séances :

18 février

- Infrastructures scolaires et accueil de l'enfance, horizon 2025 – Demande de crédit pour l'organisation d'un mandat d'étude parallèle d'architecture
- Motion déposée par les Conseillers communaux Charles-André Bolomey & Cédric Delamadeleine, au nom du Parti libéral radical, pour un engagement local dans l'énergie renouvelable – Prise en considération

1^{er} avril

- Demande de crédit de construction pour la réfection du préau scolaire du Grand-Chemin et pour la modification des aménagements extérieurs
- Demande de crédit d'achat et de construction pour l'amélioration et l'équipement de l'écopoint du Grand-Chemin
- Demande de crédit de construction pour divers entretiens du réseau routier, réfection d'un tronçon de la route de la Croix-Blanche et réfection de la route de Montblesson
- Demande de crédit de construction pour la création d'un tronçon de trottoir au chemin des Roches
- Demande de crédit pour la construction d'un collecteur séparatif au chemin de la Girarde
- Approbation du plan partiel d'affectation « Les Orchez »
- Elaboration d'un schéma directeur de l'éclairage public (ou « Plan Lumière ») – Réponse au postulat déposé par le Conseiller communal Laurent Balsiger et au vœu du Conseiller communal Charles-André Bolomey, en vue l'intégration de la technologie LEC dans le cadre dudit plan directeur

24 juin

- Approbation du futur Règlement du Conseil communal, mise en concordance avec la nouvelle loi sur les communes, modifications demandées par le service cantonal des communes et du logement (SCL)
- Demande de crédit de construction pour l'installation de mobilier urbain sur le site du Biopôle
- Demande de crédit de construction pour le réaménagement du trottoir au chemin de Mon-Repos, à proximité du parking du collège de l'Ofréquaz
- Réponse de la Municipalité à la motion déposée par le Conseiller communal Erich Dürst relative à l'assainissement énergétique du parc immobilier communal
- Réponse de la Municipalité au postulat déposé par Mme la Conseillère communale Catherine Morand relative à l'adhésion de la commune d'Epalinges à la Fédération vaudoise de Coopération (FEDEVACO)
- Réponse de la Municipalité à l'interpellation déposée par Mme la Conseillère communale Malica Skrijelj relative à la gestion des déchets
- Comptes et rapport de gestion 2013

16 septembre

- Demande de crédit de construction pour la réfection et le goudronnage d'un tronçon du chemin de Ballègue
- Demande de crédit de construction pour la réfection et l'amélioration des chemins en revêtement bitumineux au cimetière de Mon-Repos
- Règlement général de Police de la Commune d'Epalinges (1^{er} débat)
- Approbation et demande de crédit de construction pour l'acquisition d'une bande de terrain issue du fractionnement de la parcelle n° 32, création de places de parc, modification des trottoirs et réfection de la chaussée sur un tronçon du chemin des Tuileries
- Demande de crédit d'étude pour la construction de logements protégés sur la parcelle communale RF 501, route de la Croix-Blanche 37, à Epalinges
- Arrêté communal d'imposition pour les années 2015/2016

11 novembre

- Approbation du Règlement général de Police de la Commune d'Epalinges (2^{ème} débat)
- Demande de crédit pour la construction de collecteurs EU-EC, en système séparatif, au chemin du Bois-de-Ban
- Modification et approbation du Règlement communal sur les déchets
- Approbation du Règlement communal sur le Service de Défense contre l'Incendie et de Secours (RSDIS)
- Budget 2015
- Prise en considération du postulat déposé par M. le Conseiller communal Yves Giroud et consorts demandant la modification du nom de la rue Marcel-Regamey
- Prise en considération de la motion déposée par M. le Conseiller communal Mazyar Yosefi proposant l'amendement du statut du personnel communal d'Epalinges, à son article 39, afin d'y inclure un congé d'allaitement

9 décembre

- Approbation du futur Règlement du Conseil communal, modifications des articles 52 et 112 demandées par le Service cantonal des communes et du logement (SCL)

En 2014, la Municipalité a rencontré, à une occasion (le lundi 15 septembre), la Présidente du Conseil communal ainsi que les présidents des groupes et des partis représentés.

ELECTIONS ET VOTATIONS

Dates	Objets	Electeurs inscrits	Votants	Participation
9 février	Votations fédérales • Arrêté fédéral du 20 juin 2013 portant règlement du financement et de l'aménagement de l'infrastructure ferroviaire • Initiative populaire du 4 juillet 2011 « financer l'avortement est une affaire privée » » • Initiative populaire du 14 février 2012 « Contre l'immigration de masse »	5'122 5'122 5'122	3'286 3'291 3'290	64.25 % 64.25 % 64.23 %
18 mai	Votations fédérales • Arrêté fédéral du 19 septembre 2013 concernant les soins médicaux de base (contre-projet direct à l'initiative populaire « Oui à la médecine de famille ») • Initiative populaire du 20 avril 2011 « Pour que les pédophiles ne travaillent plus avec des enfants » • Initiative populaire du 23 janvier 2012 « Pour la protection de salaires équitables (« Salaires minimums ») • Loi fédérale du 27 septembre 2013 sur le fonds d'acquisition de l'avion de combat Gripen (Loi sur le fonds Gripen) Votations cantonales • Initiative populaire « Sauver Lavaux » qui propose de modifier la loi du 12 février 1979 sur le plan de protection de Lavaux • Contre-projet du Grand Conseil modifiant la loi sur le plan de protection de Lavaux du 12 février 1979 • Question subsidiaire : si l'initiative et le contre-projet sont acceptés par le peuple, est-ce l'initiative ou le contre-projet qui doit entrer en vigueur ?	5'125 5'125 5'125 5'125 5'125 5'125 5'125	3'281 3'288 3'292 3'291 3'285 3'285 3'285	64.02 % 64.16 % 64.23 % 64.21 % 64.10 % 64.10 % 64.10 %
28 septembre	Votations fédérales • Initiative populaire du 21 septembre 2011 « Stop à la TVA discriminatoire pour la restauration » • Initiative populaire du 23 mai 2012 « Pour une caisse publique d'assurance-maladie »	5'130 5'130	3'089 3'110	60.21 % 60.62 %
30 novembre	Votations fédérales • Initiative populaire du 19 octobre 2012 « Halte aux privilèges fiscaux des millionnaires (abolition des forfaits fiscaux) » • Initiative populaire « Halte à la surpopulation – Oui à la préservation durable des ressources naturelles » • Initiative populaire du 20 mars 2013 « Sauvez l'or de la Suisse (Initiative sur l'or) »	5'115 5'115 5'115	3'011 3'012 3'010	58.87 % 58.89 % 58.85 %

RELATIONS INTERCOMMUNALES

a) L'association Lausanne Région

Lausanne Région intervient, sur demande de ses 29 communes, à chaque fois qu'un dossier doit être traité de manière collective et intercommunale. Lausanne Région travaille par thématique et coordonne les commissions et les groupes de travail avant de présenter ses travaux aux secteurs et à l'Assemblée générale.

Qu'il s'agisse de territoire ou d'environnement, de mobilité ou d'économie, de questions liées à la petite enfance, à la formation des jeunes, ou à la prévention des dépendances, Lausanne Région œuvre pour mieux servir un bassin de population de plus de 270'000 habitants (38% du canton de Vaud).

Communes membres

Secteur Ouest	Secteur Nord	Secteur Est
Lausanne	Lausanne	Lausanne
Bussigny	Bottens	Belmont s/Lsne
Chavannes/Renens	Bretigny s/Morrens	Epalinges
Crissier	Cheseaux s/Lsne	Lutry
Ecublens	Cugy	Mézières
Prilly	Froideville	Montpreveyres
Renens	Jorat-Menthue	Paudex
St-Sulpice	Jouxten-Mézery	Pully
Villars Ste-Croix	Le Mont s/Lsne	Savigny
	Morrens	Servion
	Poliez-Pittet	
	Romanel s/Lsne	

L législatif de Lausanne Région : l'Assemblée générale (AG)

Le département Affaires Régionales a organisé deux AG Lausanne Région en 2014. Les comptes 2013 ont été adoptés le 27 mars 2014 lors de la session printanière tenue à Lutry. L'AG d'automne, qui a eu lieu le 25 septembre 2014 à Paudex, a notamment adopté le budget 2015. En cette occasion, l'association a demandé aux municipalités de se prononcer sur une entrée en matière pour le financement des charges d'exploitation du futur Centre Sportif de Malley : 23 municipalités sur 26 ont préavisé favorablement leur participation au projet. M. Muheim a également adressé un hommage à M. Philippe Ruchat, syndic de Bottens, décédé dans l'exercice de ses fonctions.

L'exécutif de Lausanne Région : le Bureau de coordination (BC)

Présidé par Gustave Muheim (syndic de Belmont) et accompagné par la secrétaire générale Patrizia Marzullo Darbellay, le BC a suivi le travail des trois départements de Lausanne Région. Les comptes, le budget et les objets relatifs à chaque commission ont été étudiés. Outre le suivi des travaux des départements, détaillés dans ce rapport d'activités, le BC a décidé :

- d'attribuer une subvention, via son fonds de prévention, au Conseil de Jeunes de Lausanne pour l'organisation d'exposition et d'ateliers sur le thème « Les Jeunes VS l'homophobie » ;
- d'attribuer une subvention de son fonds de prévention à la FASL pour mettre sur pied le projet de prévention par les pairs « Le PAVE » ;

- de soutenir le projet de Parc Naturel Périurbain, dossier mené sous la présidence de Madame la préfète Anne Marion Freiss ;
- de soumettre à l'AG une demande de soutien pour la restauration de la barque historique « La Vaudoise » en lui attribuant un don de CHF 150'000.-.

Le financement de Lausanne Région

La préparation des budgets est sous la responsabilité des chefs de projets des départements. La comptabilité, incluant celle de AppApp, celle du Fonds Capital Développement ainsi que celle du Bureau du PALM, auditées annuellement par un réviseur externe, est assurée par le département des Affaires Régionales. Le contrôle et la validation des dépenses sont de la responsabilité du Bureau de coordination, sur préavis des commissions.

Le fonctionnement 2014 de Lausanne Région a été assuré par une cotisation, hors agglomération, de CHF 6.96 par habitant. Il est à noter que la cotisation pour les études du PALM a été abaissée en rapport au budget adopté en AG.

Les employés de Lausanne Région

L'équipe technique de Lausanne Région est composée de 6 personnes qui travaillent pour un équivalent 4,6 EPT.

A fin juin 2014, la déléguée à la promotion économique, Irina Sakharova, a décidé de réorienter sa carrière dans un domaine nouveau et d'entreprendre des études. Son remplaçant, Federico D. Andreani, a repris le poste (voir chapitre Economie et entreprises).

AGGLOMERATION ET TERRITOIRE

Projet d'agglomération Lausanne Morges (PALM)

Bureau du PALM

Suite aux réflexions menées par l'Unité de conseil et d'appui cantonale en management et organisation (UCA) sur la gouvernance du PALM, une « cellule stratégique partenariale » a été mise en place regroupant des représentants du Canton et des schémas directeurs. Le comité de pilotage a décidé la fermeture du bureau du PALM au 31 décembre 2014.

Une nouvelle structure, renforcée par des effectifs cantonaux affectés au PALM et par les schémas directeurs (représentant les communes) reprend le flambeau des opérations liées au développement de l'agglomération. Dorénavant, les Présidents des schémas sont intégrés au Bureau exécutif (auparavant le Bureau exécutif était composé des deux Conseillères d'Etat et des deux Présidents des associations régionales).

Pour Lausanne Région cela se traduit par une diminution des charges liées au Bureau du PALM (budget 2015) et par une réaffectation du temps de travail de Mme P. Darbellay, secrétaire générale. A l'avenir, Lausanne Région et Région Morges maintiendront leur participation financière aux études transversales PALM pour leurs communes selon la clé usuelle (soit 40% pour Lausanne Région, 10% Région Morges et 50% Canton) ainsi que l'organisation des Conférences d'agglomération.

Organisation de la Conférence d'agglomération

Afin d'informer les conseillers communaux de l'avancement des travaux du PALM, Lausanne Région a organisé, avec l'association Région Morges, la 3^{ème} conférence d'agglomération élargie à tous les élu-e-s communaux du périmètre du PALM. Cette dernière a eu lieu le 8 octobre 2014 à Beaulieu et a réuni près de 550 conseillers communaux.

Pour l'occasion, Lausanne Région a réalisé, en collaboration avec la ProdTV, deux films de qualité. Ils peuvent être visionnés sur le site www.lausanne-morges.ch.

Mmes les Conseillères d'Etat Jacqueline de Quattro et Nuria Gorrite se sont exprimées respectivement sur les enjeux et les défis suite à l'entrée en vigueur de la LAT (loi sur l'aménagement du territoire) ainsi que sur les modifications des comportements des usagers en matière de mobilité. Les nouveaux projets de développement des réseaux transports publics ont été présentés par les directeurs des tl et des MBC, Messieurs Michel Joye et M. François Gatabin. Enfin, coordonnés par Région Morges, les schémas directeurs ont proposé une exposition sur la « densité et la qualité » dont le contenu a fait écho en Suisse et à l'étranger. A l'issue de la conférence, les représentants des législatifs et exécutifs communaux ont emporté des brochures d'information résumant les récentes études adoptées par le Comité de pilotage du PALM.

ECONOMIE ET ENTREPRISES

Un nouveau responsable pour l'économie

Le poste de délégué-e économique a été mis au concours suite au départ de Mme Irina Sakharova Quitt (entrée en fonction au printemps 2012). Après avoir pris connaissance de nombreuses postulations, le choix de Lausanne Région s'est porté sur M. Federico D. Andreani, originaire de Zurich et domicilié à Ollon (VD), dont l'expérience et les compétences correspondent au profil professionnel souhaité. M. Andreani a débuté sa carrière dans une grande banque suisse et a poursuivi ses activités au sein de l'Office Suisse d'Expansion Commerciale (OSEC). Il a également exercé ses compétences au sein d'une entreprise import/export et auprès de Publicitas SA, où il a été responsable du département « Business Engineering ». Federico Andreani a pris ses nouvelles fonctions en juin 2014.

Commission promotion économique

Présidée par Mme Susanne Perrudet, Municipale à Villars-Ste-Croix, la commission s'est réunie à trois reprises pour définir les actions prioritaires en termes de promotion économique.

Durant cet exercice, la commission a abordé notamment les thèmes suivants :

- Organisation, préparatifs et analyses des éditions 2014-2015 du Prix PERL.
- Participation à diverses manifestations de promotion économique 2014-2015.
- Activités du Fonds Capital Développement de Lausanne Région.
- Projets entrepreneuriaux soutenus pendant l'année et les préavis accordés au titre de la LADE.
- Révision de la stratégie régionale (typologie du territoire, analyse SWOT, enjeux et axes stratégiques pour la future période 2016-2019).
- Analyse des recommandations suite au rapport du SPECo concernant l'analyse des impacts économique, médiatique et financier des soutiens LADE aux manifestations/congrès.

MOBILITE

Comptages transports collectifs et transports individuels 2014

Présidée par Mme Claudine Wyssa, (Syndique de Bussigny), la commission Transports est chargée notamment des comptages routiers quinquennaux. Gérés par le département Agglomération, en collaboration avec le Canton et Région Morges, les travaux se sont poursuivis en 2014. De mars à juin, plus de 270 postes de comptages ont été installés sur les routes de la région lausannoise. Les premiers résultats sur l'évolution du trafic individuel seront disponibles au printemps 2015. Le projet se poursuivra en 2015 avec la récolte des données des entreprises de transports publics. Le rapport final est attendu pour fin 2015.

Nouveautés de cette édition :

- 17 nouveaux relevés manuels aux carrefours pour la mobilité douce
- Intégration des données de la Compagnie Générale de Navigation (CGN) pour les transports individuels
- 2 rapports intermédiaires en 2016 et 2018
- Toutes les informations sont désormais géo référencées

Le service Pyjama

Depuis 2004, le « Service Pyjama » est financé par le biais de la facture cantonale des transports. Lausanne Région et sa Commission Pyjama, présidée par Michel Odier, Municipal au Mont-sur-Lausanne, assurent la coordination de la communication et répondent aux questions de ses utilisateurs.

En 2013, ce service a subi un grand changement. En effet, les entreprises CFF et LEB ont souhaité inscrire leurs prestations Pyjama dans leurs propres horaires nocturnes. Ce faisant, elles ont décidé de ne plus percevoir la taxe supplémentaire de CHF 4.- liée au Service Pyjama, et ne font, de fait, plus partie de ce service.

Depuis le nouvel horaire de 2013, le Service Pyjama n'est assuré que par l'entreprise tl. Il dessert 37 communes les nuits des vendredis aux samedis et des samedis aux dimanches durant l'année. C'est pourquoi, après discussion avec tous les partenaires, il a été décidé que la Commission Pyjama de Lausanne Région n'avait plus de raison d'être. Elle a été dissoute à fin novembre, avec remerciements à tous ceux qui y ont apporté leurs compétences.

ADOLESCENTS

Salon des Métiers à Beaulieu, Lausanne

Du 25 au 30 novembre s'est tenu le Salon des Métiers dans lequel une centaine d'exposants présentaient plus de 240 formations initiales et plus de 300 formations supérieures. Lausanne Région y a tenu un stand, géré par des apprenti(e)s employé(e)s de commerce et assistant(e)s socio-éducatifs(ves) des communes membres. Outre ces professions, celles d'horticulteur, de paysagiste, d'agent d'exploitation et d'agent de propreté ont été présentées aux jeunes visiteurs, notamment par des animations qu'ils devaient réaliser sous le contrôle des apprenti(e)s des communes.

L'apprentie employée de commerce de la commune d'Epalinges, actuellement en 2^{ème} année d'apprentissage, était présente à ce Salon des Métiers.

Cette édition a remporté un grand succès puisque plus de 30'000 personnes s'y sont rendues. En vue de l'édition 2016, la Commission formation et emploi des jeunes a entamé une réflexion sur l'évolution de ce projet et son dimensionnement futur.

AppApp

Remportant un énorme succès, cette prestation d'appuis scolaires aux apprentis est disponible depuis 2013 sur pratiquement tout le territoire vaudois. Elle est financée et mise en œuvre par les associations régionales vaudoises, Lausanne Région finance ce projet pour les apprentis domiciliés ou travaillant dans la région. En ce qui concerne Lausanne Région, durant l'année scolaire 2014-2015, 41 groupes ont été ouverts à fin 2014, donnant ainsi la possibilité à 156 apprentis de bénéficier d'appuis scolaires de qualité. Comme prévu par le programme de législature de Lausanne Région, les communes souhaitaient ouvrir 60 cours sur l'année scolaire 2014-2015. Pour obtenir cet objectif, le département Affaires régionales contactera les entreprises formatrices de la région lausannoise via un prospectus promotionnel. Ces appuis, gérés jusqu'en 2013 par Transition école-métiers (TEM), ont été repris par le Groupe pour l'apprentissage (GPA). Ce groupe est composé de représentants de la Fédération patronale vaudoise, de la Chambre vaudoise du commerce et de l'industrie et de la Fédération vaudoise des entrepreneurs.

Les apprentis peuvent s'inscrire à AppApp directement sur le site www.formation-apprentis.ch. L'apprentie de commerce de la commune est utilisatrice de ce service.

Adospro.ch

Cette association, créée pour les adolescents entre 13 et 25 ans de la région lausannoise, a pour but d'aider gratuitement les jeunes à trouver un travail temporaire en parallèle à leurs études ou dans l'attente d'une formation. Réciproquement, elle est également une interface pour les employeurs (communes, entreprises, artisans et particuliers) qui cherchent des jeunes pour effectuer de petits mandats.

Par l'expérimentation d'un petit job, cette association agit en amont en favorisant l'insertion professionnelle des jeunes et la découverte du monde du travail. Un coach est à disposition pour conseiller le jeune lors de la rédaction d'un CV, d'une lettre de motivation, un bilan de compétences et la préparation à un entretien d'embauche, voire un placement. L'association Adospro a suivi plus de 120 jeunes en 2014. Lausanne Région soutient financièrement ce projet durant toute la législature 2011-2016.

DEPENDANCES ET PREVENTION

Commission dépendances et prévention

Lausanne Région, par le biais de sa Commission dépendances et prévention, présidée par Madame Pascale Manzini, Municipale à Ecublens, subventionne les associations suivantes :

- Rel'ier
- Rel'aids
- Fleur de Pavé
- Réseau d'Echanges Réciproques de Savoirs – Lausanne –
- Bethraïm

Journée de réflexion « Espace Public : Prévenir ? Réagir ? Quels outils pour les communes ? »

Le 15 mai 2014 s'est tenue à Epalinges, la journée de réflexion de la Commission dépendances et prévention sur le thème de la gestion de l'espace public.

Plus de 120 personnes, politiques, professionnels, représentants du monde associatifs, policiers, etc. ont assisté à cette intéressante journée qui proposait notamment 3 conférences et 4 ateliers sur des questions liées à la gestion de l'espace public.

Les multiples débats engagés à cette occasion ont été nourris et ont permis d'enrichir des fiches/outils thématiques. Ils ont permis aux Conseillers municipaux présents, d'aborder les questions de gestion de l'espace public.

Fiches/outils thématiques

Les actes de la journée de réflexion ont été traités sous forme de 10 fiches/outils thématiques à l'attention des politiques de notre région et enrichies des débats.

Chacune des 10 fiches est actuellement en révision au sein de la Commission dépendances et prévention. Celles-ci donneront un grand nombre d'informations utiles et pratiques aux Conseillers municipaux qui se demandent s'il convient, par exemple, d'installer des caméras ou plutôt d'engager un travailleur social de proximité pour exercer une surveillance.

SPORTS

Activités sportives

Lausanne Région, par le biais de sa Commission activités sportives, présidée par Monsieur Marc Vuilleumier, Municipal à Lausanne, a notamment suivi les travaux du projet du nouveau centre sportif de Malley. La commission s'est intéressée aux subventions communales versées aux juniors et aux clubs formateurs. Dans cet objectif, en 2014, elle a adressé un questionnaire à toutes ses communes membres.

Règlement d'attribution de subventions à des manifestations sportives

La Commission activités sportives a également préparé un règlement d'attribution de subventions en matière de sports. Celui-ci a été validé par le Bureau de coordination de Lausanne Région et est entré en vigueur en 2014.

Nouveau Centre Sportif de Malley

Fin 2013, sur la base de l'étude de faisabilité menée par le bureau d'architecture Ferrari, les Municipalités de Lausanne, Prilly et Renens décident de soutenir le projet de construction d'un nouveau centre sportif à Malley et approchent les communes de Lausanne Région pour une éventuelle participation aux charges de fonctionnement de la nouvelle installation.

Des représentants de la Commission activités sportives, ainsi que des représentants de la Commission financement régional participent au « groupe piscine » de Lausanne Région. Ce groupe a suivi l'avancement du dossier du complexe patinoire-piscine à Malley et a proposé la nouvelle clé de répartition financière pour la participation des communes membres au nouveau complexe sportif.

Durant toute l'année 2014, Lausanne Région a été très impliquée dans ce projet. Mme Patrizia Darbellay, secrétaire générale de Lausanne Région, en charge du dossier a assuré avec le groupe piscine et le Chef de projet, M. Pierre Imhof, le suivi technique du dossier. Ci-dessous les principales étapes :

- L'élaboration d'un rapport en été 2014 pour présenter le projet aux communes de l'association, en vue du vote de principe à l'Assemblée générale. Ces documents ont été préalablement présentés et discutés lors des trois séances de secteurs de Lausanne Région, en septembre 2014.
- Le groupe finance s'est réuni avec les boursiers des communes fondatrices
- La communication du projet a été entièrement élaborée par Lausanne Région. Avec l'aide de Mme Silva Müller Devaud, chargée de communication, un graphisme ainsi que divers supports de communication ont été élaborés afin de présenter le projet aux élus. Ce matériel sera notamment mis à profit pour les soirées d'informations prévues en 2015. Trois films viendront ponctuer les présentations et un journal "Centre sportif de Malley" sera distribué à l'issue des présentations.
- L'élaboration du préavis intercommunal sera soumis en 2015 aux communes de Lausanne région.

M. Gustave Muheim, Président de Lausanne Région, participe également au groupe politique du projet qui se réunit régulièrement depuis quelques mois.

Lors de l'Assemblée générale de Lausanne Région du 25 septembre 2014, 23 des 26 Municipalités ont accepté le principe d'entrée en matière sur le financement du déficit d'exploitation du futur complexe.

Les prochaines étapes du projet seront les suivantes :

- Hiver 2014/2015: les Municipalités des communes propriétaires (Lausanne, Prilly et Renens) ont demandé à leur Conseil communal respectif l'autorisation de cautionner l'emprunt. Les trois communes ont obtenu l'accord de leur Conseil communal à une très large majorité.
- Février 2015 : présentation du projet aux Conseils communaux et généraux des 29 communes de Lausanne Région
- Printemps 2015, avec délai au 30 juin 2015 : engagement des Conseils communaux et généraux des communes de Lausanne Région pour la participation à la prise en charge des coûts d'exploitation.

L'implication de Lausanne Région pour ce projet d'envergure se poursuivra en 2015 avec la tenue des soirées d'information et l'élaboration du préavis intercommunal.

Centre Intercommunal de Glace de Malley (CIGM), participations 2015

Comme chaque année, l'association calcule la répartition du déficit d'exploitation du CIGM par commune et soumet à chacune des 26 communes, hormis les 3 communes propriétaires (Lausanne, Renens et Prilly), un montant indicatif de participation au déficit d'exploitation. Ces montants sont ensuite transmis aux communes concernées qui décident de participer, sur une base volontaire, au financement.

En plus de Lausanne, Prilly et Renens, 19 communes participent au financement du déficit d'exploitation du CIGM pour un montant total de plus de CHF 440'000.-. Pour mémoire, la participation de notre commune se monte à CHF 50'000.--, conformément au préavis 14/2006.

b) Union des communes vaudoises

Pour suivre efficacement les dossiers sur lesquels l'UCV s'implique, le comité a intensifié et élargi ses liens avec les parlementaires vaudois. Il est à l'origine de la création du nouveau groupe thématique "communes" du Grand Conseil, ouvert à tout député intéressé par les problématiques communales. Des rencontres régulières sont organisées. L'UCV donne ainsi aux communes une plus grande opportunité d'être entendues à ce stade décisif.

La présidence est assumée par Madame Claudine Wyssa, Présidente de l'UCV, Syndique de Bussigny et Députée, et la vice-présidence par Madame Ginette Duvoisin, Syndique de Tévenon et Députée.

Au niveau interne, l'UCV met l'accent sur une offre élargie de prestations destinées à l'ensemble des communes vaudoises. Aux soirées d'informations sur des thèmes variés et à l'appui juridique viendront s'ajouter prochainement des conseils en finances communales.

D'autre part, la visite annuelle des districts par la Présidente de l'UCV favorise un échange direct et constructif avec les membres des exécutifs. Cette année, une nouvelle formule a été proposée : l'invitation ne concerne plus seulement les syndics, mais est également adressée à une délégation des municipalités.

Le Comité de l'UCV a siégé 12 fois (une fois par mois). Les thèmes principaux sur lesquels le comité a travaillé concernent principalement :

- Le parascolaire
- Les constructions et équipements scolaires
- Les dérogations et transferts entre établissements scolaires
- La 3^{ème} réforme de la fiscalité des entreprises (RIE III)
- La péréquation
- La police
- Les associations de communes

En ce qui concerne le Conseil des 50 membres (5 par district), ce dernier a siégé à quatre reprises et a pu entendre, à chacune de ses séances, un invité sur un thème particulier :

- Madame la Conseillère d'Etat Jacqueline de Quattro au sujet de l'impact de la première révision de la Loi sur l'aménagement du territoire.
- L'Association des Communes Genevoises (ACG) sur l'organisation parascolaire dans le canton de Genève.
- Le Commandant de la Police cantonale au sujet de la communication de la Police cantonale avec les Municipalités.
- L'Union des Villes Suisses et l'Association des Communes Suisses sur le thème RIE III.

Pour plus d'informations et pour obtenir l'intégralité du rapport d'activités de l'UCV, le site www.ucv.ch peut être consulté (rubrique « structure UCV »).

ADMINISTRATION GENERALE

PERSONNEL COMMUNAL

Au 31 décembre 2014, la situation était la suivante :

Greffes municipales	:	3 employés à plein temps 2 employées à temps partiel (80 % et 60 %) 1 apprentie ETP (équivalence temps plein) : 4.4000, sans apprentie
Bureau technique	:	4 employés à plein temps 1 employée à temps partiel (80 %) ETP : 4.8000
Bourse communale et informatique	:	3 employés à plein temps 1 employée à temps partiel (50 %) ETP : 3.5000
Bureau Sécurité Publique	:	3 employés à plein temps 1 employée à temps partiel (50 %) ETP : 3.5000, sans les patrouilleurs scolaires
Contrôle des habitants	:	2 employés à plein temps 2 employées à temps partiel (60 % et 40 %) ETP : 3.0000
Voirie	:	15 employés à plein temps 1 employé à temps partiel (50%) 2 apprentis ETP : 15.5000, sans apprenti
Parcs et promenades	:	4 employés à plein temps 1 employée à temps partiel (50 %) 2 apprentis ETP : 4.5000, sans les apprentis
Cimetières	:	1 employé à plein temps ETP : 1.0000
Conciergerie	:	7 employés à plein temps 11 employées à temps partiel (taux variables) 1 apprenti ETP : 13.4118, sans auxiliaire, sans apprenti
Forêts	:	2 employés à plein temps 1 employé à temps partiel (90 %) ETP : 2.9000
Ecoles (sans le directeur, les enseignants, les secrétaires et le personnel PPLS)	:	1 employé à plein temps (chauffeur) 1 employé de maison (Leysin, 90 %) ETP : 1.9000
Animation des jeunes, réfectoire scolaire	:	6 employés à temps partiel (60 %, 50 %, 50 %, 50 %, 35 % 33,18 %) + deux auxiliaires ETP : 2.7818, sans les auxiliaires
Bibliothèque	:	1 employée à plein temps 2 employées à temps partiel (85 %, 21,54 %) ETP : 2.0654
Archives	:	1 employé à temps partiel (90 h./an)
Total des employés communaux	:	77 Total des ETP : 61.3590 sans les auxiliaires
Total des apprentis	:	6

Mutations enregistrées en cours d'année :

Arrivées	01.01.	Gaudard Gaétan	Travaux
	01.02.	Tétaz Steve	Travaux
	01.02.	Schaller Maxime	Parcs et promenades
	01.03.	Basilisco Claudia	Contrôle des habitants
	01.04.	Ravessoud Anyssa	Parcs et promenades
	01.07.	Faivre Gamba Véronique	Police administrative
	18.08.	Joye Valérie	Travaux (apprentie Agente d'exploit.)
	18.08.	Manière Tony	Parcs et promenades (apprenti)
	01.09.	Bulundwe Yves	CAJE
	01.09.	Garcia Alfredo	CAJE
	13.10.	Falcy Annelyse	Conciergerie
	27.10.	Liniger Roxanne	CAJE
	01.11.	Perrin Fabrice	Travaux
	01.12.	Lopes Isabel	Conciergerie
	01.12.	Spahija Nevruz	Travaux
Départs	28.02.	Vuillens Alessandra	Contrôle des habitants
	30.06.	Egger Georges	Travaux (retraite)
	31.07.	Seira Jacques	Conciergerie (retraite)
	31.07.	Python Luc	CAJE
	31.10.	Basilisco Claudia	Contrôle des habitants
	17.11.	Manière Tony	Parcs et promenades (apprenti)
	30.11.	Röthlisberger Frédéric	Travaux
	31.12.	Bulundwe Yves	CAJE

Les salaires des membres du personnel communal n'ont pas été augmentés au 1^{er} janvier et au 1^{er} juillet 2014, sachant que l'indice des prix à la consommation a diminué depuis la dernière indexation effectuée en juillet 2011. En fin d'année, une augmentation statutaire a, en principe, été accordée aux collaborateurs communaux n'ayant pas encore atteint le sommet de leur classe salariale.

En terme de formation continue, durant l'année 2014, 9 membres du personnel communal ont suivi des cours, pour un total de 11 sessions différentes: 1 personne du Service technique a suivi un cours de requalification pour responsables communaux en protection incendie « Equipements et mesures constructions de protection incendie – Normes, termes, assurance qualité et méthode de preuves – Technique du bâtiment » ; 3 membres du Greffe municipal ont participé aux cours « S'initier à la gestion de projet », « Donner vie à ses communications » et « Excel, Word ou Powerpoint à votre rythme et selon vos besoins » ; 1 personne du Contrôle des habitants à celui « Accueillir, informer et orienter les usagers » ; 3 membres du Service de la Police administrative ont suivi les cours « Sentences municipales » et « Circulation routière : formation des préposés à l'application de la loi vaudoise » ; 1 personne du Service des parcs et promenade a suivi les cours « Conduire et animer une équipe » ; « Maîtriser sa fonction et son temps » ; « Coopérer et communiquer en petites équipes ».

Les fonctionnaires suivants ont reçu une prime de fidélité : M. Philippe Regamey (Service technique) pour ses 30 ans de service ; Mme Chantal Blondel (Patrouilleuse scolaire) et Denise Bindy (Conciergerie) pour leurs 20 ans de service ; Mme Mireille Moser (Bibliothèque de Bois-Murat) pour ses 15 ans de service. M. Christophe Conus (Travaux/Voirie) a été félicité pour ses 10 ans de service.

La commune d'Epalinges forme actuellement six apprentis (une apprentie employée de commerce dans les bureaux de l'administration, deux apprentis horticulteurs paysagistes au service des parcs et promenades, un apprenti mécanicien en maintenance automobile à l'atelier d'entretien et de réparation des véhicules, une apprentie agente d'exploitation à la voirie et un apprenti agent d'exploitation au complexe scolaire de Bois-Murat).

L'apprentie « employée de commerce » de 2^{ème} année, en formation dans les services de l'administration communale, a débuté son apprentissage le 23 août 2013 au Greffe municipal pour un passage d'une année complète. Sa formation s'est poursuivie au Contrôle des habitants, dès le 1^{er} août 2014 jusqu'à fin février 2015.

L'apprenti de 3^{ème} année du service des Parcs et promenades a terminé son apprentissage, en août 2014. Deux apprentis de deuxième année poursuivent actuellement leur formation, à l'entière satisfaction de leur formateur et maître d'apprentissage.

L'apprenti mécanicien du Service des travaux n'a pas obtenu des résultats suffisants en fin de première année pour poursuivre sa formation en maintenance automobile, véhicules utilitaires. De ce fait, il effectue la répétition de sa première année d'apprentissage avec un changement d'orientation, en mécanicien en maintenance automobile, véhicules légers.

L'apprenti « Agent d'exploitation » au sein du complexe scolaire de Bois-Murat devrait, en principe terminer sa formation en été 2015. Son apprentissage est quelque peu chahuté, compte tenu d'un manque d'intérêt évident. Quant à l'apprentie « Agente d'exploitation » au sein du Service des travaux, elle effectue sa première année de formation, à notre entière satisfaction.

ACTIVITES CULTURELLES ET D'ANIMATION

La Municipalité a mis sur pied ou contribué à l'organisation des manifestations suivantes :

30 janvier	Conférence de Nicolas Pernot « Lac Baïkal : Perle de Sibérie »
20 mars	Cérémonie officielle des Mérites 2013 et Accueil des nouveaux habitants
1 ^{er} mai au 20 septembre	URBAN TRAINING, rencontres sportives avec utilisation du mobilier urbain
8 mai	Café-débat « Le vin, entre bonheur et misère », animé par Jacques Poget, ancien rédacteur en chef de 24 Heures, avec comme invités Madeleine Gay, œnologue chez Provins, et Jean-Bernard Daepfen, chef du Service d'alcoologie du CHUV
9 au 25 mai	Exposition « Passages, Encres et aquarelles », d'Yves Giroud
22 mai	Concert « Con voce festiva », de Laura Mendy et quelques autres musiciens
14 juin	Vente de vin, bois et pain
15, 20 et 25 juin	Projection publique des matchs impliquant la Suisse lors de la Coupe du Monde de Football
16, 23 et 29 juin	Concerts de quartier, Brunch et Vide-grenier, de l'Harmonie municipale d'Epalinges
20 juin	Fête de la Musique, divers concerts
26 juin	Café-débat « Le football, opium du peuple ou école de vie ? » animé par Jacques Poget, ancien rédacteur en chef de 24 Heures, avec comme invités Dominique Blanc, Président de l'ACVF et Denis Muller, théologien et éthicien
18, 19 et 20 juillet	Projections en plein air des films "Né quelque part", "The Lunchbox" et "Un Cuento Chino (El Chino)", par Helvetas, Cinéma Sud
1 ^{er} août	Célébration de la Fête nationale
29 août au 14 septembre	Exposition « Grands crus », de Raymond Burki
Du 17 au 22 septembre	Semaine de la Mobilité avec diverses animations gratuites
18 septembre	Conférence « Bonne retraite, bonne fourchette », de Laurence Margot, diététicienne HES aux Ligues de la Santé

27 septembre	Fête de la Mobilité
3 et 4 octobre	« 1066 Festival », festival de musiques du monde
16 octobre	Représentation théâtrale « Un habit pour l'hiver », par la troupe Les Jars Noirs
30 octobre	Café-débat « Dépénaliser la drogue », animé par Jacques Poget, ancien rédacteur en chef de 24 Heures, avec comme invités Ruth Dreifuss, ancienne Conseillère fédérale et membre de la Commission mondiale pour la politique des drogues, et Jean Treccani, ancien procureur général adjoint du canton de Vaud
1 ^{er} novembre	Fête de quartier, aux Croisettes (démarche participative)
14 novembre	Nuit suisse du conte, intitulée « Je joue, tu joues – Jouons ! »
20 novembre	Accueil des jeunes citoyens, suivi d'un souper
11 décembre	Café-débat « Décroissance ou croissance », animé par Jacques Poget, ancien rédacteur en chef de 24 Heures, avec comme invités Catherine Labouchère, juriste libérale, et Samuel Bendahan, économiste socialiste

Les Aînés de la commune (toutes les personnes en âge AVS) ont été conviés à une sortie sur le Léman, le mercredi 25 juin 2014. Les 330 participants (sur 1567 invités) ont embarqué à bord du bateau « Lausanne » pour un tour d'un peu plus de trois heures.

Les après-midi musicaux et dansants ont à nouveau été organisés à l'intention des Aînés, à raison de cinq animations par année, au vu du succès rencontré et du désir exprimé par les participants.

Durant les vacances d'été, 101 enfants ont participé au « Passeport vacances » 2014 (72 pour la version traditionnelle, 29 pour la version farniente).

La commune d'Epalinges a décidé de ne pas participer à l'édition 2014 du « Passe-Passe » compte tenu du prix élevé du passeport et de la faiblesse du taux de participation en 2011 et 2012.

La Semaine de la mobilité 2014 s'étendant du 16 au 19 septembre ainsi que le week-end du samedi 27 et dimanche 28 septembre, organisée dans toute l'Europe, a une nouvelle fois été fêtée sur notre commune. Durant la semaine, la population palinzarde a été invitée à participer à une conférence de Laurence Margot, diététicienne aux Ligues de la Santé, intitulée « Bonne retraite, bonne fourchette », jeudi 18 septembre, à 20h15.

La journée de la Fête de la Mobilité, samedi 27 septembre, de 9h00 à 16h00, sur la place de la Croix-Blanche, a accueilli :

- la vente-échange de jouets, organisée par l'Association des Parents d'Elèves ;

- deux démonstrations de vélos électriques par les magasins Tandem et Easycycle ;
- des initiations à la course à pied, par l'association JCPM ;
- moment ludique par l'essai de vélos extravagants, par l'association Mille et une Roues ;
- un parcours contes, animé par MM. René Leresche et Maurice Mischler.

Enfin, le dimanche 21 septembre, Pierre Corajoud a entraîné les Palinzards dans une balade autour des arbres, à 13h30.

Le journal officiel de la commune d'Epalinges, « Le Palinzard », a été publié, comme à l'accoutumée, à quatre reprises (du n° 180 de mars 2014 au n° 183 de décembre 2014). Le nombre d'informations données dans cette publication nécessite des éditions de dix voire douze pages.

ACTIVITES « JEUNESSE »

Centre d'animation des jeunes d'Epalinges – CAJE

L'accueil libre est resté l'activité principale du CAJE. En 2014, le centre a maintenu ses heures d'ouverture du mercredi au dimanche, y compris ses ouvertures spéciales (jours fériés et vacances scolaires de février, avril et octobre). Pendant ces heures, deux animateurs socioculturels étaient présents et à disposition des jeunes. Leur travail consistait principalement à créer du lien avec les jeunes présents. 2014 a été marquée par le changement de la population adolescente fréquentant le centre. Un écart de génération a été observé entre des « plus jeunes » qui commençaient à fréquenter le centre, et des « anciens » de plus en plus insérés dans le monde adulte, et se rendant moins au CAJE. Les activités proposées ponctuellement au centre depuis plusieurs semestres (film, repas, conseil des jeunes) ont été réévaluées suite à une réflexion de l'équipe.

Chaque semestre, une thématique est abordée avec les jeunes sous différents angles. En 2014, la thématique semestrielle du « street art » a permis au CAJE de proposer aux jeunes du centre et à toute la population d'Epalinges de repeindre les bornes électriques sillonnant la commune, ceci en collaboration avec l'artiste Sapin. L'objectif était de travailler l'expression sur un emplacement public permanent, de collaborer avec différents acteurs et de s'adresser à un plus large panel de la population. Le projet se poursuivra dès le printemps 2015. La thématique du second semestre portait sur la notion de participation à travers la notion de « pour ou contre ». Amenée lors de moments informels durant l'accueil et à travers des échanges traitant de l'actualité, la réflexion de l'équipe concernait la participation des jeunes dans la société et les moyens de la favoriser. Dans ce cadre, le CAJE a été mandaté par la commune pour coordonner le projet Easyvote (brochure éditée par et pour les jeunes afin de les sensibiliser à l'actualité politique) et envoyer ces brochures aux jeunes Palinzards âgés de 18 à 22 ans.

A la rentrée de septembre 2014, l'offre d'activités pour les 10-12 ans les mercredis après-midi (en suspens jusqu'alors, car trop peu d'inscrits) et remaniée (tranche d'âge de 9 à 11 ans, système de « pédibus », annonce des activités via un programme mensuel, etc.) a pu être reconduite. Depuis, elle connaît un grand succès avec une moyenne de 10 enfants inscrits par mercredi après-midi. Une monitrice a été engagée pour encadrer les enfants et seconder l'animatrice en charge des mercredis. Ce projet continuera en 2015.

Le projet d'encadrement et d'activités au réfectoire scolaire pendant la pause de midi a été maintenu. C'est un succès, avec une participation moyenne de trente-cinq enfants par jour. Ainsi, un animateur et un moniteur sont présents à Bois-Murat durant les quatre jours de réfectoire scolaire. Le travail de collaboration avec l'école a également continué, l'équipe

d'animation étant à nouveau allée se présenter et présenter son travail lors des soirées organisées par l'école pour les parents des enfants en 7^{ème} et 8^{ème} Harmos. L'équipe a rencontré les médiateurs et l'infirmière scolaire afin de pouvoir collaborer en cas de questionnements ou problèmes au sujet d'un élève et pour clarifier le rôle des animateurs présents durant la pause de midi.

Le projet sportif « Sport Pour Tous », proposé par la commune d'Epalinges et coordonné par le centre d'animation, a connu un réel succès en 2014. L'ouverture de la salle de gym durant la saison froide a eu lieu tous les dimanches d'octobre à novembre. Des sports d'équipe ont été pratiqués, principalement du foot et du basket. Cette prestation s'adresse principalement aux habitants de la commune d'Epalinges et continue à être diffusée dans la commune afin de toucher un maximum de personnes. L'activité « Sport pour Tous » a été marquée cette année par un tournoi de Futsal organisé au mois d'avril pour clore la saison du premier semestre. Grâce au bon déroulement de l'activité, l'ouverture de la salle de gym est maintenue et un nouveau tournoi de Futsal est en prévision pour 2015.

Un nouveau projet nommé « Boulot-Ô-CAJE » a vu le jour durant le deuxième semestre, et propose des petits jobs (par exemple de la mise sous pli) aux jeunes de la commune. L'objectif est d'offrir la possibilité aux jeunes de travailler sur de courtes durées et d'être ainsi sensibilisés à l'univers professionnel. Le constat de cette première expérience est positif. Avec le soutien de la commune, des salles ont pu être utilisées ponctuellement pour réaliser cette activité dans des conditions favorables.

Dans le courant de l'année, l'étudiant en emploi, engagé à 50%, a terminé et réussi sa première période de formation pratique. Pour sa seconde période de formation, il a décidé de partir pour s'orienter vers un autre type de structure sociale. L'équipe d'animation souhaite proposer une nouvelle offre de formation en emploi dès que possible. A la fin de l'année 2014, l'équipe comptait quatre animateurs socioculturels pour un taux de 220 %, et était secondée par une monitrice dans le cadre des activités 9-11 ans le mercredi, par une monitrice au réfectoire scolaire et au CAJE pendant les heures d'accueil et par un moniteur pour l'ouverture de la salle de sport le dimanche.

L'année 2014 a été une année riche pour le CAJE, notamment dans l'étendue de ses collaborations que ce soit avec les écoles et avec certaines activités communales comme la soirée dédiée aux nouveaux habitants et à la remise des mérites, la fête de la musique ou encore le projet participatif du quartier des Croisettes. Le CAJE a continué à être représenté au conseil d'établissement et à la commission culturelle, par la responsable du centre, afin de relayer l'intérêt et les envies des jeunes. L'équipe du CAJE a également eu l'occasion d'être active au sein du réseau professionnel par des projets tels que le festival des activités jeunesse, le projet « passeurs de culture » ou encore les intercentres.

SPORTS

Terrain synthétique

Les travaux d'agrandissement du terrain synthétique multisports de la Croix-Blanche, débutés en avril 2009, n'ont malheureusement pas repris dans le courant de l'année 2014.

En effet, après un examen approfondi de l'ensemble du dossier avec un bureau d'ingénieur la Municipalité a pris acte que les problèmes géologiques constatés en cours de chantier empêchent la poursuite de la construction du terrain synthétique, tel que prévu initialement, nécessitant vraisemblablement un redimensionnement du projet. Au vu de cette situation et

compte tenu de l'importance du litige, la Municipalité a mandaté un avocat pour faire valoir ses droits dans cette affaire.

En juillet 2012, l'étude menée par le service technique communal évaluait le litige subi par la commune à CHF 1'275'000.00. La Municipalité, par son avocat, a alors adressé un courrier à la partie adverse dans la perspective de trouver une solution transactionnelle, à condition que celle-ci ne préterite pas les intérêts de la commune et qu'elle puisse déboucher rapidement sur une issue positive.

En décembre 2012, la Municipalité, n'ayant pas reçu de réponse à sa proposition de juillet, malgré plusieurs rappels, a accordé, à la partie adverse, un ultime délai, échéant au 21 décembre 2012, pour communiquer sa position. Le 31 décembre 2012, aucune réponse n'étant parvenue, la Municipalité a donc décidé d'adresser, par l'intermédiaire de son avocat, une requête de conciliation auprès de la Chambre patrimoniale cantonale.

Le mardi 5 mars 2013, à 15h30, en présence des parties, s'est déroulée l'audience de conciliation au Palais de justice de Montbenon, à Lausanne.

A cette occasion, la partie adverse n'ayant pas fait de proposition écrite, un délai d'un mois supplémentaire lui a été accordé.

Le 26 mars 2013, le bureau d'ingénieurs a transmis une proposition de mesures de stabilisation du terrain. Les nouvelles mesures préconisées sont : « pose de 35 tirants permanents actifs fichés dans de la molasse stable » s'élève à CHF 616'000.00, portant le devis final de la construction de ce terrain de football à CHF 3'254'000.00, après déduction de la subvention, le coût net s'élèverait à CHF 2'794'000.00.

Pour rappel, par rapport au crédit voté par le Conseil communal, c'est un dépassement de plus d'un million qui fait l'objet du litige.

Suite à cette proposition, la Municipalité a estimé notamment que :

- Le bureau d'ingénieurs n'a toujours pas transmis le rapport de l'expertise géotechnique de la société de Cérenville, malgré les multiples demandes de l'avocat mandaté par la commune ;
- La nouvelle proposition ne fait aucunement mention de la possibilité d'un accord financier ;
- La nouvelle proposition n'est pas si nouvelle que cela puisqu'elle avait été mentionnée et non retenue par le bureau d'ingénieurs dans son rapport du 19 mai 2011, il cite : « il est souhaitable de contrôler la tension des tirants actifs au moins tous les cinq ans..., ces éléments d'ouvrages ont une durée de vie limitée de 30 à 60 ans... cette solution n'est généralement appliquée qu'en dernier recours. ».

Dans ces conditions la Municipalité n'a pu accepter cette proposition et a maintenu la solution qu'elle proposait dans le cadre de la requête de conciliation du 14 janvier 2013.

En juin 2013, la commune a reçu une copie du rapport de l'expertise effectuée par le bureau de Cérenville Géotechnique SA courant 2011.

Après de multiples séances, échanges de courriers et de mails, intervenus tout au long de l'année 2013, lesquels se sont montrés infructueux, c'est finalement au début du mois de mars 2014 que l'avocat de la commune a pu déposer au Tribunal le dossier ayant pour objet la

réclamation pécuniaire de la commune d'Epalinges contre le bureau d'ingénieur en charge des travaux.

Toujours concernant le projet de terrain synthétique, la Municipalité a décidé, durant l'été 2013 et sachant qu'un projet de Plan partiel d'affectation « Croix-Blanche » allait être étudié afin de remplacer l'actuel Plan d'extension partiel datant de 1984 (dans le cadre du projet de réaménagement du Centre de la Croix-Blanche mené par les Retraites populaires), d'y inclure les démarches nécessaires à une légalisation de la zone où est située une partie du chantier lié à la création du terrain synthétique.

Durant l'année 2014, le dossier a fait l'objet d'un dépôt, au Tribunal, d'une duplique de la partie adverse (mai 2014), puis d'un dépôt des déterminations de la Municipalité (1^{er} septembre 2014). L'audience des premières plaidoiries est intervenue le mardi 13 janvier 2015 ; cette dernière fut infructueuse, les parties ne s'étant pas mises d'accord quant au choix d'un expert neutre.

Il est encore précisé ici que suite à un échange de courriers intervenu avec le Fonds du sport vaudois, ce dernier a prolongé son soutien au projet de terrain synthétique (octroi d'une éventuelle aide financière) pour une durée de deux ans, soit jusqu'en 2015.

Activités sportives

Epalinges est membre de l'Association Suisse des Sports (ASSS). Le représentant municipal est M. A. Monod. Cette adhésion, d'un coût annuel de CHF 250.00, permet notamment à la commune de pouvoir bénéficier de réunions assorties de visite d'installations, donne accès gratuitement jusqu'à concurrence de CHF 100.00 (au-delà 50 %) aux publications (aménagement du territoire, installations en plein air) de l'Office fédéral des sports et de la population, la mise à disposition gratuite de la tente du sport (halle de sport mobile) propriété du Canton de Berne, remboursement des frais d'écologie pour un éventuel coordinateur du sport à l'échelon communal (le coordinateur de sport fait office de plaque tournante pour l'encouragement de l'activité physique et du sport).

Le 27 juin 2011, la Municipalité a mandaté l'entreprise TerraSport SA, à Cossonay, pour les travaux d'entretien et de régénération du terrain de football sis dans le complexe scolaire de Bois-Murat. Ce contrat porte sur une durée de 4 ans (2011-2012-2013-2014), la tonte du gazon ainsi que l'arrosage étant laissés aux soins de la commune. Coût annuel : CHF 3'152.95 (TTC). Il est précisé ici que cette société est déjà sous contrat avec la commune concernant les terrains de football de la Croix-Blanche ainsi que du Bois-de-la-Chapelle, et qu'elle donne entièrement satisfaction. Durant les périodes d'intervention, le terrain ne sera pas fermé au public (seules les chaussures à crampons seront interdites).

Les sociétés sportives de la commune ont bénéficié, comme chaque année, d'un subside de CHF 60.00 par jeune, jusqu'à 20 ans, habitant la commune. Ce subside est également octroyé aux clubs hors commune dont sont membres des jeunes Palinzards, dans la mesure où un même club n'existe pas à Epalinges. En 2014, 662 juniors ont été subsidiés (contre 558 en 2013).

D'autre part, les sociétés palinzardes bénéficient gratuitement de toutes les structures nécessaires à la pratique de leur sport (salles de gymnastique dûment équipées et entretenues, à l'instar des surfaces de jeux en extérieur).

La Municipalité continue sa relation de partenariat avec M. Mathieu Gleyre, responsable d'Urban Training. Ces rencontres sportives hebdomadaires proposent une manière inédite et gratuite de faire du sport en groupe, sous la direction de coachs professionnels. Toute personne,

dès 18 ans révolus et en bonne santé, désireuse de bouger, tonifier sa silhouette et retrouver le plaisir du sport est la bienvenue. L'Urban training est un parcours de santé hebdomadaire profitant du mobilier urbain existant pour faire des exercices en plein air, dans une ambiance dynamique et ludique. Les circuits durent une heure et sont suivis d'une séance de stretching.

Durant l'édition 2014 et à Epalinges, 19 cours ont été donnés, une fois par semaine, du mois de mai au mois de septembre 2014. Le nombre moyen de participants, par cours, s'est élevé à 25.6 personnes (sur 28.6 inscriptions par cours en moyenne). Le nombre maximal d'inscriptions a été relevé de 25 à 30. Le noyau dur est composé d'environ 10 participants réguliers, la moyenne d'âge se situe autour des 40 ans et les participants sont de tous les niveaux. Le coach ainsi que les participants ont donné un retour très positif, le participant le plus âgé de suisse étant d'ailleurs toujours palinard. L'affluence était bonne, même durant les mois d'été très pluvieux.

La Municipalité décide de reconduire ce partenariat pour l'année 2015. Au vu du succès obtenu à Epalinges, les cours seront doublés durant les mois de mai et juin 2015.

En 2014, la Municipalité a entamé un partenariat avec le programme Je Cours Pour Ma Forme. Destiné principalement aux personnes peu ou pas sportives, le programme a connu un beau succès avec un total de 57 inscriptions. Une habitante de la commune, assure les cours. Plusieurs niveaux sont proposés avec comme objectif de courir 5 km au bout de 12 semaines pour les débutants et 10 km pour ceux qui ont déjà un peu d'endurance. Les cours ont repris cet hiver avec des sessions d'entretien et ce printemps avec de nouveaux participants.

De manière plus générale le programme a été lancé en janvier 2014 en Suisse romande avec plus de 1100 inscriptions sur l'année. Nous espérons faire plus du double pour cette année avec prochainement le lancement de nouveaux programmes comme la marche pour cet automne.

TRANSPORTS PUBLICS

La commune d'Epalinges est appelée à participer au déficit des lignes du trafic général ou régional et à celui des lignes d'agglomération ou urbaines.

Pour les lignes du trafic régional, la répartition du montant à la charge des communes est effectuée en proportion du chiffre de la population et du coefficient de desserte par jour ouvrable.

Notre contribution aux transports publics s'est élevée globalement à CHF 3'215'169.--, soit CHF 2'468'100.-- pour le trafic d'agglomération et CHF 747'069.-- pour les frais du trafic régional.

105 millions de clients ont été accueillis en 2014 sur le réseau tl. Les travaux planifiés sur le m1, prolongés par l'incendie du mois d'août, expliquent une croissance des voyageurs plus faible que prévu (+0.3% par rapport à 2013). L'augmentation de la fréquentation est plus notable sur les lignes régionales (+2%). Les améliorations de l'offre réalisées en septembre porteront leur fruit en 2015. En 2014, la croissance des voyageurs a été de +1.1% sur le réseau routier

En 2014, 28 millions de passagers ont emprunté le m2, soit une hausse de 1,5 % par rapport à 2013. L'horaire du m2 a été renforcé les matins de semaine entre les arrêts Sallaz et Lausanne-Gare grâce à la mise en circulation de deux convois supplémentaires, permettant d'augmenter la fréquence de 2'50" à 2'30". L'entier de la ligne est passé à une fréquence à 5' dans le même

créneau horaire (contre 5'40" précédemment). Ceci représente un gain de capacité de 12% environ.

Trente nouveaux véhicules ont renouvelé la flotte thermique en remplacement des bus à gaz et diesel. Leur moteur répond aux dernières normes Euro 6, permettant de diminuer encore les émissions polluantes. 87% des véhicules (170 véhicules sur 200) ont été équipés de pneus neige (contre 79% en 2013 et 44% en 2012). Les 30 convois (trolleybus et remorques) sont les derniers à rester munis de pneus M+S (Mud & Snow), avec chaînes en cas de fortes précipitations, les pneus lamellisés n'existant pas pour la dimension de leurs roues. Ces convois circuleront jusqu'à l'arrivée des trolleybus à double articulations qui devraient être mis en service sur les tronçons de BHNS.

Maîtriser sa mobilité, gagner du temps: l'information aux voyageurs, fiable et diffusée en temps réel, compte parmi les priorités des tl. Depuis trois ans, ils travaillent activement à développer des services efficaces et adaptés à l'environnement mobile. Parmi les nouveautés en 2014, le lancement d'un nouveau site internet entièrement adapté aux smartphones et aux tablettes afin de mieux répondre aux nouvelles habitudes technologiques des clients ; l'installation de 400 nouvelles bornes embarquées à l'intérieur de 180 véhicules (m1 et nouveaux autobus MAN inclus) ; le lancement de l'achat du billet par SMS, couplé à l'application mobile tl_live ; enfin, la poursuite du développement de la plateforme romande pour l'information aux voyageurs permettant aux entreprises de transport de partager leurs données.

En 2014, les tl comptent un effectif total de 1195 collaboratrices et collaborateurs. Cinquante-trois conducteurs ont été recrutés, onze postes ont également été créés dans les unités de support et de maintenance. Le nombre d'apprentis est passé de 25 en 2009 à 43 en 2014.

Les tl ont poursuivi leur effort visant à l'optimisation des coûts, augmentant leur efficacité et relevant le taux de couverture (37% en 2014 ; 33,6% en 2010) ; les bases de la « culture du résultat » ont été définies dans l'objectif de pérenniser les résultats acquis ces dernières années. Et ce, malgré l'évolution importante des charges d'investissement que l'entreprise aura à supporter durant cette période.

Le service Pyjama dessert aujourd'hui plus de 40 communes, représentant une soixantaine de destinations par les entreprises de transports tl, LEB, CFF régional et longues distances. Des moyens supplémentaires de surveillance ont été investis depuis 2013 sur le service nocturne Pyjama, chaque course étant accompagnée désormais par du personnel de sécurité. Le week-end, avec un départ à 1 h., 2h., 3 h. et 4 h., les bus pyjama vous déposent chez vous jusqu'au bout de la nuit.

Depuis la mise en service officielle du M2 ainsi que du nouveau R08, à fin 2009 l'accès à Epalinges depuis Lausanne se fait uniquement par le M2. La commune est desservie par 2 lignes internes : ligne 45 (Bois-Murat - Chalet-à-Gobet) et 46 (Bois-Murat - Ballègue), à raison d'un bus toutes 7,5 minutes aux heures de pointes, du lundi au vendredi, toutes les trente minutes le samedi et toutes les 30 à 40 minutes le dimanche ainsi que les jours fériés. Depuis le terminus des Croisettes, il est également possible d'utiliser la ligne 62 (Les Croisettes - Moudon). Pour des raisons d'optimisation des véhicules, les lignes des Croisettes sont interlignées, c'est à dire qu'un même véhicule peut circuler sur plusieurs lignes. Cet interlignage fonctionne, cependant en situation perturbée, il arrive que certaines courses de la 45/46 ne soient pas effectuées pour assurer les départs de la ligne 62 qui circule à une fréquence d'une heure. La ligne de CarPostal 435 (Thierrens-Chalet-à-Gobet) fait également halte au terminus du M2.

Les habitants d'Epalinges ont pu bénéficier une nouvelle fois, pour le prix de CHF 35.00 (pièce), de 5 cartes journalières qui permettent de voyager librement sur le réseau des CFF et de nombreux chemins de fer privés.

Suite à l'adoption du préavis communal relatif au transport gratuit pour les écoliers, en novembre 2009, la Bourse communale a délivré 480 attestations pour abonnements Mobilis à 100 %, dont 459 abonnements retirés et 688 attestations accordant un rabais de 50 % sur le prix de l'abonnement, 454 abonnements retirés.

INFORMATIQUE

L'année 2014 a permis de procéder au renouvellement de six postes de travail à la Bourse communale et au Service technique (CHF 7'121.50), ainsi qu'à l'achat de six ordinateurs « ultra-portables » de dernière génération (écran tactile, SSD et ultra fins) pour les Municipaux et le Secrétaire municipal (CHF 13'200.85 ; ce montant comprend toutes les licences et tous les accessoires).

Ces portables permettent une connexion aux applications communales depuis n'importe quel endroit équipé d'un réseau WiFi, préparant l'accès à la GED (gestion électronique des documents) et à la dématérialisation de l'ensemble des informations transmises actuellement en format papier.

Les licences Microsoft Office ont été mises à jour (CHF 4'835.40), ainsi que l'infrastructure du réseau communal par l'apport de switchs POE (Power over ethernet) autorisant le déploiement de la téléphonie IP sur le central téléphonique communal (CHF 3'288.60).

A la suite d'un vol dans une voiture privée, un portable d'un concierge a dû être remplacé (CHF 1'299.00) ; ce sinistre a été déclaré et nous avons été entièrement remboursé par notre assurance vol auprès de la Vaudoise assurances.

La couverture du réseau WiFi des bâtiments administratifs communaux a été améliorée et permet maintenant une connexion simultanée de plusieurs appareils sans perte de signal, ce qui sera extrêmement important lors de l'implémentation de la GED dans tous les services administratifs (CHF 4'039.20).

Le site internet communal a été optimisé selon la définition de l'accessibilité pour le W3C (World wide web Consortium) afin de « mettre le web et ses services à la disposition de tous les individus, quel que soit leur matériel ou logiciel, leur infrastructure réseau, leur langue maternelle, leur culture, leur localisation géographique ou leurs aptitudes physiques ou mentales » (CHF 3'061.80).

Le logiciel anti-virus a été renforcé et étendu aux nouveaux « ultra-portables » pour une protection répondant à de tels accès externes (CHF 1'555.20).

Pour terminer, le serveur de gestion d'ouverture des portes de la Maison de commune et la Maison palinzarde ayant subi plusieurs pannes, nous avons procédé à son changement (CHF 1'698.30) et il a été décidé d'effectuer une mise à niveau du logiciel de gestion d'ouverture des portes, ainsi que des timbreuses (CHF 9'000.00 - gestion des heures du personnel administratif).

REGLEMENTS COMMUNAUX

La modification de la Loi sur les communes a rendu nécessaire la révision du Règlement du Conseil communal, qui a été approuvé lors de la séance du 17 septembre 2013, il a été transmis au Canton pour approbation début janvier 2014. Le Service des communes ayant demandé des modifications, ce règlement a été soumis, à deux reprises au Conseil, les 24 juin et 9 décembre, afin d'apporter les modifications demandées.

Le règlement d'utilisation des salles de gymnastique et du bassin de natation, ainsi que le tarif, ont été modifiés.

Le règlement de police a été approuvé lors de la séance du 16 septembre et différentes modifications lors de celle du 11 novembre 2014.

Le règlement du SDIS a été soumis au Conseil communal lors de sa séance du 11 novembre 2014 et approuvé.

Différentes modifications ont été apportées au règlement communal sur la gestion des déchets le 11 novembre 2014 (préavis municipal 19/2014 amendé).

Le règlement d'utilisation de la salle des spectacles a dû être adapté aux nouvelles normes de sécurité incendie.

Le Plan communal de classement des arbres, datant de 1973, étant obsolète, un règlement sur la protection des arbres et un nouveau plan de classement des arbres sont en cours d'élaboration.

Le règlement sur les collecteurs et l'épuration des eaux usées, de 1982, est également en cours de révision.

REGISTRE CIVIQUE

L'administration communale a tenu régulièrement à jour le rôle des électeurs. Elle s'est attachée plus spécialement à inscrire d'office les électeurs qui remplissaient les conditions légales et de radier ceux ayant cessé de remplir ces conditions (principalement les électeurs ayant quitté la commune).

Elle a aussi contrôlé les signatures dans le cadre de quatorze initiatives populaires ou référendums (contre 18 en 2013).

Au 31 décembre 2014, Epalinges comptait 5'126 électeurs inscrits en matières fédérale et cantonale et 5'676 électeurs inscrits en matière communale. Parmi les électeurs inscrits en matière communale, il y avait donc 550 personnes étrangères, hommes et femmes, âgées de 18 ans révolus, résidant en Suisse au bénéfice d'une autorisation depuis dix ans au moins et domiciliés dans le canton depuis trois ans au moins.

ADMISSIONS A LA BOURGEOISIE D'EPALINGES

La Loi du 28 septembre 2004 sur le droit de cité du Canton de Vaud est entrée en vigueur le 1^{er} mai 2005; elle donne la compétence à la Municipalité d'accorder ou de refuser la bourgeoisie.

Au cours de l'année, la Municipalité, sur la base du préavis de la Commission consultative des naturalisations en ce qui concerne les naturalisations ordinaires (avec audition et pour les enfants de moins de 16 ans : dispense d'audition), a accordé la bourgeoisie de la commune d'Epalinges à 40 personnes de nationalité étrangère, à 1 personne de la 2^{ème} génération, ainsi qu'à 8 personnes de nationalité étrangère nées en Suisse, sous réserve de l'octroi du droit de cité cantonal et de la délivrance de l'autorisation fédérale de naturalisation. Statistique des nationalités : Allemagne : 2, Argentine : 1, Belgique : 1, Canada : 1, Colombie : 1, Espagne : 1, Etats-Unis : 1, France : 20, Irak : 1, Iran : 4, Italie : 2, Ouzbékistan : 1, Portugal : 8, Serbie : 1, Tunisie : 1, Ukraine : 3.

NONAGENAIRES

Dix-neuf personnes ont atteint leur nonantième anniversaire au cours de l'année 2014.

Selon la coutume, une délégation des autorités communales visite les nonagénaires disposés à l'accueillir, à domicile, pour partager un instant de convivialité au cours duquel le cadeau traditionnel (400 francs avec un bouquet de fleurs ou six bouteilles de vin) leur est remis. Il peut cependant arriver que l'une ou l'autre des personnes fêtées refuse la venue des délégués communaux.

SOIREES D'ACCUEIL

Sur les 116 jeunes palinzards conviés à la réception du 20 novembre donnée en leur honneur (âge de la majorité civique), 31 filles et garçons ont répondu présents. Après une présentation des différentes activités de la Municipalité, les jeunes ont été informés par Madame la Présidente du Conseil communal des tâches et attributions de l'Autorité législative. Ensuite, les convives ont été invités à partager un apéritif et un repas pris en commun, dans la bonne humeur, à l'Auberge communale. Un cadeau souvenir a été remis à chaque participant.

La soirée destinée à l'accueil des nouveaux habitants et à l'attribution des Mérites 2014 s'est déroulée le 12 mars 2015, à la salle des spectacles. La population présente a pu écouter une présentation du Syndic traitant de l'évolution d'Epalinges et mentionnant les différents dicastères de la Municipalité. Destinées à récompenser les Palinzards ayant particulièrement brillé dans les domaines sportif, culturel, artistique ou professionnel, les Mérites – composés d'une médaille, recouverte d'or et un diplôme - ont ensuite été remis aux deux candidatures retenues :

M. Raymond Burki, Mérite professionnel, pour les quelque 7'000 caricatures parues dans le journal « 24 Heures ». Le dessinateur attitré du quotidien a offert aux lecteurs romands un trait d'union entre l'art et le journalisme.

L'Association 1066 Festival, représentée par le binôme Guillaume Morand et Virginie Guisan, Mérite artistique, pour son idée de faire renaître le festival folk d'Epalinges (1974 à 1982) sous le nom de 1066 Festival et pour le beau succès remporté déjà lors de la première édition – destinée à la musique tzigane -, puis très largement confirmé lors de la seconde édition de 2014 – consacrée au Liban et à l'Inde.

FINANCES

BOURSE COMMUNALE

Le service des finances gère principalement les activités suivantes (liste non exhaustive) :

Activités	Détails
Comptabilité générale, investissements	Tenue de la comptabilité jusqu'à la clôture des comptes, établissement et gestion du budget
Gestion des débiteurs	Facturations, encaissements, contentieux
Gestion des créanciers	Enregistrements, paiements
Gestion des salaires	Administration, paiements, suivi des diverses assurances sociales
Service de guichet	Réception, vente de cartes de déchetterie et de cartes journalières CFF, paiements et encaissements divers, renseignements, etc.
Gestion du parc informatique	Maintenance, gestion de projets, support aux utilisateurs
Contrôle de gestion	Trésorerie, emprunts, contrôle budgétaire, études et analyses financières diverses
Gestion de la cave à vin	Participation à la vente annuelle du vin de la vigne communale "Les Dares"

Pour les années 2011 à 2016 (préavis 20/2011), la commune a fixé un plafond d'endettement à CHF 56'000'000.00 et un plafond pour risques de cautionnements à CHF 10'000'000.00.

A fin 2014, l'endettement brut d'Epalinges s'élève à CHF 31'300'000.00 (taux moyen de 2.27 %) et les cautionnements sont arrêtés à CHF 5'910'000.00.

DÉBITEURS DOUTEUX

La bourse communale facture, notamment, l'impôt foncier et les taxes diverses. Le risque de non encaissement sur les débiteurs dont le recouvrement nous incombe est plutôt faible. Au 31 décembre 2014, l'évaluation de ces créances douteuses est estimée à CHF 120'000.00 sur un total comptabilisé de CHF 3'880'458.92 (3.09 %).

L'encaissement des autres impôts communaux est assuré par l'Administration cantonale des impôts (ACI). En 2014 et comme les années précédentes, l'ACI nous a adressé une évaluation des postes ouverts, comprenant les acomptes facturés. Nous observons une augmentation des impôts dus par les personnes physiques (+ CHF 939'766.00), ainsi que ceux dus par les personnes morales (+ CHF 142'853.09).

Les arriérés d'impôts sont principalement constitués d'acomptes sur le revenu et la fortune des personnes physiques pour CHF 7'021'942.35 (CHF 5'615'948.00 en 2013).

IMPÔTS COMMUNAUX - CRÉANCES OUVERTES AU 31 DÉCEMBRE 2014

Années	Personnes physiques	Personnes morales
2006 et antérieures	39'739.95	0.00
2007	55'400.77	1'992.98
2008	72'717.10	10'217.49
2009	149'545.01	2'816.26
2010	166'667.75	-1'618.36
2011	265'041.10	-201.96
2012	683'605.82	-2'438.40
2013	2'038'343.31	24'588.29
2014	3'550'881.54	165'926.13
Totaux	7'021'942.35	201'282.43

La provision pour pertes sur débiteurs ACI "personnes physiques et morales" figure au bilan sous le poste 9282.21 pour un montant total de CHF 1'285'300.00.

Cette dernière opération est fondée sur la qualité du débiteur (et non pas uniquement sur la procédure d'encaissement de chaque facture prise individuellement) et porte sur l'entier de l'arriéré ouvert. Ces informations nous sont fournies annuellement par l'ACI.

MARCHANDISES ET APPROVISIONNEMENTS

Les stocks (mazout, essence, sel) sont comptabilisés selon la méthode appelée "first in, first out" (premier entré, premier sorti). Par conséquent, la dépense inscrite au compte de fonctionnement reflète la consommation effective de l'année. Les variations du prix du mazout et de l'essence se répercutent progressivement dans le temps au fur et à mesure de la consommation.

TITRES ET PAPIERS VALEURS

Tous les titres en notre possession sont déposés sur un compte de dépôt ouvert auprès de la Banque Cantonale Vaudoise. L'inventaire de ces titres et participations est fourni à l'avant-dernière page de la rubrique "Finances".

IMPÔTS

Généralités

Les taxations définitives sont établies par l'ACI pour toute l'année en prenant en considération la situation du contribuable au **31 décembre**. Les acomptes sont répartis provisoirement entre le Canton et la(les) commune(s) de domicile du contribuable à la date de calcul (début de l'année). Les versements périodiques effectués par l'ACI n'ont dès lors qu'un caractère **provisoire** pouvant être fondamentalement différent de la répartition réelle des impôts communaux (bordereau définitif).

Le décalage dans le temps entre les éléments de calcul pris en compte lors de l'établissement des acomptes et la situation économique réelle du contribuable peut entraîner des fluctuations importantes des recettes fiscales annuelles. Dès lors, l'état d'avancement des taxations définitives par l'ACI peut influencer le niveau des rentrées fiscales d'un exercice à l'autre. A fin décembre 2014, le pourcentage des contribuables palinzards ayant été taxés définitivement pour l'année 2013 était arrêté à 71.37 % (96.64 % pour 2012 et 98.90 % pour 2011).

Les postes de l'impôt sur le revenu et la fortune comprennent les taxations définitives et des compléments d'impôts 2013 et antérieurs, ainsi que les acomptes 2014 facturés.

Situation 2014

Le taux d'imposition communal 2014 est de 66 % de l'impôt cantonal de base (préavis n° 20/2013).

Le produit des impôts 2014 s'élève à CHF 33'119'225.80, contre CHF 31'703'600.00 au budget (+ 4.47 %) et CHF 31'372'963.27 en 2013.

Les écarts les plus significatifs par rapport au budget concernent les impôts suivants : sur le revenu (+ CHF 637'764.00) et la fortune (+ CHF 996'303.87) des personnes physiques, sur la dépense (+ CHF 265'475.63), sur le bénéfice (+ CHF 118'865.60) et le capital (+ CHF 56'440.10) des personnes morales, ainsi que l'impôt complémentaire sur les immeubles des personnes morales (+ CHF 69'451.50).

ÉVOLUTION DE CERTAINES RECETTES FISCALES (en millier de CHF)

Années	* Personnes physiques				Droits de mutation		Gains immobiliers		Successions et donations	
	Revenus		Fortune							
2004	15'759		2'631		800		438		581	
2005	17'644	+11.96%	2'571	-2.28%	942	+17.75%	436	-0.46%	363	-37.52%
2006	18'135	+2.78%	2'661	+3.50%	1'080	+14.65%	412	-5.50%	428	+17.91%
2007	18'645	+2.81%	2'873	+7.97%	992	-8.15%	677	+64.32%	544	+27.10%
2008	19'919	+6.83%	3'342	+16.33%	777	-21.67%	596	-11.97%	1'228	+125.74%
2009	21'880	+9.85%	3'627	+8.53%	759	-2.32%	367	-38.42%	191	-84.45%
2010	20'723	-5.29%	3'106	-14.36%	929	+22.40%	906	+146.9%	1'608	+741.89%
2011	18'418	-11.12%	2'724	-12.30%	961	+3.44%	929	+2.54%	670	-58.33%
2012	20'971	+13.86%	3'166	+16.23%	1'444	+50.26%	1'644	+76.96%	1'205	+79.85%
2013	21'024	+0.25%	3'159	-0.22%	1'168	-19.11%	1'006	-38.81%	753	-37.51%
2014	22'038	+4.82%	4'296	+35.99%	811	-30.57%	828	-17.69%	292	-61.22%

* Coefficient communal : jusqu'à fin 2003 : 90 (avant bascule), dès 2004 : 70, dès 2011 : 64 (nouvelle bascule) et dès 2012 : 66 (nouvelle bascule).

Rétrocessions intercommunales comprises

Au 31 décembre 2014, les emprunts contractés à moyen et long termes s'élevaient à CHF 31'300'000.00 (CHF 31'250'000.00 en 2013).

Les emprunts ci-dessous ont été renouvelés en cours d'année, à savoir :

- Banque RAIFFEISEN, CHF 2'000'000.00 échu le 30.04.2014 (3.125 % à 10 ans), renouvelé pour le même montant le 07.05.2014 auprès de POSTFINANCE au taux de 1.38 % pour une durée de 9 ans (- 1.745 % pour une période plus courte d'une année) ;
- KommunalKredit Austria AG, CHF 2'450'000.00 échu le 30.09.2014 (3.35 % à 11 ans), renouvelé pour une somme de CHF 2'500'000.00 le 01.10.2014 auprès de POSTFINANCE au taux de 1.69 % pour une durée de 15 ans (- 1.66 % pour une durée plus longue de quatre ans).

L'intérêt de la dette de CHF 709'135.16 (CHF 773'536.44 en 2013, CHF 852'622.81 en 2012 et CHF 833'801.11 en 2011) représente 2.14 % des revenus fiscaux de l'année, contre 2.46 % en 2013 et 2.60 % en 2012.

Années	Emprunts	Variation	Dette par habitant	Charges d'intérêts	Taux moyen
2007	33'480'000		4'213	1'099'552	3.28%
2008	28'575'000	-4'905'000	3'501	987'283	3.46%
2009	27'570'000	-1'005'000	3'303	893'681	3.24%
2010	28'365'000	795'000	3'332	861'027	3.04%
2011	28'260'000	-105'000	3'273	833'801	2.95%
2012	31'555'000	3'295'000	3'563	852'623	2.70%
2013	31'250'000	-305'000	3'483	773'536	2.48%
2014	31'300'000	50'000	3'434	709'135	2.27%

Une attention particulière est portée à l'échelonnement des emprunts et, en fonction des investissements futurs et des taux en vigueur le moment venu, à la réduction de la dette (voir échéancier à la fin de la rubrique "Finances").

Malgré un endettement toujours important, la réduction de la dette de 2006 à 2011 et les taux attractifs de ces dernières années ont permis de diminuer, puis contenir la charge d'intérêts (- CHF 390'417.00 en sept ans).

La trésorerie disponible a légèrement diminué en 2014, permettant de payer l'intégralité des investissements en cours ou réalisés (CHF 3'296'711.90 en 2014, CHF 3'620'709.07 en 2013, CHF 5'614'476.61 en 2012 et CHF 11'490'595.38 en 2011) sans recourir massivement à de nouveaux emprunts. De plus, les taux d'intérêts rémunérateurs étant descendus à des taux historiquement bas, ces derniers n'ont permis de rentabiliser la trésorerie qu'à hauteur de CHF 19'095.55 (CHF 25'127.13 en 2013, CHF 25'350.82 en 2012 et CHF 38'375.44 en 2011), faisant passer la charge nette d'intérêt de la dette à CHF 690'039.61, soit 2.08 % des revenus fiscaux (CHF 748'409.31 et 2.39 % en 2013).

Au 31 décembre 2014, le montant disponible sur le compte de chèque postal était arrêté à CHF 5'098'555.19 (CHF 6'198'841.49 une année auparavant). La procédure de rentabilisation est toujours dictée par des marchés financiers qui ne cessent de faire baisser les taux de rendement des placements.

PÉRÉQUATIONS INTERCOMMUNALES

Dans le cadre de la péréquation directe, ainsi que la facture sociale, les chiffres portés au budget constituent des acomptes calculés selon la classification des communes basée sur les rendements fiscaux 2012 (les chiffres définitifs 2013 n'étant pas connus lors de la facturation des acomptes).

Comme chaque fin d'année, le Conseil d'Etat a communiqué en novembre 2014 que les charges 2014 devraient varier par rapport aux chiffres annoncés pour le calcul des acomptes. Il convient cependant de tenir compte que de nombreuses communes ont procédé à des changements de taux d'imposition, à des fusions ou à l'encaissement de recettes fiscales conjoncturelles supérieures aux prévisions, pouvant ainsi modifier fondamentalement les montants à charge des autres communes.

En 2014, la contribution provisoire au fonds de péréquation directe s'est élevée à CHF 1'931'188.00 (contre une contribution nette de CHF 1'458'446.00 en 2013). Le décompte final 2013 s'est soldé par une contribution complémentaire de CHF 1'978'550.00, qui a dû être couverte par un prélèvement sur le fonds de régulation pour la facture sociale/péréquation pour ne pas péjorer le résultat 2014.

A l'instar de l'année dernière, le calcul définitif (facture finale) de la péréquation directe et de la facture sociale interviendra d'ici au 31 juillet 2015 sur la base des comptes 2014. Par conséquent, le résultat effectif 2014 sera comptabilisé sur l'exercice 2015.

Comme mentionné précédemment, le bouclage enregistre des acomptes 2014 pouvant fortement changer en fonction de la situation réelle de la commune et de toutes les autres. Raison pour laquelle il est extrêmement difficile d'évaluer si, et dans quelles mesures, le décompte définitif peut être susceptible d'évoluer.

BOUCLEMENT DES COMPTES

Les renseignements se rapportant à la clôture annuelle, les différentes analyses ainsi que le détail des investissements vous sont présentés dans la brochure des comptes 2014.

INVENTAIRE DES TITRES AU 31 DÉCEMBRE 2014

Quantité / désignation	Valeur nominale	Valeur au 01.01.2014	Acquisition	Amortissement Remboursement	Valeur au 31.12.2014	Valeur vénale 31.12.2014	Rendement 2014
Titres du patrimoine administratif (comptes 9153.00, 9165.01 et 9165.02)							
Compte 9153.00							
24 Actions nom. CRIDEC	24'000	1			1	pm	
225 Actions nom. Centre intercommunal de glace de Malley	112'500	1			1	pm	
80 Parts sociales nom. Société immobilière LOGACOP, Lausanne	8'000	1			1	pm	
50 Parts sociales nom. Société coopérative des sites et espaces verts	5'000	1			1	pm	
3 Parts sociales nom. Société de l'asile du Marchairuz, Le Chenit	225	1			1	pm	
184 Actions Télé-Leysin-Col des Mosses-La Lécherette SA, Leysin	184	1			1	9	
15 Actions "nouvelles" Transports publics région lausannoise SA °	3'750	1			1	pm	
13 Actions "privilégiées" Transports publics région lausannoise SA °	3'250	1			1	pm	
10 Parts sociales nom. Coopérative du Logement à but social Epalinges	3'000	1			1	pm	
1 Part sociale de soutien nom. L'association des "Milices vaudoises"	500	1			1	pm	
10 Parts sociales nom. Coopérative vaudoise de cautionnement (CVC)	100	1			1	pm	
28 Actions nom. Sucrierie d'Aarberg et de Frauenfeld	280	280			280	868	22
460 Certificats d'actions nom. Romande Energie Holding SA, Morges *	11'500	11'500			11'500	460'920	13'800
5 Actions nom. BVA Holding, Lausanne	500	1			1	pm	
8 Parts sociales nom. Association Forestière vaudoise et du bas-Valais	2'000	1			1	pm	
10 Actions LS Vaud foot SA, Lausanne	40	-			-	pm	
20 Actions nom. CGN	500	1			1	100	
Comptes 9165.01 + 9165.02							
157 Actions nom. Gedrel SA	188'400	188'400			188'400	pm	
5 Actions nom. Biopôle SA - certificat émis en 2005	50'000	1			1	pm	
Totaux	413'729	200'195	-	-	200'195	461'897	13'822

* Titres avec droit de préemption (valeur de clôture au 31.12.2014, CHF 1'002.00 par titre)

° Titres en cours de fusion auprès des TL

pm = pour mémoire

ÉCHÉANCIER DES EMPRUNTS À MOYEN ET LONG TERMES - SITUATION AU 31 DÉCEMBRE 2014

Début	Désignation de l'emprunt	Taux %	Montant au 31.12.2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029
09.01.2006	9221.49 - BGV	2.7000	1'800'000	1'800'000														
30.05.2005	9221.48 - BGV	2.6500	1'200'000	1'200'000														
09.01.2006	9221.50 - Vaudoise Vie	2.6900	2'000'000	2'000'000														
12.06.2008	9221.33 - Postfinance (ex-Swiss Life)	3.8000	2'500'000	2'500'000														
11.05.2009	9221.37 - Vaudoise Vie	2.8000	1'900'000	1'900'000														
11.01.2010	9221.51 - Postfinance	2.4500	900'000	900'000														
03.05.2010	9221.52 - SVA	2.2000	1'000'000	1'000'000														
03.09.2010	9221.53 - Vaudoise Vie	2.1300	1'500'000	1'500'000														
07.10.2011	9221.54 - AXA-Winterthur	1.8500	2'500'000	2'500'000														
10.02.2012	9221.55 - Postfinance	1.2800	2'000'000	2'000'000														
10.02.2012	9221.56 - AXA Leben	1.7500	2'500'000	2'500'000														
10.04.2012	9221.57 - SVA	1.4500	2'500'000	2'500'000														
28.03.2013	9221.58 - Vaudoise Vie	1.9000	2'500'000	2'500'000														
30.09.2013	9221.59 - SVA	1.9700	2'000'000	2'000'000														
07.05.2014	9221.60 - Postfinance	1.3800	2'000'000	2'000'000														
01.10.2014	9221.61 - Postfinance	1.6900	2'500'000	2'500'000														
Total dette à moyen et long termes				2.27	31'300'000	3'000'000	2'000'000	2'500'000	1'900'000	0	1'900'000	2'000'000	2'000'000	1'500'000	2'500'000	2'500'000	2'500'000	2'500'000
En % de la dette totale					100.00%	9.58%	6.39%	7.99%	6.07%	0.00%	6.07%	6.39%	6.39%	4.79%	7.99%	7.99%	7.99%	7.99%

DOMAINES

IMMEUBLES

Lors de sa séance du 16 septembre 2014, le Législatif a accordé à la Municipalité un crédit d'étude de CHF 840'000.00 (voir préavis n° 16/2014), pour la construction de logements protégés sur la parcelle communale 501, route de la Croix-Blanche 37. La mise à l'enquête publique du projet (construction d'un immeuble de 19 logements protégés), est prévue pour début 2015.

A noter encore que la S.I. Norimob SA & Eden Immobilier SA, propriétaire de la parcelle RF 849, a cédé gratuitement à la Commune d'Epalinges ladite parcelle d'une surface de 5'927 m², sise en Ballègue, et entièrement zonée en forêt. Les frais de transfert de cette propriété ont été pris en charge par la commune.

Au mois d'août, les trois copropriétaires de la partie jardin public de la parcelle 69 sise à La Source (ancienne place de jeux), ont fait part de leur accord de vendre une partie de cette parcelle, à la commune, pour le montant symbolique de CHF 1.--. Les démarches de finalisation de l'acte notarié sont en cours.

A fin 2014, les propriétés de la commune d'Epalinges situées sur le territoire communal représentaient une surface totale de 1'003'262 mètres carrés dont 686'150 mètres carrés en nature de bois. Quant aux propriétés situées hors territoire communal, elles totalisaient 14'265 mètres carrés dont 10'830 mètres carrés en nature de bois (voir tableaux ci-après).

ETAT DES PROPRIETES COMMUNALES

(bâtiments et domaines)

N° parcelle	Folio	Lieu-dit	Affectation	m2 bâti	Places	Champs	Bois	Surface totale
3	17/18	Bois-Murat/Tuileries	Bâtiments scolaires, salle de gymnastique I, garderie, couvert, garages	3'451	15'838		29'664	48'953
19	17	Les Tuileries	Salle de gymnastique II, bassin de natation	1'323	2'018			3'341
22	17	Les Tuileries	Bâtiment scolaire	866	3'923		57	4'846
78	16	Les Tuileries	Place de jeux, édicule public	37	1'244			1'281
85	17	Bois-Murat	Bâtiment scolaire	933	745			1'678
119	21	Les Croisettes			167			167
144	21	Les Croisettes	Maison Rochat	188	1'165			1'353
202	27	Le Bois de Rovéréaz					43'919	43'919
208	27	Le Bois-de-Menton					3'960	3'960
231	28	Le Bois-de-Menton					4'699	4'699
273	26	Les Croisettes : Epalinges et ½ Lausanne	Zone de verdure protégée			4'953		4'953
274	26	Les Croisettes : Epalinges et ½ Lausanne	Zone de verdure protégée			4'606,5		4'606,5
288	26	Sur Ofréquaz	Ancien cimetière			2'276		2'276

N° parcelle	Folio	Lieu-dit	Affectation	m2 bâti	Places	Champs	Bois	Surface totale
342	22/24	Rte de la Croix-Blanche	Stade avec vestiaires-buvette, local matériel, place de fête, place Croix-Blanche, salle de sport, salle des jeunes et four à pain, Maison forestière	2'367	55'590	21'416	15'789	95'162
349	22	Les Dailles	Zone de verdure			909	1'450	2'359
351	22	Les Dailles	Zone de verdure			2'263		2'263
391	15	En Guébey, ch. Arzillier	Pavillon - Zone de verdure	97		3'795	8'108	12'000
394	14/15	En Montéclard					1'667	1'667
403	14	En Montéclard	Zone de verdure			2'644	1'967	4'611
407	14	En Montéclard					563	563
415	12	Le Champ du Bois					10'515	10'515
441	12	Les Moulins d'Epalinges	Zone de plans spéciaux			2'372	58	2'430
444	12	Les Moulins d'Epalinges	Zone de plans spéc. ; inconst.			2'371	2'987	5'358
466	13/4	A la Biolleyre	Dépôt; sous-station électrique; dévestiture publique	63	4'234			4'297
480	24	La Croix-Blanche					1'380	1'380
484	24	La Croix-Blanche				738	1'829	2'567
489	24	La Croix-Blanche	Parking ; bois		297	409	623	1'329
490	24	La Croix-Blanche	Parking ; bois		518	100	329	947
494	24	Rte de la Croix-Blanche	Auberge, salle des spectacles, maison de commune, local du service du feu	1'988	6'625	1'077	3'498	11'188
501	28	La Croix-Blanche	Bâtiment Grin			1220		1'220
507	25	La Croix-Blanche	Collège + cabanon	1'002	1'846	3'839		6'687
515	25	Ch. de l'Eglise	Collège d'Ofréquaz	967	2'705	2'820		6'492
519	25	La Croix-Blanche	Place de jeux		64	388		452
533	30	Le Giziaux	DDP CLE (im. locatif)			1'828		1'828

N° parcelle	Folio	Lieu-dit	Affectation	m2 bâti	Places	Champs	Bois	Surface totale
535	22-25	Le Bois-de-la-Chapelle	Forêt, chemin, place	27	3'189	440	209'381	213'037
536	22	Le Bois-de-la-Chapelle	Forêt				629	629
539	35	Au Grand-Chemin	Inconstructible			559		559
546	25	Au Grand-Chemin	Forêt (inconstructible)				5'373	5'373
547	35	Au Grand-Chemin					474	474
548	35	Au Grand-Chemin					484	484
575	31	A la Cabolétaz	Zone de plans spéciaux + zone utilité publique + Villa I	1'357	1'05	25'223		27'665
581	31	Rte de Berne 227	Habitation, garage	235	132	2'365		2'732
588	31	A la Cabolétaz	Zone mixte		3	3'529		3'532
639	32	La Girarde	Habitation, atelier, garages	554	865	3'129		4'548
701	4	En Praz-Bin	Villa II		153	9'319		9'472
715	33	Au Village d'Epalinges	Collège	219	396			615
718	33	Au Village d'Epalinges	Fontaine		34			34
722	11	A la Pierraz	Inconstr. (extens. bois)			3'456	7'420	10'876
723	11	Le Bois de la Pierraz	Forêt (inconstructible)				4'850	4'850
737	11	A l'Epenaz	Bourse des pauvres - (Villa I)			3'083	730	3'813
776	2/5	Au Village d'Epalinges	Refuge - Pavillon scolaire - sous-station électrique (Villa I)	342	3'017	16'717	56'815	76'891
798	10	Le Bois-de-Ban	Tennis		4610		58'087	62'697
802	10	A la Biollaz	Tennis		2'780		35	2'815
803	10	A la Biollaz					949	949
804	14	A la Biollaz	Forêt				1'117	1'117
839	6	Au Ruisseau-Martin	Inconstr. (extens. bois)			3'133		3'133
849	14	En Ballègue	Forêt				5'927	5'927

N° parcelle	Folio	Lieu-dit	Affectation	m2 bâti	Places	Champs	Bois	Surface totale
854	7	Le Petit Cerisier	Villa I			1'748		1'748
862	9	En Ballègue					8'305	8'305
863	14	En Ballègue	Forêt (inconstr.)				4'699	4'699
869	14	En Ballègue	Forêt				1'566	1'566
870	14	En Ballègue					1'582	1'582
876	9	En Ballègue					6'770	6'770
877	9	En Ballègue					1'811	1'811
878	9	En Ballègue					3'915	3'915
879	9	En Ballègue					4'839	4'839
880	9	En Ballègue					5'956	5'956
882	14	En Ballègue	Forêt (inconstr.)				4'025	4'025
883	8	Les Sept Fontaines				925	78'472	79'397
906	30	Les Grands Champs	Bâtiment service travaux	585	2'510	295		3'390
918	25	La Croix-Blanche	Nouveau cimetière - Edicule public	47	1'286	6'929		8'262
945	12	Les Moulins d'Epalinges	Zone de verdure			13'516	11'976	25'492
946	12	Les Moulins d'Epalinges	Zone de plans spéciaux		1'849		1'056	2'905
1030	3	Ch. du Petit-Vennes			108			108
1102	12	Les Planchamps				98		98
1105	22	Les Dailles				259	698	957
1147	32	La Girarde	Villa II			2'640		2'640
1405	30	Le Giziaux	DDP CLE (im. locatif)	525	1'234			1'759
1558	14	En Montéclard	Zone de verdure			2'579	1'783	4'362
1626	35	Au Grand-Chemin	Pavillon scolaire	234	1'579	5'287	7'173	14'273
1928	10	A la Biollaz	Tennis			3'019	34	3'053

N° parcelle	Folio	Lieu-dit	Affectation	m2 bâti	Places	Champs	Bois	Surface totale
1934	30	Rte de Berne, Le Giziaux	Hangars - dépôt	380	1'115	815		2'310
2029	24	La Croix-Blanche	Droit de superficie Epalcentre (99 ans)		4'296			4'296
2030	24	La Croix-Blanche	Droit de superficie Steinfels (99 ans)		2'188			2'188
2574	24-25	Au Grand-Chemin				322	20'994	21'316
2582	20	Les Planches				1'452		1'452
2614	12	Ch. du Chaugand			38			38
2615	10	Ch. du Bois-de-Ban			7			7
2737	22	Les Dailles	Forêt		1'011		35'163	36'174
		Total général		17'777	128'474	170'861,5	686'150	1'003'262

Propriétés communales en dehors d'Epalinges

Lieu-dit	Folio	N° parcelle	Bâtiment	M2 bâti	Places	Champs	Bois	Surface totale
LE MONT La Pichollette	113	448					10'830	10'830
LEYSIN Au Feydey	6	1257	Chalet l'Espérance	207	430			637
EPESSES Les Dares	12	3507	Vigne			2'798		2'798
Total général				207	430	2'798	10'830	14'265

FORETS

Les chiffres indiqués sont issus des résultats enregistrés par le garde forestier du Triage forestier Mèbre-Talent.

Exploitation des bois

- Janvier-février : coupe de sécurité et éclaircie en lisière du Bois de la Chapelle proche de la déchetterie (122 m²).
- Février : petite coupe de sécurité entre les vestiaires du foot et la Route de Berne (32 m³).
- Février-mars : éclaircie et mise en lumière à Rovéréaz (208 m³).
- Mars : petite éclaircie au stade du perchis au Bois de l'Essert (57 m³).
- Février-mai : de nombreux chablis épars ont dû être exploités sur l'ensemble du territoire (46 m³).
- Octobre : coupe en forêt de protection au Flon Morand proche de la rte de Montblesson (62 m³).
- Novembre : difficile coupe de sécurité sous un quartier de villas à Rovéréaz (44 m³).
- Décembre : coupe de sécurité et de mise en lumière autour du refuge du Chaugand (171 m³).

Assortiments exploités

Bois de service résineux	170 m ³
Bois de service résineux (en propre usage)	64 m ³
Bois de service feuillus	9 m ³
Bois de service feuillus (en propre usage)	16 m ³
Bois de feu long	295 m ³
Bois de feu feuillu en stère (1 m)	94 m ³
Bois pour copeaux (en propre usage)	80 m ³
Divers en propre usage (sentier et perches)	14 m ³
Total exploitation	742 m³

Remarques

Contrairement à 2013, peu de coupes ont bénéficié de subventions en raison de leur emplacement hors forêt de protection.

Les possibilités de coupe fixées dans le plan de gestion des forêts communales (560 m³/an) ne sont pas respectées depuis plusieurs années. Il sera donc nécessaire de diminuer fortement les coupes de bois ces prochaines années afin de respecter cette valeur moyenne pour la période 2010-2019.

Plantations

Aucune plantation en 2014 si ce n'est la compensation de quelques 150 plants n'ayant pas survécu les années précédentes.

Soins aux plantations

1 ha de plantation a été entretenu par fauchage manuel (sans compter les plantations de sapins de Noël).

Soins cultureux

2.2 ha de soins cultureux ont été traités. 65 % de cette surface a bénéficié des subventions de soins aux forêts protectrices.

Des soins sur la durée pour la biodiversité ont été effectués sur 0.7 ha de lisières.

Biodiversité

La commune a effectué un relevé des arbres habitats dans ses forêts. 35 arbres susceptibles de remplir les conditions "d'arbre habitat" ont été trouvés (présence de champignons, pourriture, fourche, dépérissement, insectes et cavités). Le nombre peut paraître faible mais il est nécessaire que ces arbres ne représentent pas de danger pour les tiers pour les 50 prochaines années. Afin de conserver sa liberté de décision concernant l'avenir de ces arbres, la commune a renoncé à la modeste subvention de CHF 100.-- par arbre habitat. Ceux-ci seront toutefois conservés le plus longtemps possible afin de participer à l'enrichissement de la biodiversité.

Entretien de sentier et de chemin

Réfection d'une passerelle au sentier du Flon avec la collaboration de la PC et installation d'une passerelle de 26 m par-dessus le biotope du Bois de la Chapelle. La revitalisation de ce biotope est en cours d'achèvement (barrières, sentier et panneaux).

Entretien courant des sentiers et places d'accueil sur le reste du territoire (perches, copeaux, tables).

L'ensemble des passerelles situées en forêt a fait l'objet d'un relevé détaillé par un bureau spécialisé, en collaboration avec les employés du service forestier communal.

La réfection du « chemin à camions » à Rovéréaz a été achevée en 2014.

Police forestière

Comme chaque année de nombreux cas ont été traités par le garde forestier. Les dossiers de construction, la sécurité des tiers, l'accès à la forêt, l'entretien illicite et les dépôts en forêt sont courants.

En raison de la nouvelle maladie du frêne appelée chalarose (ou flétrissement du frêne), les propriétaires publics devront redoubler d'attention pour assurer la sécurité des infrastructures publiques (routes, trottoirs, école, parcs, etc). Le garde forestier effectuera des contrôles sanitaires et tiendra informé les propriétaires publics de la marche à suivre en cas de danger provenant de forêts privées.

Résumé des surfaces entretenues

Soins aux plantations hors zone de protection *	1.0 ha
Soins culturels en zone de protection	1.4 ha
Soins culturels hors zone de protection*	0.9 ha
Biodiversité en lisière	0.7 ha
Eclaircie et mise en lumière en zone de protection	1.5 ha
Eclaircie et mise en lumière hors zone de protection	<u>3.9 ha</u>
Total des surfaces traitées	9.4 ha

** ou non subventionnée en raison du règlement (1 passage rétribué pour 4 ans)*

Le service des forêts a également collaboré avec la fondation vaudoise de probation pour la fabrication de piquets pour les plantations, etc.

Dans le cadre de l'Association "Jorat, une terre à vivre au quotidien", la Municipalité a décidé d'adhérer au projet de réalisation du parc périurbain. L'impact financier pour la commune, se monterait à CHF 7'520.-- par an, sur une durée de quatre ans. En cas de concrétisation de ce projet, une compensation forestière de l'ordre de 3 hectares sera à prévoir.

VIGNE

La Confrérie des Vignerons procède, trois fois par année, à des contrôles des différents travaux de la vigne, qui sont à chaque fois notés. Lors de la dernière visite de l'année (automne 2014), la vigne communale gérée par le vigneron, M. Philippe Rouge, a obtenu l'excellente note de 5.63 (sur 6), confirmant à nouveau, l'excellent travail fourni tout au long de l'année.

La vendange a été effectuée le lundi 6 octobre; elle a permis de récolter 2966 kg de raisins (3'819 kg en 2013), avec un sondage de 71° Ochsle (73° en 2013).

La grêle du 6 juillet a engendré environ 25% de dégâts. L'assurance grêle est entrée en matière pour un dédommagement à hauteur de CHF 4650.--.

Cette année, une vente de vin a eu lieu sur la place de la Croix-Blanche. Elle s'est déroulée le samedi 14 juin, au cours de laquelle 1'769 bouteilles ont été vendues.

BATIMENTS

Bâtiments scolaires et d'accueil de la petite enfance

a) Bois-Murat (bâtiments A)

Pendant l'hiver, des travaux de peinture ont été effectués afin de mettre en valeur et de rafraîchir les locaux de la chaufferie suite aux travaux réalisés en été 2013, pour un montant de CHF 517.75.

Garderie la Trottinette (bâtiment A)

Rien de particulier à signaler

b) Bois-Murat (bâtiment B)

Travaux de peinture, sur les barrières des escaliers ainsi que pour la réfection des corridors et de la cage d'escalier, pour un montant de CHF 21'479.65.

Remplacement des faces techniques (armoires, protection, etc) de la sous-station de chauffage située au rez-de-chaussée de ce bâtiment, pour un montant de CHF 4'125.60

c) Bois-Murat (bâtiment C)

Réfection des WC filles au 1^{er} et 2^{ème} étage, pour un montant de CHF 13'337.20.

Remplacement des faces techniques de la sous-station de chauffage située au rez-de-chaussée de ce bâtiment, pour un montant de CHF 4'125.60

d) Bois-Murat bâtiment D (couvert à vélo)

Au vu du mauvais état de la couverture du couvert à vélo, il a été procédé à son démontage, pour un montant de CHF 5'295.70. Cette opération a dû être effectuée au moyen d'une grue afin de pouvoir enlever les plaques d'Eternit (contenant de l'amiante) en entier, sans avoir à les casser ou les couper. Aucune couverture n'a été remise sur le parc à vélo, dans l'attente du résultat du mandat d'étude parallèle lancé prochainement sur Bois-Murat.

e) Bois-Murat (bâtiment D)

Remplacement des faces techniques situées dans les locaux techniques à chaque niveau de ce bâtiment, pour un montant de CHF 10'195.20

f) Bois-Murat (bâtiments F)

Suite à plusieurs tentatives d'effractions du secrétariat, il a été procédé à la mise en sécurité de celui-ci, notamment le remplacement des fermetures actuelles des portes fenêtres ainsi que des portes de l'administration, par des serrures avec des fermetures à trois points. De plus, une alarme Sécuritas Direct, a été installée.

L'ensemble de ces travaux ont été réalisés pour un montant de CHF 10'077.50 ce montant n'était pas prévu au budget.

Suite à la création d'un nouveau poste de doyen, un aménagement provisoire de la salle de conférence a été réalisé afin de créer un bureau pour le doyen. Ces travaux ont été réalisés pour un montant de CHF 2'603.25

Suite à un vandalisme il a été nécessaire de réparer une des plaques en granit de la façade ventilée côté Ouest. Ces travaux ont été réalisés pour un montant de CHF 2'106.00

Dans le cadre du premier exercice d'évacuation du complexe scolaire de Bois-Murat, il s'est avéré nécessaire de procéder au raccordement de 2 haut-parleurs depuis la salle des maîtres, au 1^{er} étage, afin que l'alarme puisse être entendue par les usagers de ce bâtiment. Ces travaux ont été réalisés pour un montant de CHF 1'071.65,

g) Centre de vie enfantine de la Croix-Blanche

Pas de travaux significatifs à signaler pour ce bâtiment construit en 2011.

h) Collège de la Croix-Blanche

Pas de travaux significatifs pour ce bâtiment.

i) Collège du Village

Réparation et remplacement d'une partie du sol en lino et des plinthes autour des bassins de chaque classe, pour un montant de CHF 1'441.80.

Réparation de 8 portes, pour un montant de CHF 5'346.00 dont les panneaux se décollaient.

Réfection de toutes les tablettes de fenêtres ainsi que des soubassements de façades, pour un montant de CHF 5'346.00. Ces éléments sont particulièrement exposés à la pollution et aux intempéries.

Modification des sacs coupe-vent, afin d'être en mesure d'entreprendre un nettoyage correcte des drainages, pour un montant de CHF 3'688.20. .

Retouches de peinture dans les classes, pour un montant de CHF 1'361.90, afin d'enlever les taches de moisissures.

Remplacement du vase de compensation de l'installation de chauffage, installé en 1996 suite à une perte de pression dans le circuit de chauffage, pour un montant de CHF 1'191.25.

Autres bâtiments communaux

a) Maison de Commune

Une boîte équipée d'un digicode destinée au retour des clefs suite aux locations de locaux communaux a été posée dans le hall d'entrée de la Maison de commune. Cet achat était prévu au budget 2014 pour un montant de CHF 400.00. Toutefois, le modèle envisagé ne présentant pas de garantie de sécurité suffisante, un équipement de meilleure qualité a été posé pour un coût de CHF 969.55. Le surcoût de CHF 569.55 n'a pas occasionné de dépassement budgétaire.

Afin d'améliorer les conditions d'accueil au service social et au contrôle des habitants, des travaux ont été effectués dans le hall de la Maison de commune. Une moquette ainsi que des

panneaux acoustiques suspendus au plafond ont été posés. Ces travaux ont été réalisés pour un montant de CHF 7'557.00. Ce montant était prévu au budget 2014

Pour répondre aux nouvelles exigences en matière de sécurité, deux exutoires de fumée situés en toiture au-dessus de la cage d'escalier ont été mis aux normes et électrifiés. Ces travaux ont été réalisés pour un montant de CHF 5'980.30. Ce montant était prévu au budget 2014.

L'armoire à vin du carnotzet communal de marque Eurocave (qui avait plus de 25 ans) a été remplacée par un modèle équivalent et de même marque pour un montant de CHF 4'890.00. Ce montant était prévu au budget 2014

b) Maison Palinzarde

La moquette de la salle des commissions a été remplacée. Ces travaux ont été réalisés pour un montant de CHF 4'204.55. Ce montant était prévu au budget 2014.

Pour réparer les dégâts occasionnés par l'ouverture forcée des portes de l'ascenseur de la Maison Palinzarde, le chariot d'ouverture des portes a dû être remplacé. Ces travaux ont été réalisés pour un montant de CHF 3'297.55. Le coût de cette réparation n'était pas prévu au budget.

Des travaux de peinture non prévus au budget ont été réalisés dans un bureau de la police pour un montant de CHF 667.45. Ces travaux n'ont cependant pas occasionnés de dépassement budgétaire.

La pompe de circulation du chauffage de la Maison Palinzarde a dû être remplacée pour améliorer la distribution du chauffage dans l'ensemble des locaux de ce bâtiment et réduire les déperditions de chaleur. Pour permettre la réalisation de ces travaux non prévus au budget, la Municipalité a accordé un crédit de CHF 3'438.00 pour la fourniture et la pose d'un circulateur de chauffage. Ces travaux, ainsi que la réparation des portes de l'ascenseur, ont entraîné un léger dépassement de CHF 4'189.25 par rapport au montant budgété sur le compte 3511.3513.00.

c) Salle des spectacles et locaux du service du feu

Pour améliorer la sécurité, la porte située entre l'appartement du concierge et la sous pente de la salle des spectacles a été remplacée par une porte anti-feu EI 30. Ces travaux ont été réalisés pour un montant de CHF 4'054.00. Ce montant était prévu au budget 2014.

Les pièces pour l'entretien de l'adoucisseur d'eau, pour l'eau sanitaire et les appareils de cuisines (installé en 1989) n'étant plus disponibles, cet appareil a été remplacé en mars 2014. Ces travaux ont été réalisés pour un montant de CHF 9'300.00. Ce montant était prévu au budget 2014.

Les travaux prévus pour la mise aux normes et la modernisation de l'éclairage et de la gestion des commandes de l'éclairage à distance de la salle des spectacles (préavis 21/2013) ont été réalisés, durant les vacances scolaires, la plus grande partie en avril, les ajustements et les réglages en juillet 2014. Le crédit octroyé était de CHF 196'500.00. La mise aux normes et la modernisation de l'éclairage et de sa gestion n'ont générés aucun dépassement.

En parallèle aux travaux de mise aux normes de l'éclairage de la salle de spectacle, a été réalisée la mise aux normes de l'éclairage de secours. Ces travaux ont été réalisés pour un montant de CHF 23'997.60. Ce montant était prévu au budget 2014.

Des travaux de peinture dans la cage d'escalier côté loges (murs, plafonds, paliers, escaliers et portes) ont été réalisés pour un montant de CHF 5'856.10. Ce montant était prévu au budget 2014.

Afin d'améliorer la sécurité de la salle des spectacles, des travaux ont été entrepris pour remplacer les portes de communication entre le foyer et la scène, le foyer et les loges et entre le local de répétition et la cage d'escalier, par des portes EI 30. Ces travaux ont été réalisés pour un montant de CHF 9'601.20. Ce montant était prévu au budget 2014.

A la demande de la Municipalité, et pour améliorer la qualité des images diffusées à la salle des spectacles, il a été procédé au remplacement du beamer existant par un appareil répondant aux standards actuels de qualité. Le coût de l'achat du beamer et de son installation s'est élevé à CHF 7'914.00. Cette acquisition n'était pas prévue au budget et a entraîné un léger dépassement de CHF 744.95 du compte 3512.3114.00.

d) Auberge communale

Au début du mois de février, la pompe de chauffage du monobloc pulsion de la véranda de l'auberge est tombée en panne et a dû être remplacée en urgence. Ces travaux ont été réalisés pour un montant de CHF 1'237.70. Ce montant était prévu au budget 2014.

Dans le courant du mois d'avril, il a été procédé au remplacement d'un radiateur perforé par la rouille situé dans la cuisine du restaurant. Ces travaux ont été réalisés pour un montant de CHF 1'784.15. Ce montant était prévu au budget 2014.

e) Bâtiment de "La Cabolétaz"

Aucun travail n'a été nécessaire cette année, si ce n'est l'entretien courant.

f) Maison Rochat

Suite au contrôle OIBT imposé par l'exploitant du réseau, une entreprise a été mandatée pour contrôler l'installation électrique de la Maison Rochat. Suite à ce contrôle, des corrections et modifications des installations électriques ont dû être effectuées. Ces travaux ont été réalisés pour un montant de CHF 718.00. Bien que non prévus, ces travaux n'ont pas occasionnés de dépassement budgétaire.

Différents travaux de peinture ont été effectués durant l'été sur les façades du bâtiment, il s'agissait notamment du remplacement des crépis à différents endroits des façades, des retouches de peinture sur les soubassements du bâtiment (peinture écaillée), du rafraîchissement de toutes les tablettes et embrasures de fenêtres, du nettoyage et du traitement du balcon et de sa barrière. Ces travaux ont été effectués pour un montant de CHF 5'290.40. Ce montant était prévu au budget 2014.

Dans le courant du mois de mars, un des chevrons du couvert à voiture attaqué par la pourriture a été remplacé. Ces travaux ont été effectués pour un montant de CHF 1'382.00. Ce montant était prévu au budget 2014.

Au mois de mai, des travaux de curage des canalisations EC et EU ainsi que des pipes de drainages ont été effectués pour un montant de CHF 642.55. Ce montant était prévu au budget 2014.

g) Ferme de la Girarde

Aucun travail n'a été nécessaire cette année, si ce n'est l'entretien courant.

h) Bâtiment principal de la voirie

Dans le courant du mois de septembre, nous avons effectué une révision complète de la chaudière à pellets de la voirie, il s'agissait de refaire le bétonnage (réfractaire) du foyer et remplacer la grille, changer les joints en céramique de la porte, révision complète de la vis pour l'alimentation du foyer, révision et remplacement de tous les contacteurs et sondes défectueuses. Ces travaux de révision ont été effectués pour un montant de CHF 19'21235. Ce montant était prévu au budget 2014.

Durant le courant du mois de mai, nous avons remplacé les deux faces vitrées en acier avec portes d'accès, par des faces vitrées en pvc et triverres sur le bâtiment de la voirie n°2 (dépôt véhicules). Ces travaux ont été effectués pour un montant de CHF 17'296.00. Ce montant était prévu au budget 2014.

Durant le courant du mois de mai, nous avons également remplacé les fenêtres en bois de la cafétéria de la voirie n°3, qui, exposées à tous les vents, avaient commencé à pourrir et laissaient passer l'eau, en les remplaçant par des fenêtres en bois-métal de couleur blanche, avec des triverres. Ces travaux ont été effectués pour un montant de CHF 19'138.00. Ce montant était prévu au budget 2014.

i) Maison des jeunes

Aucun travail n'a été nécessaire cette année, si ce n'est l'entretien courant.

j) Four à pain

Remplacement de la cuisine, pour un montant de CHF 20'727.95. Dans le cadre de ces travaux, il a également été procédé au changement du chauffe-eau qui coulait ainsi qu'à la mise aux normes de l'installation électrique.

k) Pavillon de football du Bois-de-la-Chapelle

Durant l'été, nous avons effectué le remplacement de tous les cylindres des portes par des cylindres avec clés "Mécatronique", pour un montant budgété de CHF 6'400.00. Certaines serrures ont malheureusement dû être remplacées, pour un montant non budgété de CHF 1'054.45.

l) Pavillon de football de la Croix-Blanche

Courant du mois d'octobre, suite à un acte de vandalisme sur le tourniquet du stade, un remplacement total de la partie centrale a dû être effectué. Ces travaux de réparation ont été effectués pour un montant de CHF 6'318.00. Ce montant n'était pas prévu au budget.

Suite à la remarque d'un habitant d'Epalinges nous indiquant qu'un groupe de jeunes investissaient régulièrement le soir et le week-end la terrasse de la buvette du stade de la Croix-Blanche, et que ceux-ci utilisaient la prise électrique placée en façade du bâtiment, afin de brancher des appareils électriques divers pour s'y divertir, des travaux ont été entrepris pour que ce point d'alimentation électrique puisse être contrôlé depuis l'intérieur de la buvette à l'aide

d'un interrupteur on/off. Ces travaux de modification ont été effectués pour un montant de de CHF 414.05. Ce montant n'était pas prévu au budget.

m) Bâtiment du cimetière

Au cours du mois d'avril, nous avons dû intervenir rapidement pour remplacer le système de commande hydraulique de l'urinoir des WC publics du cimetière, malheureusement les pièces pour sa réparation n'étant plus disponibles sur le marché, nous avons dû remplacer le système en place par un mécanisme pneumatique en effectuant quelques petits travaux supplémentaires. Ces travaux de réparation ont été effectués pour un montant de CHF 1169.10. Ce montant n'était pas prévu au budget.

n) Refuge du Chaugand

Un fumiste a été mandaté pour réparer le fond en pierre réfractaire et la poignée de l'insert de la cheminée, ainsi que pour changer le joint en céramique de la porte en verre du foyer. Ce travail a été réalisé pour un montant de CHF 1'480.-- Ce montant était prévu au budget 2014.

Un rafraîchissement des volets du refuge (démontage des fermentes, ponçage et peinture) a été effectué en avril 2014. Ce travail a été réalisé pour un montant de CHF 2'095.20. Ce montant était prévu au budget 2014.

o) Maison forestière

Un fumiste a été mandaté pour refaire les joints en céramique autour des vitrages du foyer. Ce travail a été réalisé pour un montant de CHF 690.80. Ce montant était prévu au budget 2014.

p) Edicules publics du cimetière

Aucun travail n'a été nécessaire cette année, si ce n'est l'entretien courant.

q) Collège du Grand-Chemin

Le réaménagement du préau, changement du toboggan, plantation de haies, modifications des escaliers et aménagement d'une rampe d'accès côté sud et pose d'une chicane pour la somme de CHF 55'860.-- (préavis 2/2014).

Suivi de l'évolution de la consommation énergétique des bâtiments (*Méthode energostat*)

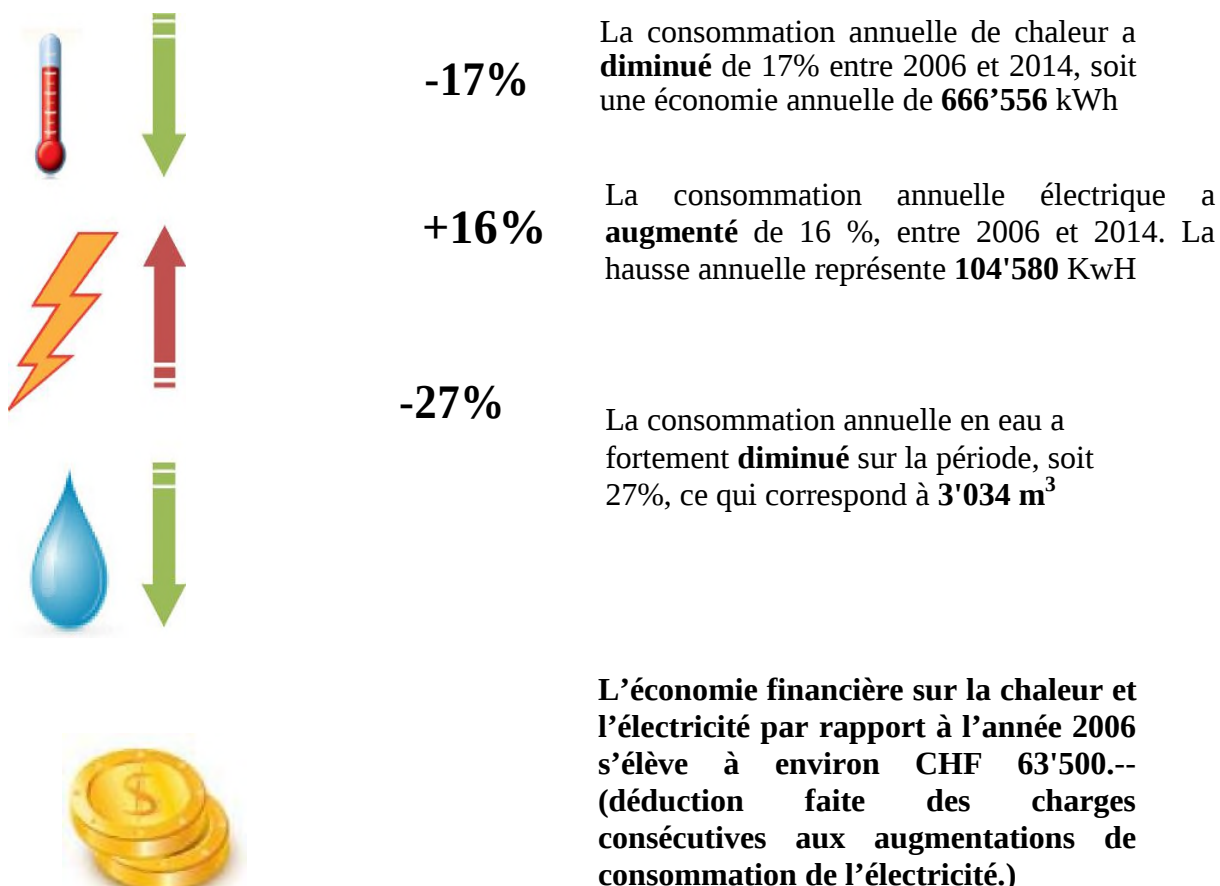
Résumé

La méthode développée par Energo pour l'évaluation d'un parc de bâtiments permet de suivre l'évolution de la consommation énergétique d'un parc durant plusieurs années en tenant compte des variations de celui-ci. Cette méthode permet également d'évaluer le potentiel d'économies possibles dans le parc de bâtiments. Ce potentiel est estimé en comparant les consommations du parc aux consommations moyennes de bâtiments de même typologie au niveau Suisse.

Dans ses calculs, Energo tient compte aussi bien des variations qui surviennent au niveau de la taille du parc (ajout ou retrait d'un immeuble, etc.) que des fluctuations au niveau des bâtiments mêmes (modification de l'occupation, assainissement, etc.)

Evolution des consommations

Dans le cadre de ce rapport, nous nous sommes basés sur les données de consommations des années 2006 à 2014 dans les 12 bâtiments communaux actuellement suivis sous l'application internet www.energostat.ch. La Municipalité tient à souligner que les relevés de consommation entre 2006 et 2010, notamment pour l'électricité manquent de précision et de fiabilité (certains bâtiments n'étaient pas pris en compte). Dès lors, elle a demandé que : dès 2015 les relevés de comparaisons soient réalisés à partir de 2011, date depuis laquelle, les mesures sont fiables et comparables.



Economie financière

Fluide	Economie (kWh)	Prix CHF	Economie (CHF)
Gaz naturel	613'160	0.0953	58'434
Huile légère (mazout)	53'395	0.0957	5'110
Electricité	0	0.2000	-
Total	666'555	-	63'544

Répartition des consommations selon fluide

Le gaz est le combustible le plus utilisé, il représente près de 74% de la consommation du parc.

Fluide	Chaleur 2014 (kWh)	%
Gaz naturel	2'072'718	73.70%
Huile légère (mazout)	738'202	26.30%

Potentiel d'économie

Le potentiel d'économie en énergie (chaleur et électricité) du parc de bâtiment communal est concentré sur quatre bâtiments :

- Complexe de Bois-Murat
- Salle de gymnastique de la Croix-Blanche
- Chalet l'Espérance à Leysin
- Collège de l'Ofréquaz

En travaillant sur ces quatre bâtiments, il est théoriquement possible de diminuer la consommation énergétique du parc communal d'environ 380'000 kWh par année, soit environ 11% de la consommation actuelle du parc.

Evolution de la consommation d'électricité

Tout comme l'année dernière, les évolutions de consommation sont très différentes entre les bâtiments.

Il est important de mentionner que la consommation électrique de référence est la moyenne des années 2006 à 2008 et que la durée et l'utilisation a probablement changé depuis. Pour le rapport de l'année 2015, nous préconisons d'utiliser une année de référence plus proche de l'affectation/occupation actuelle des bâtiments.

La tendance générale est une hausse de la consommation électrique de 2006 à 2012. Entre 2012 et 2014 la consommation est restée stable mais élevée par rapport à l'année de référence (moyenne des années 2006 à 2008).

La consommation électrique 2014 du collège de la Croix-Blanche est deux fois plus élevée qu'en 2006 mais cette augmentation est à relativiser suite à l'extension du bâtiment qui a été réalisée.

A l'inverse, le chalet de l'Espérance continue de voir diminuer sa consommation. La maison Rochat a également bien diminué sa consommation électrique depuis 2006.

Pour 2015, nous conseillons de mettre une priorité dans l'optimisation électrique, le but est de faire diminuer les consommations électriques du parc.

Le rapport Energo "Analyse de l'efficacité énergétique des bâtiments communaux" pour l'année 2014 donne les certificats énergétiques suivants :

Bâtiments	Classe de consommation					
	2009	2010	2011	2012	2013	2014
Maison Rochat	C	C	C	C	C	C
Salle de gymnastique de la Croix-Blanche	C	C	C	C	C	C
Collège de la Croix-Blanche / Centre de Vie Infantile	C	D	D	E	D	D
Collège de l'Ofréquaz	F	F	E	E	E	E
Complexe de Bois-Murat	-	F	E	E	E	E
Collège du Village	F	F	F	F	F	F
Maison de commune / salle des Spectacles	F	F	F	F	F	F
Pavillon scolaire du Chaugand	F	F	F	F	D	E
Chalet L'Espérance, Leysin	G	G	G	D	C	C
Maison Palinzarde	G	G	G	G	G	G
Pavillon scolaire du Grand-Chemin	G	G	F	F	F	E

Les certificats énergétiques fournissent une vision globale de la performance énergétique des bâtiments. Ils permettent de déterminer quels bâtiments sont les plus sujets à un assainissement. La classification est étalonnée sur sept niveaux de A à G, A étant le niveau le plus performant et C la valeur standard.

La motion déposée par MM. Bolomey et Delamadeleine lors de la séance du Conseil communal du 18 février 2014 concernant l'engagement local dans l'énergie renouvelable fera l'objet d'une réponse dans le courant de l'année 2015.

Lors de la séance du Conseil communal du mardi 18 février 2014, Monsieur le Conseiller Erich Dürst a déposé une motion invitant la Municipalité à présenter une étude sur l'assainissement énergétique du parc immobilier communal à réaliser ces prochaines années. Cette motion a été accueillie favorablement par la Municipalité dans la mesure où son programme de législature prévoit au chapitre bâtiment et construction : d'étendre l'étude «energo» pour diagnostiquer l'état des bâtiments communaux et réduire les dépenses énergétiques, et d'envisager toute construction et rénovation sous l'angle de l'efficacité énergétique, des économies d'énergie et du développement des énergies renouvelables. Pour atteindre ces objectifs, la Municipalité a d'ores et déjà lancé une étude en 2014 concernant l'assainissement des façades de la salle des spectacles. Des études similaires seront également menées ces prochaines années pour d'autres bâtiments communaux.

Cité de l'énergie

La commune d'Epalinges s'est engagée dans la démarche « Cité de l'énergie ». Le 23 septembre 2014, « l'Association Cité de l'énergie » a octroyé à la Commune la reconnaissance « Partenaire en processus ».

De 2012 à 2014, l'évaluation du potentiel atteint et du potentiel de développement de la commune a été effectué.

Potentiel atteint et potentiel de développement pour la commune d'Epalinges :

Nombre de points atteints (points effectifs)	136	Pt.
Nombre de points potentiels (potentiel spécifique à la commune)	421	Pt.
Points nécessaires pour le label Cité de l'énergie® (50 %)	211	Pt.
Points pour le label european energy award® Gold (75 %)	316	Pt.

(Soit 32% du potentiel spécifique de la commune et 64.45% du minimum nécessaire pour obtenir le label Cité de l'énergie.)

Potentiel de développement :

Nombre de points potentiels après mise en œuvre des actions de base du programme de politique énergétique	215 Pt.
Nombre de points potentiels après mise en œuvre de toutes les actions du programme de politique énergétique	260 Pt.

Dans le cadre de la démarche « Partenaire en processus », la commune s'engage à mettre en œuvre et à réaliser les activités et mesures du programme de politique énergétique pour les 4 prochaines années.

Objectifs généraux de la politique énergétique :

- Renforcer l'efficacité énergétique en soutenant les mesures de réduction des consommations d'énergies pour ses propres objets et l'ensemble du tissu socioéconomique local ;
- Promouvoir les énergies renouvelables en favorisant les installations de production d'énergies renouvelables ;
- Favoriser un développement territorial et une mobilité durables en liant étroitement urbanisme, mobilité, énergies et environnement.

URBANISME

POLICE DES CONSTRUCTIONS

Il a été ouvert trente-quatre enquêtes publiques en 2014 contre quarante-sept en 2013 et trente-sept en 2012. Ces enquêtes concernaient notamment :

- construction d'un complexe immobilier de 3 immeubles avec parkings souterrains et centre de tri couvert au ch. du Giziaux;
- réfection de l'enveloppe du bâtiment d'activités tertiaires au ch. des Croisettes 28;
- transformation d'une ferme avec création de 3 logements au ch. des Orchez ;
- rénovation de 2 immeubles locatifs au Grand-Chemin ;
- démolition d'un ancien chalet et remplacement par une villa individuelle au ch. de la Cure;
- construction de villas de 2 logements aux chemins de la Vuilletaz, des Orchez, du Polny et de l'Eglise ;
- construction d'une villa individuelle au Grand-Chemin ;
- transformations et/ou agrandissements de diverses villas ou petits bâtiments ;
- construction de 3 piscines extérieures chauffées, non chauffées et d'un bassin de nage ;
- installations techniques au sol et en toiture du bâtiment Biopôle III ;
- quelques petites constructions telles que couverts à voiture, vérandas, garages pour 1 ou 2 voitures, balcons, petite démolition et citerne à gaz propane enterrée.

Des aménagements intérieurs tels que des salles de réunion dans un hôtel et des bureaux en remplacement d'une surface d'exposition ont été dispensés d'enquête publique.

La commune a procédé aux mises à l'enquête publique suivantes :

- décadastration et transfert au domaine public communal d'une surface du domaine privé de la commune pour le trottoir créé au ch. de la Girarde, adaptation des servitudes ;
- création d'un trottoir au ch. des Boveresses, création d'un domaine public, décadastration et adaptation des servitudes ;
- prolongement du trottoir au ch. des Roches, constitution d'une servitude de passage à pied publique ;
- agrandissement de l'écopoint et création d'un trottoir au Grand-Chemin ;
- transformation et extension du collège de l'Ofréquaz pour la création d'une Unité d'Accueil de la Petite Enfance (UAPE).

Dans le cadre du Plan d'affectation cantonal 309 "Vennes", les chantiers des bâtiments « Biopôle IV » et du « Bâtiment Terrasse » sont terminés mis à part quelques aménagements extérieurs et certaines surfaces intérieures qui n'ont pas encore trouvé preneurs. Quelques demandes d'autorisations pour des aménagements intérieurs nous ont été soumises. Etant conformes à l'affectation prévue, elles ont été dispensées d'enquête publique, mais transmises aux services cantonaux compétents pour autorisation.

La transformation complète d'une ancienne école / centre de séminaire de « La Branche » en appartements au ch. Près-les-Bois est achevée.

La réalisation du nouvel immeuble de la rte de la Croix-Blanche 38, en lieu et place d'anciens bâtiments est terminée, hormis quelques aménagements extérieurs qui seront effectués au printemps 2015.

Les nouveaux immeubles du Polny 3 et 5, au Village, et les villas à l'arrière, côté Est, sont en bonne voie de finition et déjà partiellement habités. Les aménagements extérieurs seront également terminés au printemps 2015.

La réalisation du quartier de 12 villas jumelles au ch. de Ballègue est en cours, de même que les 2 nouveaux immeubles au bas du Grand-Chemin.

La transformation de la partie restaurant de l'hôtel de La Marmite est achevée. L'ouverture sous le nouveau nom d' « Auberge du Peccau » a eu lieu au printemps 2014.

La construction d'un petit lotissement de 3 villas jumelles a débuté au ch. du Ruisseau-Martin.

La réfection de l'enveloppe du bâtiment d'activités tertiaires au ch. des Croisettes est en voie de finition.

L'optimisation de la toiture (aménagement de 2 niveaux supplémentaires) de l'hôpital de Sylvana a débuté. La forme finale de la toiture est déjà réalisée permettant de se rendre compte du gabarit final.

La démolition du bâtiment au ch. du Polny 7 a débuté en fin d'année.

AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

PPA "Les Orchez" :

Le préavis n° 7/2014 a été soumis le 1^{er} avril 2014 au Conseil communal qui a approuvé les réponses formulées à l'encontre des oppositions non retirées et adopté le plan partiel d'affectation tel que soumis à l'enquête publique. Le canton a notifié ces décisions aux opposants qui n'ont pas formulé de recours. La Cheffe du département compétent a approuvé ce PPA en date du 7 octobre 2014. Il est donc entré en force.

PPA "La Bodevenaz 2" :

Le projet de PPA a été approuvé par le Conseil communal sans modification en date du 12 novembre 2013. Les questions foncières pour les parcelles cantonales bordant la RC 601, ont été réglées entre les propriétaires et le canton. La Cheffe du département compétent a approuvé ce PPA en date du 30 juin 2014. Il est donc entré en force.

PQ "Le Closalet" :

Le projet de PQ "Le Closalet", avec la nouvelle version de double accès (sur la RC 601 et sur Montéclard), comme l'a demandé la DGMR – Direction Générale Mobilité et Route, a été transmis au canton pour un nouvel examen préalable en juillet 2014. Malgré un rappel de la Municipalité, les 3 mois réglementaires étant largement échus, aucune réponse n'a été formulée jusqu'en janvier 2015.

PQ "La Possession / Bois-de-Ban" :

Suite à de multiples oppositions du voisinage, les promoteurs du quartier ont apporté quelques modifications à ce plan de quartier, ceci avec l'accord de la Municipalité, et dans le but de répondre en partie aux remarques des opposants. Ces modifications ont été transmises au Service du développement territorial (SDT) pour un examen préalable fin août 2014. Début octobre, le SDT a délivré son rapport d'examen post-enquête publique ; celui-ci est favorable, ce qui permettra une mise à l'enquête complémentaire (portant uniquement sur les modifications apportées) en début d'année 2015.

Auparavant, la commune a établi un document intitulé « Réponses de la Municipalité aux oppositions ». Ce document a été envoyé aux opposants accompagné d'une invitation à une séance de conciliation (conformément aux dispositions de l'art. 58-alinéa 1 LATC). Celle-ci a été fixée au 19 février 2015.

Par ailleurs, un rapport concernant ce plan de quartier a été établi pour une présentation lors de la séance du Conseil communal du 17 février 2015. Ce rapport est destiné à obtenir du Conseil communal une approbation des démarches engagées par la Municipalité à ce stade du dossier.

PQ "Le Grand-Chemin nord"

Le projet de plan de quartier (PQ) pour la création d'un immeuble de 8 niveaux (R+7) avec activités compatibles et artisanales a été modifié à plusieurs reprises par ses auteurs avant d'être validé par la Municipalité, puis transmis au SDT pour examen préalable au début janvier 2014. Le rapport d'examen a été établi en juillet. En réponse à cet examen, quelques corrections ont été apportées, notamment sur les servitudes d'accès à la forêt. Ce dossier a finalement été envoyé en janvier 2015 au SDT pour un ultime contrôle avant la mise à l'enquête publique.

PQ "Les Planches / Montblesson" :

Ce plan de quartier (PQ) a été adressé le 24 septembre 2014 au SDT pour examen préalable complémentaire. La réponse est attendue courant mars 2015

PQ "Sylvana" :

Le projet de plan de quartier pour l'agrandissement du site hospitalier a été transmis au SDT pour examen préalable en octobre 2014.

PPA "La Girarde" :

Suite aux résultats du concours d'architecture pour des logements protégés et à loyer modérés sur la parcelle 575, la commune a mandaté le bureau d'urbanistes GEA Vallotton et Chanard SA pour établir, pour cette parcelle, un plan partiel d'affectation (PPA). Le projet de PPA a été envoyé pour examen préalable au SDT en décembre 2014.

Démarche participative aux Croisettes et PDL (Plan Directeur Localisé) :

Suite à la constitution d'un groupe de suivi, constitué de personnes invitées pour leur connaissance du quartier, qui avait pour mission de garantir le bon déroulement de la démarche participative, deux ateliers ont eu lieu le 25 janvier et le 8 février 2014. Cette démarche participative peut être résumée à : 52 participants, 8 heures de discussion, 7 thématiques urbanistiques et sociologiques abordées.

En mars 2014, les 32 objectifs proposés par les habitants lors des ateliers ont été validés par la Commune et organisés selon 4 grands thèmes :

- Espaces publics et ambiance
- Mobilité
- Bâtiments et entretien
- Vie de quartier et communication

Dès avril 2014, l'élaboration, par un Bureau d'architecte-paysagiste, d'un projet d'aménagements a débuté, basé sur des réflexions collectives. Le 21 juin 2014 a été organisé un « atelier discussion ». Les participants ont pu émettre des recommandations pour orienter et enrichir le projet.

Le 1er novembre 2014, une fête de quartier a été organisée pour la présentation du projet de paysage finalisé. Cet événement, sous un soleil radieux, a été un succès époustouflant. C'est plus de 150 personnes qui ont suivi les trois présentations du projet et le quartier, animé par différents stands culinaires et sociaux-culturels, a vécu un moment unique dans les annales Palinzardes.

PAC 309 "Vennes" :

La modification (révision) de ce Plan d'affectation cantonal a été approuvée par la Cheffe du département compétent le 16 juillet 2014. Il est donc entré en force.

L'installation de mobilier urbain sur le site du Biopôle a fait l'objet d'une demande de crédit au Conseil communal (préavis 9/2014) de CHF 170'000.--. Une partie du mobilier a été installée à fin 2014. Le solde est en attente de la finition des travaux d'aménagements extérieurs le long de la route de la Corniche.

Requalification de la route de Berne (RC601), secteur Vennes-Croisettes :

En complément au PAC Vennes, la requalification du tronçon Vennes - Croisettes de la RC 601 a été autorisée par le canton. Sous réserve de l'obtention des crédits (cantonaux et communaux), les travaux devraient débuter au printemps 2015. Durant les phases de chantier, une partie du trafic de la route de Berne transitera par la route de la Corniche (essentiellement le trafic à destination d'Epalinges). Les travaux devraient être achevés en automne 2016. Ceux-ci seront effectués en deux phases, l'une en 2015 et l'autre en 2016, et suspendus durant la période hivernale.

« Tourner à droite » sur la voie montante de la RC601:

En prévision du réaménagement futur de la Place des Croisettes (voir ci-dessous), un projet d'aménagement d'un « tourner à droite » a été soumis pour examen à la Direction générale de la mobilité et des routes (DGMR) qui a délivré un préavis favorable en janvier 2015. La mise à l'enquête devrait suivre pour une réalisation en parallèle avec les travaux de la route de Berne, sous réserve de l'obtention du crédit de construction.

Place des Croisettes :

Le développement du Biopôle, le projet d'un éventuel développement sur la parcelle "Faucherre" et la prolongation future du M2 nécessitent une nouvelle étude de réaménagement de la Place des Croisettes, avec pour objectifs d'améliorer les traversées piétonnes, les zones de dépose, les places d'attente 15 min. et la convivialité de cette place.

Ce projet est aujourd'hui en veille, en raison d'une part des incertitudes quant à l'avenir de l'affectation de la parcelle N° 104 – route de la Croix-Blanche 1 qui ne seront pas levées avant l'automne 2015, et d'autre part de la réalisation du projet du « tourner à droite » cité ci-dessus.

Requalification de la route de Berne (RC601), secteur Croisettes - Chalet-à-Gobet :

Les études préliminaires sont terminées. Après un appel d'offre établi par le canton, conformément à la Loi sur les Marchés Publics, le bureau d'ingénieur Edy Toscano AG a été mandaté pour établir le projet définitif. Le planning prévoit, sous réserve du résultat de la mise à l'enquête et de l'obtention des crédits, une réalisation dès 2017, avec une mise en service de la route fin 2019 – début 2020.

Dans le cadre de cette requalification, la commune a commandé une étude préliminaire concernant les réseaux de collecteurs communaux en liaison avec cette route cantonale, afin d'examiner en détail les travaux qui devront être effectués en parallèle au réaménagement de ce tronçon de la RC601.

Liaison entre le rond-point projeté sur la route de Berne et le parking du centre commercial de la Croix-Blanche :

Le dossier relatif à cet objet avait été envoyé pour examen préalable aux Service des Routes de l'Etat de Vaud en septembre 2013. Dans sa réponse du 11 avril 2014, le Canton précise qu'il n'est pas possible de poursuivre la procédure en cours. En effet, cette liaison faisant partie intégrante du dossier Croisettes-Chalet-à-Gobet, la liaison entre le rond-point projeté sur la route de Berne et le parking du centre commercial de la Croix-Blanche sera traitée de concert avec l'enquête dudit dossier. Ce dossier est donc en attente. Par contre, par courrier du 3 juin 2014, le Canton nous a transmis les préavis et remarques émises par les services concernés. Aucune remarques ou manques importants au dossier n'ont été signalés.

Logements protégés sur la parcelle 501 – rte de la Croix-Blanche 37 :

Suite aux résultats du concours d'architecture pour des logements protégés sur la parcelle 501, le COPIL 501 (Comité de pilotage) a été créé pour finaliser ce projet avec le Bureau d'architectes lauréat (Ferrari Architectes). Il est constitué de M. Bernard Krattinger, Municipal (Président), M. Pierre Jolliet, Municipal (Vice-Président), M. Bernard Bécholey (Représentant de la CLE), M. Thierry Maurer (Responsable du parc immobilier) et M. Stefan Baumann (Chef des Services techniques et de l'Urbanisme).

Le 16 septembre 2014, la demande d'un crédit d'étude pour la construction de logements protégés a été acceptée par le Conseil Communal. (Préavis n°16/2014). Le dépôt du dossier d'enquête publique est prévu pour février ou mars 2015.

Complexe scolaire de Bois-Murat :

Le préavis n° 1/2014 concernant une demande de crédit pour l'organisation d'un mandat d'étude parallèle SIA 143 (MEP) a été accepté par le Conseil communal le 18.02.2014, ceci dans le but d'étudier les possibilités d'agrandissement et d'optimisation du complexe scolaire et d'accueil de l'enfance sur le site de Bois-Murat. L'organisation de ce MEP a été confiée au Bureau Vallat, en qualité de bureau d'appui au maître de l'ouvrage (BAMO).

En parallèle, afin d'élaborer et de maximiser le programme des locaux du MEP sur ce site compliqué, un mandat pour une étude de faisabilité a été confié au Bureau d'architectes Zurbuchen. Le MEP sera publié sur le site SIMAP, après les vacances d'été 2015. Ainsi, les architectes intéressés pourront nous faire parvenir leurs dossiers de candidatures. Entre 3 et 5 bureaux d'architectes seront alors sélectionnés pour participer à ce mandat d'étude parallèle.

Schéma directeur centre Lausanne (SDCL) :

Dans le cadre de ce schéma directeur du PALM (projet d'agglomération Lausanne-Morges) regroupant les communes de Lausanne et Epalinges (SDCL), l'année 2014 a été principalement centrée sur les problématiques de densification du territoire et du prolongement du M2.

Concernant le M2, c'est toujours son prolongement qui est à l'ordre du jour. Bien que le projet devrait être développé durant 2015 en deux étapes distinctes (étape 1 : Croisettes < > Croix-Blanche, étape 2 : Croix-Blanche < > EHL, voire Chalet à Gobet), par souci de cohérence, le SDCL a décidé d'étudier le projet général sur l'ensemble du tracé (des Croisettes au Chalet-à-Gobet), sur la base du tracé esquissé en novembre 2012 par la Direction des Travaux de la ville de Lausanne.

Pour être pris en considération dans le cadre des planifications du PALM 2016, le prolongement du M2 devra s'accompagner d'une réelle volonté de densification le long du tracé prévu sur les communes de Lausanne et Epalinges. Comme première étape, c'est le secteur des Dailles sur territoire palinzard qui va faire l'objet d'une étude de densification. En effet, la ville de Lausanne, propriétaire du terrain, souhaite élaborer pour ce secteur un Plan de Quartier (PQ).

Concernant l'élaboration de ce plan de quartier, la commune d'Epalinges, consciente des enjeux liés à ce secteur va entreprendre, début 2015, une étude précisant les orientations (lignes directrices du projet) relatives au développement de ce site.

Plan directeur communal de mobilité (PDCM) :

Le rapport technique du plan directeur communal de mobilité a été finalisé en 2014 et présenté au Conseil Communal en décembre 2014. Les études de mise en œuvre des mesures proposées sont en cours. Elles devraient permettre d'examiner la faisabilité des aménagements et mesures préconisées dans le rapport technique concernant notamment la mise en place de zones « 30 Km/h » dans les secteurs « Tuileries » et « Ofréquaz/Mon Repos », d'une modération du trafic sur les chemins du Polny, du Grand-Chemin, des Orchez et de la Girarde, ainsi que la modification des circulations dans le secteur « Ruisseau-Martin / Laiterie » et l'aménagement de bandes cyclables sur plusieurs routes du réseau communal. Les études engagées concernent également l'élaboration d'un plan directeur localisé (PDL) pour le quartier des Croisettes, ainsi que l'élaboration d'un projet de réaménagement d'un tronçon de la route de la Croix-Blanche (de l'ancien terminus de l'ex-ligne TL n° 5 à la sortie du parking souterrain du Centre commercial).

Plan de mobilité de l'administration communale :

Concernant la mise en application de ce plan de mobilité destiné au personnel communal, le taux d'activité d'une collaboratrice du service technique a été augmenté pour coordonner les diverses mesures étudiées et mettre en musique les actions que la commune compte mettre sur pied. Ces actions vont du parcage, aux facilitations à utiliser les modes de transport durable, en passant par des solutions pour diminuer les déplacements lors de la pause de midi, ainsi que pour les transports professionnels.

SIT (Service d'Information du Territoire) communal :

Concernant le SIT communal (Service d'Information du Territoire), le travail du bureau mandaté a consisté principalement, comme par le passé, à mettre à jour les données en fonction des mutations enregistrées. Le système de gestion « Geoconcept » a été abandonné pour être remplacé par « Géocommunes » qui permettra une mise à jour plus rapide des données.

Mesure A12 en application du Plan Directeur Cantonal (PDcom)

La mesure A12 «Zones à bâtir manifestement surdimensionnées» incite les communes dont les réserves dépassent au moins deux fois les besoins, pour les 15 années suivant l'entrée en vigueur du Plan directeur cantonal en 2008, à réduire leur zone à bâtir. Ce redimensionnement de la zone à bâtir, s'il s'avère nécessaire, s'effectue par déclassement de terrains inappropriés à la construction ou inemployés durablement pour l'habitat.

Les communes dont les réserves sont manifestement surdimensionnées (à savoir : 70% des Communes Vaudoises) ont jusqu'au 31 juillet 2018 pour modifier leur zone à bâtir, sauf celles qui ont révisé leur plan général d'affectation (PGA) sur la base des Lignes directrices de 2002 et qui disposent de 5 ans supplémentaires (délai au 31 juillet 2023).

Epalinges, n'échappe pas à la règle et a dû vérifier les réserves de sa zone à bâtir. Ce travail a été effectué par le service technique et un bureau d'urbanisme. Il a été rendu, comme demandé, pour le 31 octobre 2014. Le travail de correction, effectué par le SDT, est actuellement en cours, et les corrections proposées par ce service cantonal seront à nouveau soumises au Service technique communal, puis à la Municipalité, pour une approbation définitive programmée durant le premier trimestre de 2015.

TRAVAUX

ROUTES-VOIRIE

a) Constructions, transferts au domaine public

Création d'un trottoir au chemin des Boveresses et transfert d'un tronçon de route au domaine public dans le courant de l'année 2014, le tronçon s'étend du ruisseau du Flon au parking du CLE pour un montant de CHF 126'216.25 (préavis 25/2013).

Construction d'un tronçon de trottoir au Grand-Chemin au droit de l'écopoint agréementée de la plantation de quatre tilleuls pour la somme de CHF 70'330.90 (préavis 3/2014).

Construction de deux dalles en béton aux arrêts TL de la Croix-Blanche au droit de la Maison Palinzarde ainsi que le revêtement de la route avec un tapis AC MR 8 entre les deux arrêts, renforcement de la chaussée et pose d'un tapis AC MR 8 à la route de Montblesson pour la somme de CHF 310'597.20 (préavis 4/2014).

Construction d'un tronçon de trottoir au chemin des Roches et amélioration de l'éclairage public par la pose de deux candélabres supplémentaires pour la somme de CHF 82'373.50 (préavis 5/2014).

Déplacement du trottoir et du parking au Ch. de Mon-Repos au droit du collège de l'Ofréquaz, plantations d'arbres et pose de bancs public, pour la somme de CHF 76'127.85. (10/2014).

Reconstruction d'une partie du ch. de Ballègue, du n° 80 à la limite entre la Commune d'Epalinges et la Ville de Lausanne, les travaux entrepris sont : Terrassement et pose de 50 centimètres de tout-venant 0-45, pose de 10 centimètres d'un enrobé AC T 22 N et 3,5 centimètres de tapis AC 11 N , (préavis 12/2014). Les travaux sont en cours et se termineront dans le courant 2015.

b) Entretien

Différents entretiens ont eu lieu pour un montant total de CHF 187'487.80, à savoir :

Traitement de fissures	10'000 m linéaires	CHF	33'814.80
Réseau routier	Reflashages	CHF	153'673.--

Au trottoir du Ch. de la Laiterie les bordures et le tapis ont été changés sur le tronçon situé entre le Ch. du Ruisseau-Martin et le Ch. de la Butte pour la somme de CH 25'912.85

Réfection du trottoir de la Croix-Blanche pour un montant de CHF 6'756.55.

Le service de déneigement n'a pas posé de problèmes particuliers.

Le nettoyage du réseau routier a été fait au moyen de la balayeuse de la commune, à l'instar des trottoirs.

PARCS DES VEHICULES ET MACHINES

Etat des véhicules et engins du Service des Travaux au 31 décembre 2014 :

Epareuse radiocommandée Speedy-Cutter, 2011 ; Citroën Berlingo, 2010 ; tracteur de débardage LKT 82 F avec remorque forestière, 2011 ; balayeuse Hako Citymaster, 2010 ; Citroën Nemo 1.4i, 2010 ; Peugeot Expert 2.0 HDi FAP, 2012 ; Man 10.163 LAE, 2002 ; Transporteur Aebi VT 450, 2009 ; Transporteur Aebi TP 67 K, 1988 ; John Deere 6400, 1997 ; balayeuse Bucher Citycat 5000, 2003 ; Boschung Pony DP 604 T 4x4, 2000 ; pelle mécanique Takeuchi, 2005 ; tondeuse hélicoïdale Sabo 600-3D, 1991 ; Mega M10 véhicule électrique, 2013 ; VW T5 Transporteur, 2013 ; Nissan Cabstar 35.12 (élévateur à nacelle), 2013 ; 2x Iseki TM3265H, 2013 ; compresseur Anergie Mobilair 28, 1987 ; Peugeot Boxer 2.8 HDI 350 LL, 2006 ; Mitsubishi Fuso Canter, 2007 ; Isuzu TFS 86, 2007 ; Opel Movano, 2005 ; Heli CPCD 25, 2008 ; chargeuse Schaeffer, 2008 ; VW T5 Transporteur pont basculant, 2012 ; MAN TGM 13.250, 2012 ; Victor Meili VM 600 H30, 2012 ; Citroën Jumpy 2.0 HDi FAP, 2012 ; Hyundai Atos Prime 1.1, 2004 ; remorque Morier RTMS 2, 1991 ; remorque Daltec cargo 1, 2006 ; remorque Rpa 240, 1981 ; remorque Zbinden STM 98, 2012 ; remorque de travail Pezzolato, 2010 ; remorque de travail Posch, 2011 ; remorque Morier.

Quatre véhicules ont dû être changés. Ils ont été remplacé par : un Iseki TM3265H, un Bokimobil HY 1252B, un Land-Rover Defender 110TD 4 et un Citroën Jumper 2.2 HDi.

ISEKI TM 3265H



BOKIMOBIL HY1252B



LAND-ROVER DEFENDER 110 TD 4



CITROEN JUMPER 2.2 HDi



ECLAIRAGE PUBLIC

Construction d'éclairage public au chemin des Orchez, à la Rte de Berne, au chemin de la Pécholettaz, pour la somme de CHF 45'050.-- préavis (18/2013).

Construction d'éclairage public au chemin de l'Arzillier, au chemin des Croisettes à l'entrée de la forêt, pour la somme de CHF 69'530.-- préavis (18/2013).

Le remplacement des têtes de candélabres s'est poursuivi sous le préavis (18/2013) pour la somme de CHF 92'900.--.

Le postulat déposé par M. Balsiger et le vœu de M. Bolomey concernant l'élaboration d'un schéma directeur de l'éclairage public a été accepté par la Municipalité. Un mandat d'étude a été confié à l'entreprise Corten.

Pendant les fêtes de fin d'année, les décorations ont été modifiées dans les giratoires et un magnifique calendrier de l'Avent a été créé sur la place de la Croix-Blanche. Les maisons ont été créées par notre service de voirie et les décorations intérieures ont été faites par les élèves du collège de l'Ofréquaz. Le sapin sur la Place de la Croix-Blanche s'est orné de très jolies boules dorées.

SERVICES INDUSTRIELS

Le coût de l'éclairage public (consommation) s'est élevé à CHF 77'995.70 (contre CHF 82'310.70 en 2013, représentant une diminution des coûts de 5.24 %). La ristourne, en faveur de notre commune, ayant été supprimée, elle a été remplacée par l'indemnité d'usage du sol dès le 1^{er} janvier 2008. Pour l'année 2014, les S.I. nous ont versé le montant total de CHF 245'705.91, soit trois acomptes de CHF 55'000.00, et un montant de CHF 80'705.917, lors de l'établissement du décompte définitif.

PARCS ET PROMENADES

Emploi

L'équipe des Parcs et Promenades a clôturé son exercice constituée d'un chef d'équipe CDI à 100 %, de trois ouvriers qualifiés CDI à 100 %, d'une ouvrière qualifiée CDI à 50 %, d'un ouvrier qualifié CDD à 100 % (apprenti de 3^{ème} année ayant obtenu son CFC avec nos félicitations), de deux apprentis de deuxième année. Nous espérons pouvoir faire évoluer le CDD en CDI dans le courant de l'année 2015.

Le chef du secteur a brillamment réussi son Brevet fédéral de spécialiste de la nature et de l'environnement.

L'un des ouvriers qualifié à 100 % a malheureusement passé la moitié de l'année à l'assurance pour raison de santé et demeure dans l'attente d'une reconversion professionnelle.

Pour la première fois, le service a dû se séparer d'un apprenti.

Finances

Ce service a clôturé son exercice financier avec de très bons chiffres noirs grâce au passage à une gestion différenciée et à une étude approfondie des besoins et des achats.

Travaux

Au vu de la réorganisation du service en 2014 et de la météo estivale, il n'a pas été sans peine de mener à bien les missions principales demandées.

En ce qui concerne la lutte contre les plantes néophytes, le service a dû revoir ses priorités à ce sujet et n'a donc pas pu effectuer toutes les missions qu'il aurait voulues. Un projet est en cours d'élaboration.

La création du calendrier géant de l'Avent, fut une réelle réussite sur le point social. En effet, il a pu servir à resserrer les liens entre les citoyens et le service des parcs et promenades et la voirie. À cette occasion, la voirie et le service des parcs et promenades, grâce aux travaux effectués ensemble, ont vu leurs liens se consolider.

Un autre exemple de belles collaborations entre services (parcs et promenade, voirie et forêts) fut démontré par l'élaboration d'une passerelle sur le biotope protégé (REN) du Bois-de-la-Chapelle. Ces travaux ont été réalisés avec l'accord du département environnemental du canton de Vaud.

Le service des Parcs et promenades continue à assurer l'entretien courant des trois terrains de football de la commune mais d'une manière quelque peu différente et moins coûteuse qu'en 2013. Ce qui lui a permis de gagner passablement de temps pour ses autres missions, tout en procédant à deux coupes par semaine au lieu d'une.

Il assure toujours l'entretien des cimetières d'Epalinges et les ensevelissements. La transformation effectuée en 2013 sur la couverture végétale a porté ses fruits et de nouvelles espèces de plantes ont vu le jour dans le gazon fleuri. Ce qui a permis d'améliorer la qualité biologique de cet espace, de même que son aspect esthétique qui devrait être tous deux à leur apogée en 2016.

Au cimetière de Mon-Repos des travaux de réaménagement des chemins d'accès, ainsi que les sentiers ont été entrepris en 2014 et se termineront en 2015 (préavis 13/2014).

ENLEVEMENT ET ELIMINATION DES DECHETS

La Ville de Lausanne a accepté d'étendre aux communes du périmètre son offre d'activités de sensibilisation à l'environnement destinées aux classes lausannoises. Durant l'année scolaire, les classes de 1^{ère}, 2^{ème}, 4^{ème}, 5^{ème}, 9^{ème} et DEP ont bénéficié de diverses informations et préventions concernant les énergies et le tri des déchets.

Une modification du règlement communal sur les déchets (du 11.12.2012) a été acceptée par le conseil communal lors de la séance du 11 novembre 2014 (préavis 19/2014).

Le volume des déchets ménagers pris en charge par le transporteur privé, sans la déchetterie, est important.

En outre, la commune bénéficie aujourd'hui d'une tournée hebdomadaire de ramassage des déchets organiques compostables.

Voici quelques chiffres pour 2014 :

- ordures ménagères : 1'310.440 tonnes (1'274,34 tonnes en 2013),
- déchets divers de voirie : 85.011 tonnes (100,34 tonnes en 2013),
- verre : 162.440 tonnes (151,1 tonnes en 2013),
- papier : 374.620 tonnes (332,78 tonnes en 2013),
- déchets compostables : 426.640 tonnes (256,869 tonnes en 2013).

La déchetterie a enregistré une baisse du nombre de passages en 2014 : 35'085, (contre 40'057 en 2013, 35'631 en 2012, 27'371 en 2011 et 25'930 en 2010). Le nombre de personnes se rendant à l'éco-point le samedi n'est pas comptabilisé par Desa, ce qui peut partiellement expliquer la diminution du nombre de passages.

Le taux de recyclage 2014 est de 65,617 % soit légèrement inférieur à celui obtenu en 2013 (69,308 %).

ECOPOINTS

L'écopoint de Ballègue a été construit ainsi qu'une place de parc en pavés gazon pour la somme de CHF 61'696.

L'écopoint de la Croix-Blanche a été agrandi et amélioré pour la somme de CHF 28'623.

L'écopoint du Grand-Chemin a aussi été agrandi et amélioré pour la somme de CHF 40'240.-- (préavis 3/2014)

Le samedi 8 mars a été organisée une journée d'information aux différents écopoints de la commune. Deux personnes étaient présentes afin de mieux informer la population sur le tri des déchets. L'accueil a été très favorable et environ 350 personnes ont été recensées ce jour-là. Selon un décompte effectué par M. Baumann, on peut estimer à plus de 90 % les utilisateurs satisfaits. Suite à sa tournée dans les différents écopoints pendant cette journée, il a pu rencontrer des habitants ravis de cette organisation. Ce fut donc une journée positive et, avant l'été, cette démarche sera renouvelée afin de diminuer encore les incivilités.

Commune d'Epalinges

Taux de recyclage 2014

	Déchets compostables	Papier carton	Verre	Métaux	Bois	Textile	Appareils électroniques/ électroménagers	Plastique	Pet	Divers
DESA	748.695	240.440	143.690	132.004	258.200	15.777	62.415	54.376	23.792	17.791
Commune	426.640	374.620	162.440	11.630				8.870		67.220
total (en tonnes)	1'175.335	615.060	306.130	143.634	258.200	15.777	62.415	63.246	23.792	85.011

Total général (en tonnes) des déchets recyclés :

Ordures ménagères (incinérables) :

Déchets encombrants (incinérables) :

2'748.330
1'310.440
174.901

Total des déchets :

4'233.671

Taux de recyclage :

$$\frac{2'778.030}{4'233.671} = 65,617 \%$$

COLLECTEURS, EPURATION

Le Plan Général d'Evacuation des Eaux (PGEE), approuvé par le Département de la sécurité et de l'environnement (DES), le 28 septembre 2010, et présenté au Conseil communal le même jour, montre la présence d'eaux claires qui sont inutilement acheminées au réseau intercommunal de la STEP. En conséquence, le canton invite la commune à accorder une attention particulière à la réalisation des mesures nécessaires afin d'améliorer la situation (mise en séparatif, étanchéité des collecteurs drainants, contrôle du séparatif des biens-fonds, etc.).

Il s'agit également de prendre les dispositions nécessaires pour assumer le financement, à long terme, de l'évacuation et de l'épuration des eaux, conformément au principe de causalité défini par la législation fédérale sur la protection des eaux (LEaux, art. 60a).

A cet effet, et au moment de la rédaction du présent rapport, la Municipalité étudie un nouveau Règlement communal sur les collecteurs et l'épuration des eaux usées, ainsi que son tarif des taxes. Ce dossier devrait faire l'objet d'un point à l'ordre du jour d'une séance du Conseil communal courant 2016.

Il est rappelé ici que le PGEE est un instrument évolutif; le cadastre des canalisations et les rapports d'état doivent être remis à jour selon les besoins, et la planification réadaptée en conséquence, en particulier lors d'une future extension des zones à bâtir (révision du PGA). Si le concept d'évacuation des eaux devait être revu de manière significative à l'avenir, il y aurait lieu de faire réapprouver le PGEE par l'autorité cantonale.

La dernière étape pour les travaux de collecteur et trottoir au chemin du Petit-Vennes, a fait l'objet du préavis 12/2013 d'un montant de CHF 790'000.--. Les travaux sont terminés (trottoir CHF 125'613.--, collecteur décompte en cours).

Le conseil communal a accepté la demande de crédit pour la construction d'un collecteur séparatif au de la Girarde d'un montant de CHF 868'000.-- (préavis 6/2014). L'étude de cette étape de travaux de mise en séparatif a été menée fin 2013 avec une perspective de réalisation en 2014. Le projet comprenait la réfection du chemin sur le tracé de la fouille des collecteurs. Le décompte des travaux est en cours d'établissement.

Il a été décidé de reporté le préavis 18/2014, concernant la construction de collecteurs EU-EC au chemin du Bois-de-Ban en raison du projet de plan de quartier « Possession /Bois-de-Ban » en cours qui n'est pas encore traité.

La STEP...ne s'arrête jamais...

Vingt-quatre heures sur vingt-quatre, vingt-deux collaborateurs se relaient pour assurer l'exploitation et dix-neuf autres veillent à l'entretien des installations et aux diverses tâches administratives. Ils veillent également au bon fonctionnement des dessableurs et des six stations de pompage et de relevage des eaux usées répartis sur le réseau de collecte des eaux usées de la région lausannoise.

Par ailleurs, la STEP est un centre agréé de récupération des déchets spéciaux pour les ménages lausannois. Y sont également traités les détritres issus des vidanges de fosses septiques, de fosses à graisse de restaurants et les w-c chimiques. Depuis octobre 2008, les boues d'épuration des périmètres GEDREL, SADEC et VALORSA sont incinérées à Vidy, suite à l'interdiction fédérale d'épandage de boues

dans l'agriculture. L'importance sur le plan cantonal de la STEP de Vidy s'en trouve dès lors renforcée.

Les précipitations annuelles cumulées ont atteint 1'317 mm, en diminution de -10% par rapport aux 1'461 mm de 2013. Les précipitations 2014 sont supérieures à la pluviométrie moyenne attendue dans la région lausannoise, soit de 1'000 à 1'200 mm par an.

Les volumes d'eaux usées déversées en entrée de STEP sont en diminution à 645'551 m³ en 2014 (896'072 m³ en 2013). 1.5% des eaux parvenues à Vidy n'ont ainsi pas pu être traitées mécaniquement (2.0% en 2013).

Les précipitations à la baisse en 2014 entraînent une moindre dilution des eaux usées, avec pour conséquence un nombre d'équivalents-habitants (EH) calculés en hausse à 223'181 EH (203'439 EH en 2013). Cette unité de mesure, permettant d'évaluer la capacité de traitement de la STEP en se basant sur la quantité de pollution émise par personne et par jour, est à présent proche du nombre d'habitants effectivement raccordés.

Si la population raccordée à la STEP ne cesse d'augmenter, 229'163 habitants en 2014 contre 226'043 en 2013, la diminution des volumes d'eaux usées traités par la STEP confirment que la population contrôle et maîtrise mieux sa consommation d'eau qui diminue !

COURS D'EAU

Actuellement, selon les directives cantonales, les communes sont toujours responsables de l'entretien des cours d'eau non corrigés.

Suite aux intempéries, un glissement de terrain s'est produit sur les berges du Flon, au Moulin Rose, le long du canal des pêcheurs. Le coût total des travaux de réfection (construction d'un enrochement en remplacement d'un mur mixte) s'est monté à CHF 88'149.30, incluant la pose d'une nouvelle barrière de sécurité le long du Flon. Une subvention cantonale d'un montant de CHF 11'938.65 a été octroyée.

ECOLES

Extrait du rapport d'activité de l'établissement scolaire d'Epalinges Billet du Directeur

L'Etablissement primaire et secondaire d'Epalinges confirme son statut d'établissement scolaire de grande taille comprenant 1038 élèves, 103 enseignants, des services parascolaires et qui requiert une bonne coordination avec la Commune pour la prise en charge des élèves dans ce qui est appelé de manière plus globale la « journée de l'écolier ». La mise en œuvre de la LEO (Loi sur l'Enseignement Obligatoire), avec la primarisation des degrés 7 et 8 a impliqué la modification du cahier des charges des doyens. La LEO a octroyé aux conseils de direction de nouvelles compétences, comme par exemple les décisions de promotion.

2014 a vu l'aboutissement du protocole d'évacuation des bâtiments de Bois-Murat. En effet, suite à un important travail de coordination entre le doyen administratif, le Service du feu d'Epalinges et des représentants de Lausanne, la formation des enseignants et des élèves s'est déroulée en plusieurs étapes. Un exercice surprise a couronné le tout et s'est très bien déroulé. J'adresse mes félicitations et remerciements à tous les intervenants. La formation de base et le protocole de notre grand complexe scolaire seront utilisés pour améliorer l'évacuation des autres sites.

Pour l'organisation des classes des degrés 1 à 6, la direction des écoles utilise tous les bâtiments scolaires de quartier. Afin d'équilibrer les effectifs et de gérer au mieux le financement des périodes d'enseignement, les transports de collège à collège sont déterminants. Je sollicite la compréhension des familles des élèves déplacés.

*Pierre-Alain Mellina
Directeur*

CORPS ENSEIGNANT

a) Composition au 1^{er} janvier 2014

Aux degrés 1-6, l'établissement compte 52 maîtresses et maîtres dont 12 maîtresses à plein temps.

Aux degrés 7-11, 49 maîtresses et maîtres généralistes ou spécialistes, dont 19 à plein temps, partagent leur enseignement dans le cycle de transition et dans les voies secondaires de baccalauréat, générale ou à options.

3 maîtresses et maîtres spécialistes, dont 2 à plein temps, enseignent à la fois à des élèves 1-6 et 7-11.

Ainsi, au 1^{er} janvier 2014, le total des enseignants s'élève à 104 pour tout l'établissement.

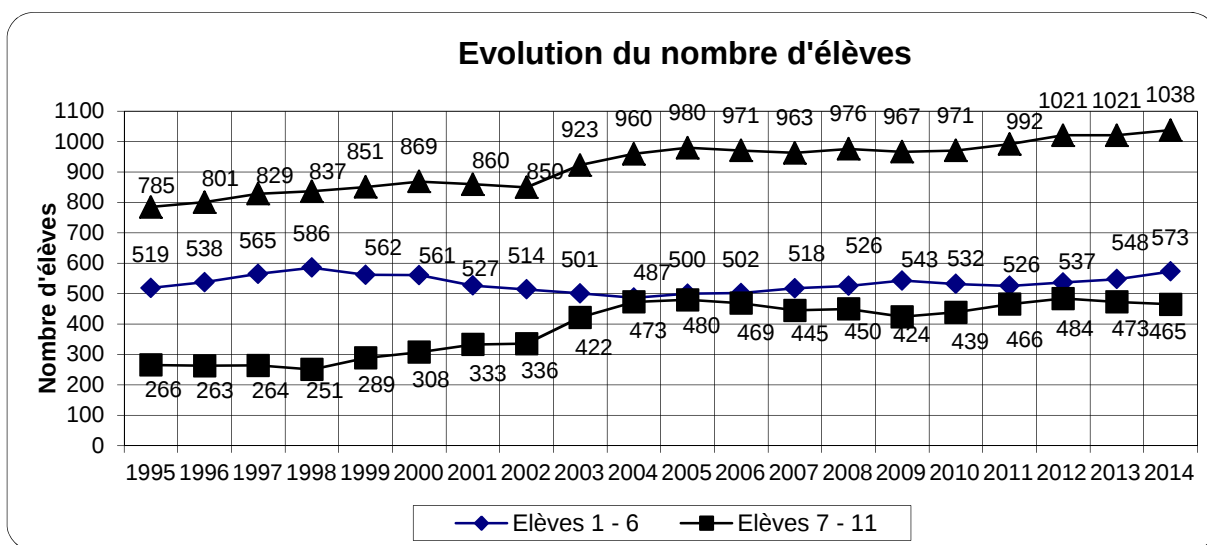
b) Composition au 1^{er} août 2014

Dans les degrés 1 à 6, l'établissement compte 52 maîtresses et maîtres dont 10 maîtresses à plein temps.

Dans les degrés 7 à 11, 47 maîtresses et maîtres généralistes ou spécialistes, dont 18 à plein temps.

4 maîtresses et maîtres spécialistes, dont 3 à plein temps enseignent à la fois à des élèves des degrés 1 à 6 et des degrés 7 à 11.

ELEVES



TRANSPORTS SCOLAIRES

Les lignes de bus internes (TL 45 et 46) facilitent l'accès des élèves aux bâtiments scolaires.

En parallèle à ces transports en commun utilisés par les élèves secondaires, un système de transports de collège à collège est toujours organisé par la direction des écoles lorsque les élèves primaires ne peuvent être scolarisés dans leur zone de recrutement. Un bus communal et un bus privé assurent ces déplacements.

SANTE SCOLAIRE

Le service de santé des écoles d'Epalinges est composé de la Doctoresse Marie-Thérèse Rossier et d'Anne Gremaud Infirmière scolaire.

A l'inscription à l'école enfantine, il est demandé aux parents d'effectuer un contrôle de santé de leur enfant chez leur pédiatre et de faire remplir par celui-ci un formulaire de santé qui est ensuite renvoyé à l'infirmière scolaire. Lorsqu'il est noté sur le formulaire un problème de santé particulier ou un handicap, l'infirmière prend contact avec les parents pour savoir si un suivi ou une intégration particulière doit être organisé pour l'entrée à l'école et ou durant la scolarité.

Un entretien est prévu avec les parents des 1-2 P ; son objectif est de faire connaissance, de créer un lien, un partenariat et transmettre des différentes informations, notamment sur le rôle du service de santé scolaire, la collaboration avec les différents intervenants de l'école, le travail en réseau pour les situations d'élèves en difficulté, les contaminations fréquentes en collectivité, les vaccinations et les premiers secours. L'enfant participe à la discussion. C'est un moment d'écoute, de partage et de soutien dans certains cas. En 2014, 75 entretiens ont été effectués.

Des séances de vaccination (effectuées par la Dresse Rossier et l'infirmière scolaire) ont été organisées en mars, dans les classes 3P.

Une présentation du rôle du service de santé et des médiateurs, dans les cinq classes de 7^{ème}, a été prévue.

Une information a été prévue pour les 91 élèves des classes de 9ème sur les vaccinations, avec distribution de documentation en lien avec ce thème.

Consultations, soins, soutien d'élèves

Selon les situations, l'infirmière propose, avec l'accord de l'enfant, un entretien avec les parents et/ou les oriente vers le service PPLS ou vers les médiateurs. Elle peut aussi, dans certains cas, assurer le suivi de l'enfant à court, moyen ou long terme. Il arrive qu'elle fasse appel au médecin scolaire pour des conseils. Dans tous les cas, elle fait preuve de beaucoup d'écoute et de soutien.

Un protocole d'intervention, en cas d'accidents à l'école, permet de connaître la procédure à suivre selon les situations. Lorsque de nouveaux enseignants arrivent dans l'établissement, l'infirmière leur explique ce protocole et rappelle des notions de premiers secours.

L'infirmière participe à l'intégration des élèves à besoins particuliers en matière de santé. Elle met en place des protocoles spécifiques et soutient les enseignants pour la bonne pratique des soins à apporter à ces élèves

En l'absence de l'infirmière, les secrétaires de l'établissement, Mmes Coenegracht, Borgeaud et Demierre sont sollicitées pour accueillir les élèves.

Dépistage dentaire

En septembre et octobre, un dépistage dentaire a été effectué, comme chaque année, par le dentiste scolaire, auprès de tous les élèves de l'établissement.

SERVICE DE PSYCHOLOGIE, PSYCHOMOTRICITE ET LOGOPEDIE EN MILIEU SCOLAIRE (PPLS)

Les thérapies principales offertes par les spécialistes du PPLS sont : les bilans (=investigations destinées à cerner les difficultés et les compétences de l'enfant, et poser éventuellement un diagnostic), les entretiens et suivis familiaux, les traitements (en individuel ou en groupe), les concertations avec les enseignants, ainsi que des activités de prévention (par exemple, programme destiné aux élèves du CIN en vue de prévenir les troubles articulatoires).

Les spécialistes collaborent également avec les membres du corps enseignant et médical en participant à des réseaux et à des réunions pluridisciplinaires: réseau « santé », GRAPPE, ...

Comme dans tous les Services PPLS de la région scolaire CRENOL, les demandes d'interventions augmentent chaque année, et les spécialistes doivent trouver des solutions pour pallier cette difficulté.

Au niveau des soutiens, différentes interventions sont donc privilégiées :

- Les prises en charges individuelles sont toujours proposées, mais, lorsque cela se justifie, les thérapeutes organisent des traitements de groupe.
- Les interventions en classe (prévention, travail en classe du CIN).
- Sur le plan de l'accueil des nouvelles demandes, les spécialistes proposent, lorsque la situation s'y prête, de la guidance avec les parents ou avec les enseignants.

Relevons toutefois que, malgré ces mesures, certains élèves doivent être envoyés en privé, par manque de place au Service ou lorsqu'un traitement intensif s'avère nécessaire.

ORIENTATION PROFESSIONNELLE

Le rôle du psychologue-conseiller en orientation est d'accompagner les élèves qui le souhaitent dans leurs démarches d'élaboration et de réalisation d'un projet scolaire et/ou professionnel. Le travail d'orientation s'effectue principalement avec les élèves de 8^{ème} et 9^{ème} année ou en âge de quitter l'école.

Les prestations décrites ci-dessous donnent un aperçu de ce qui est proposé aux élèves dans le cadre de l'orientation scolaire et professionnelle :

- Séances en classe de sensibilisation au choix professionnel et d'information sur différents métiers ou formations.
- Entretiens individuels avec les élèves, parfois accompagnés des parents qui le désirent, afin de les aider dans leurs démarches d'orientation : connaissance de soi, exploration de ses intérêts professionnels, connaissances des filières de formation et leurs débouchés.
- Tests (aptitudes et/ou intérêts)
- La mise à disposition de documents : fiches Infop, (fiches d'information sur des professions), fiches Ecol'Info, dossiers sur des métiers ou des écoles, DVD relatif à différentes professions, la plupart de ces documents se trouvent sur le site Internet www.vd.ch/orientation
- Soutien psychologique ponctuel en cas de difficultés personnelles et collaboration avec d'autres professionnels si nécessaire : doyen, infirmière scolaire, médiateur, psychologue scolaire ou médecin traitant.
- Aide en vue de trouver une place de stage, une place d'apprentissage, une solution de formation ou d'intégration professionnelle pour les élèves qui en ont besoin.
Les élèves ont, entre autres, accès à notre bourse de places d'apprentissage réalisée à partir d'une enquête menée par les centres d'orientation auprès des entreprises formatrices du canton. Cette liste est régulièrement mise à jour et peut être consultée le site Internet www.vd.ch/orientation
- Information continue tout au long de l'année sur les différentes manifestations liées à la formation (portes ouvertes d'écoles ou d'entreprises, salons de l'apprentissage, visites Info-métiers, etc.).

En ce qui concerne les choix des élèves en juillet 2014, nous observons la répartition suivante :

Elèves de la classe de développement

Garçons

Filles

1 apprentissage cantonal d'employée en économie familiale
1 inscription dans un centre de formation professionnel

Elèves de la voie secondaire à options

Garçons

1 apprentissage de cuisinier CFC
1 apprentissage de menuisier CFC

2 inscriptions au Raccordement I
1 élève sans solution inscrit en école privée
3 inscriptions en mesure de transition à l'OPTI

Filles

1 préapprentissage d'assistante socio-éducative
1 apprentissage d'assistante de commerce de détail AFP
2 inscriptions au Raccordement I
1 inscription en mesure de transition au SEMO

Elèves de la voie secondaire générale**Garçons**

1 apprentissage d'électricien de montage CFC
 1 apprentissage d'installateur électricien CFC
 1 apprentissage d'Assistant en soins et santé communautaire CFC, à l'Ecole de soins et de santé
 2 préapprentissage à l'ETML
 1 inscription au préapprentissage de l'ERACOM
 1 inscription au Raccordement II
 1 inscription au gymnase ECG-C
 2 inscriptions en mesure de transition OPTI/SEMO

Filles

1 apprentissage au CPNV pour le métier d'horlogère
 1 inscription au préapprentissage d'assistante socio-éducative
 1 inscription au Raccordement II
 2 inscriptions au gymnase ECG-C
 6 inscriptions en mesure de transition OPTI/SEMO
 3 élèves en attention de solution

Elèves de la voie secondaire de baccalauréat**Garçons**

1 apprentissage d'opticien CFC
 1 inscription au gymnase ECG-C
 22 inscriptions au gymnase Ecole de maturité

Filles

26 inscriptions au gymnase Ecole de maturité

GROUPE BENEVOLE DE SOUTIEN PEDAGOGIQUE

Le groupe bénévole de soutien pédagogique destiné aux enfants issus de familles nombreuses, monoparentales, à faibles revenus et immigrés, constitué en 2013 poursuit ses activités. Ces cours sont dispensés par des professionnels de l'enseignement. En fin d'année 2014, 20 enfants suivaient les cours donnés par 10 enseignants.

REFECTOIRE SCOLAIRE

195 élèves sont inscrits au réfectoire, dont une soixantaine en occasionnels, dont près de la moitié vient très régulièrement à différents jours de la semaine, selon les horaires des parents ou les appuis scolaires.

Pour la rentrée 2014 – 2015, un CCP a été ouvert uniquement pour le réfectoire et bien des parents ont apprécié de pouvoir verser des montants par internet.

96 repas sont servis le lundi, 117 le mardi, 130 le jeudi et 91 le vendredi pour les élèves inscrits en fixe. A ces chiffres, il convient d'ajouter les animateurs, les élèves ayant oublié de s'inscrire et enlever les quelques-uns qui s'excusent. Cette année, 35 à 38 enfants de la Trottinette sont présents quotidiennement, soit 1/3 de plus que l'an dernier.

Afin de servir tout le monde et suivre avec la vaisselle, il a été nécessaire d'engager une aide de cuisine supplémentaire, 12 heures par semaine dès les vacances d'automne. Toutefois, depuis la rentrée scolaire 2014-2015, nous constatons que bien souvent cela ne suffit pas. Il faudra vraisemblablement augmenter son temps de travail pour la rentrée prochaine.

Tous les mardis et jeudis, au vu de l'affluence, la salle de quartier est également utilisée par le réfectoire. L'équipe de conciergerie vient donc y monter et démonter les tables entre 12 et 14h.

Nous constatons aussi qu'il y a moins de pique-niqueurs que les années précédentes.

Voici les chiffres pour l'année 2014:

Période	Nbre de repas	Moyenne/j	Nbre de jours
Janvier/juillet	7599	88.36	86
Août/décembre	6470	107.83	60
TOTAUX	14069	96.36	146

1'531 repas de plus que l'année précédente ont été servis, soit une augmentation d'environ 10%.

BIBLIOTHEQUE

Durant l'année 2014, la bibliothèque a acheté 1'347 documents, 940 pour la section jeunesse, 407 pour la section adulte (plus de 300 titres empruntés à Bibliomedia et échangés deux fois par année). 1'769 documents ont été éliminés. Le total des collections s'élève donc à 21'443 documents répartis dans les sections : adultes : 1'445 ; jeunesse : 16'703 et dans la salle de documentation : 3'295.

Compte tenu de l'importance des collections et de la place à disposition, il a été nécessaire de faire un « grand nettoyage », opération nécessaire pour garantir une attractivité et permettre une grande facilité de choix aux lecteurs.

Cette action a permis de remplir sept cartons de livres qui ont pris le chemin du Burkina Faso, dans le cadre d'un projet de création de bibliothèque pour les enfants d'un quartier de la ville de Ouagadougou.

Le nombre de prêts de documents de la bibliothèque est une fois encore en hausse (moins spectaculaire que durant l'année 2013 cependant). Au total, 34'016 documents ont été prêtés (+ 517 par rapport à 2013), selon la répartition suivante : aux enfants : 24'018 ; aux adultes : 5'133 ; aux classes : 4'865.

1'871 lecteurs sont inscrits à la bibliothèque, dont 198 nouveaux inscrits en cours d'année. Le lectorat se compose comme suit : 525 enfants, 86 adolescents, 399 adultes et 114 écoles et autres structures parascolaires (comme le CAJE, la Trottinette, etc.).

La fréquentation de la bibliothèque s'observe autant durant la pause de midi, par les élèves que durant les après-midi par les familles. Quant à l'ouverture du mardi soir, elle a toujours du succès ; elle permet à de nombreuses familles de profiter de l'ouverture prolongée durant la participation de leur enfant à un cours de sport ou de musique.

Le site internet est bien fréquenté.

La bibliothèque d'Epalinges a à nouveau participé à la fête du « Samedi des bibliothèques », organisée le 1^{er} février. A cette occasion, une septantaine de Palinzards ont répondu à l'invitation ayant pour thème « L'art du voyage » et ont pu découvrir deux globetrotteurs, M. William Gosselin et Mme Dora Formica.

Les animations « Bébé lit », séance de lecture avec les bébés, remportent un vrai succès auprès des familles des tout-petits. En revanche, les animations des mercredis après-midi de contes ne déplaçant pas un public nombreux, elles ont été déplacées au vendredi après-midi permettant ainsi aux enfants de la structure « La Trottinette » d'en profiter en groupe.

CULTES

Les communes de Lausanne, Savigny et Epalinges sont liées par une convention en ce qui concerne les frais d'entretien courant de la paroisse catholique de St-Etienne, sise à la route d'Oron. D'après l'annexe 1 de la convention font partie de ces frais et sont, par conséquent, à la charge des communes :

- les travaux d'entretien et de réparation courants des bâtiments d'église et des locaux pour l'instruction religieuse;
- la fourniture, l'entretien et la réparation du mobilier des bâtiments d'église nécessaires au culte et à l'instruction religieuse;
- les frais d'eau, d'électricité, de chauffage et de nettoyage des bâtiments et locaux précités.

La nouvelle convention de subventionnement des frais d'entretien et d'exploitation du lieu de culte de la Communauté israélite de Lausanne et du canton de Vaud (CILV) a été signée par l'Exécutif en date du 6 décembre 2010 (pour mémoire, la précédente datait du 7 avril 2008). Elle est entrée en vigueur de manière rétroactive au 1^{er} janvier 2010. Conclue pour une durée de cinq ans (contre deux précédemment), avec possibilité de dénonciation 6 mois avant l'échéance de la convention et au tiers le nombre de communes requises, elle prévoit, à l'instar de termes de l'ancienne convention, une clé de répartition en fonction du nombre de membres de la CILV domiciliés dans chaque commune. Seules les communes comptant plus de 10 fidèles participent aux frais forfaitaires d'un montant de CHF 30'000.00. Pour Epalinges, comptant 26 membres parmi ses habitants (contre 38 précédemment), c'est la somme de CHF 876.40 qui a été versée pour 2014.

Des travaux de rénovation ont été réalisés dans l'Eglise des Croisettes, la participation d'Epalinges s'est montée à CHF 5'482.--.

SÉCURITÉ PUBLIQUE & POLICE ADMINISTRATIVE

Le service est constitué de quatre personnes, soit un responsable M. Yves Glayre, deux ASP MM. Philippe Boichat et Marcel Waelchli et d'une secrétaire-réceptionniste à 50 % Mme Véronique Faivre Gamba Cette dernière a été engagée au 1^{er} juillet 2014, afin de compléter l'effectif et tenir la réception du poste de la Police administrative. Sa présence permet, notamment, aux ASP d'être plus présents à l'extérieur.

Notons que Mme Faivre Gamba a de suite été opérationnelle, du fait qu'elle avait précédemment œuvré, pendant 16 ans, dans un même registre à la Commune de Bussigny-près-Lausanne, avant de poursuivre, dès 2008, sous l'égide de la Police intercommunale de l'Ouest lausannois (Polouest). Elle a rapidement et efficacement intégré et renforcé l'équipe en place.

Ce service traite les nombreuses tâches administratives, anciennement diluées dans le travail journalier de la Police communale.

Au niveau de la Police cantonale vaudoise, qui s'occupe des interventions dites de « Police secours », Epalinges dépend du CGM (Centre de Gendarmerie Mobile) Région Centre de la Blécherette. Ce centre d'intervention est occupé par des UGM (Unités de Gendarmerie Mobile).

En ce qui concerne la police de proximité, notre commune dépend du poste du Mont-sur-Lausanne, sous la direction de son chef, l'adj Alec Breitenstein. C'est le sgt Francis Etienne qui est toujours le répondant pour notre commune. La collaboration avec les gendarmes du poste du Mont est excellente et les contacts sont hebdomadaires. Ajoutons que dès 2014, ils ont effectué à de multiples reprises des patrouilles en civil, à pied et en uniforme, à vélo.

A noter que, dès 2014, une nouvelle politique de Police de proximité a été mise en place par la Police cantonale vaudoise, sous la forme de référents de proximité attribués aux communes. A cet effet, le sgt Christian Lovis a été nommé en qualité de référent pour Epalinges. Il est principalement sollicité lorsque des problèmes récurrents ou sériels sont identifiés dans la commune. Il intervient alors, en premier lieu, pour identifier et régler ce genre de cas.

Pour le suivi des interventions, MM Alain Monod, municipal de police, et Yves Glayre, responsable de la Police administrative, participent à un rapport bimensuel, en compagnie du Chef du poste du Mont et du sgt Francis Etienne.

PATROUILLES - PREVENTION

A part les diverses interventions qui nous sont transmises par téléphone ou par la centrale de la Police cantonale, le service effectue au minimum deux patrouilles préventives journalières, au volant de notre véhicule de service. En 2014, le service des ASP a été doté d'un scooter pour faciliter ses déplacements. A cet effet, notre collaborateur M. Marcel Waelchli a dû passer son permis de scooter, MM Yves Glayre et Philippe Boichat étant déjà au bénéfice d'un permis pour cette catégorie. Notons que Marcel Waelchli a aussi patrouillé au guidon de son vélo, ce qui semble avoir été très apprécié par la population.

Dans la journée, des points fixes sont effectués près des points sensibles de notre commune, notamment pour de la prévention, et malheureusement parfois également pour de la répression près des collègues de la commune, lorsque des « parents-taxis » se comportent de telle façon qu'il n'est plus tolérable de délivrer un avertissement.

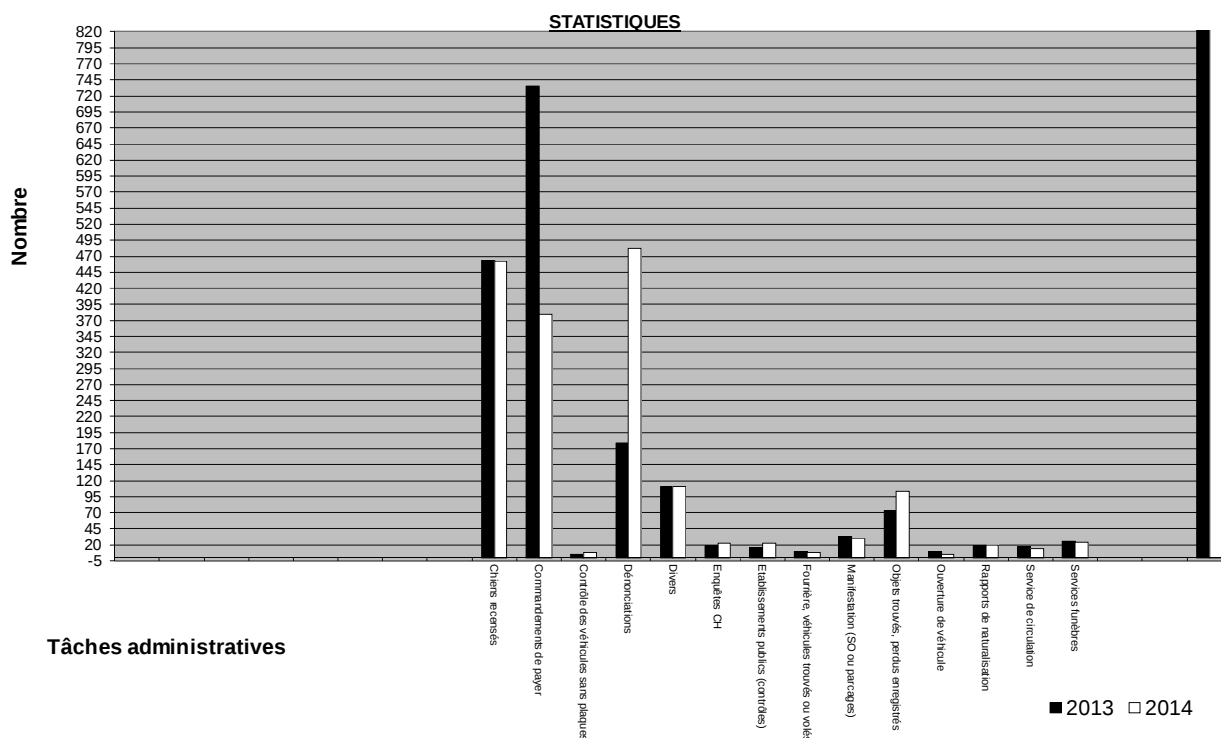
AMENDES D'ORDRE – ORDONNANCES PENALES

En 2014, ce chapitre a pris passablement d'importance. En effet, la police municipale a notifié 1'135 amendes d'ordre (726 en 2013) pour un montant total de Fr. 53'940.- (Fr. 36'440.- en 2013), montant en nette progression du fait de l'augmentation des contrôles, notamment le samedi, suite à diverses plaintes nous signalant des abus manifestes de stationnement (voitures ventouses et autres). Une des infractions majeures est toujours le défaut du disque de stationnement derrière le pare-brise, suivi de près par le dépassement du temps de parage, quand bien même, à Epalinges, toutes les zones de stationnement sont gratuites. Il suffit pour cela d'apposer son disque et de respecter le temps de parage dévolu à la zone où l'on stationne.

En 2014, la Commission de Police a traité 483 dénonciations, ayant généré 483 Ordonnances pénales. La répartition et provenance de ces dénonciations se présente de la manière suivante :

Dénonciations pour stationnements abusifs sur fonds privés	:	422
Dénonciations par le Bureau du Contrôle des habitants	:	32
Dénonciations par la Gendarmerie, infractions au RGP	:	5
Dénonciations par la Police administrative (Amende d'ordre non réglées)	:	22
Dénonciations par les TL (transports publics)	:	2

Ces ordonnances pénales ont généré des recettes pour un montant de Fr. 41'940.-.



NOMBRE DE TÂCHES EFFECTUEES PAR LA POLICE ADMINISTRATIVE
Du 1er janvier au 31 Décembre 2014

	<u>2013</u>	<u>2014</u>
Chiens recensés	460	462
Commandements de payer	736	380
Contrôle des véhicules sans plaques	5	8
Dénonciations	178	483
Divers	110	110
Enquêtes CH	18	23
Etablissements publics (contrôles)	15	22
Fourrière, véhicules trouvés ou volés	10	8
Manifestation (SO ou parcages)	33	30
Objets trouvés, perdus enregistrés	73	103
Ouverture de véhicule	10	5
Rapports de naturalisation	18	20
Service de circulation	16	14
Services funèbres	26	24
	1712	1692

**NOMBRE D'INTERVENTIONS EFFECTUEES
PAR LA POLICE CANTONALE A EPALINGES EN 2014**

Infractions, y compris tentatives

Homicides	0
Lésions corporelles graves	0
Lésions corporelles simples	6
Voies de fait	15
Mise en danger	1
Participation rixe / agression	0
Abus de confiance	1
Vol, y c. d'imp. min. (sans vol de véhicule)	177
dont vol à l'arrachée	1
dont vol à la tire/astuce	11
dont vol à l'étalage et vol, y c. d'imp. min.	2
dont vol par introduction clandestine	17
dont vol par effraction	75
dont effraction véhicule, y c. d'imp. min.	6
Brigandage	0
Dommages à la propriété sans vol	65
Dommages à la propriété lors de vol	82
Escroquerie, y c. imp. min.	9
Extorsion et chantage	3
Recel	0
Menaces	11
Contrainte	0
Violation de domicile sans vol	0
Violation de domicile lors de vol	92
Actes d'ordre sexuel avec enfants	3
Contrainte sexuelle	2
Viol	0
Incendie intentionnel	2
Faux dans les titres, etc.	1
Violence/menace contre autorités/fonctionnaires	0
Opposition aux actes autorité	1
Vol de véhicule	52
Vol de plaque	1
Consommation de drogue (contravention)	16
Possession/saisie	17
Trafic	0

Source : OFS, Statistique policière de la criminalité

PATROUILLEURS SCOLAIRES

8 patrouilleurs/euses scolaires, dont une remplaçante, assurent la sécurité des écoliers. 5 aux Croisettes et 3 au Village. Les horaires, plutôt contraignants étant donné les plages courtes et répétitives (4 fois par jour), sont établis une fois par année en présence des intéressés. Nous les rencontrons régulièrement afin de faire le point par rapport aux absences ou aux remplacements à mettre en place. Au cas où personne ne peut assurer la patrouille, c'est notre service qui pallie à l'absence des patrouilleurs.

INHUMATIONS

Les convois funèbres sont confiés aux Pompes funèbres Cassar S.A. (concessionnaire officiel). Les familles sont cependant libres de passer par une autre entreprise.

Le Service des Inhumations a enregistré 107 décès (103 en 2013). Sur ce nombre, 29 corps ou urnes ont été inhumés dans les cimetières d'Epalinges (35) dont 7 venant d'autres communes (8). En outre, les cendres de 24 personnes ont été versées au Jardin du Souvenir (12) et les cendres de 9 personnes ont été placées au Columbarium (3).

35 personnes décédées à Epalinges ont été inhumées dans une autre commune (48), la plupart provenant de Sylvana (16 décès en 2014) et de l'EMS « La Girarde » (19 décès en 2014).

L'ancien cimetière est réservé aux concessions funéraires où six concessions ont été accordées en 2014. Un nouveau plan de répartition des concessions funéraires devrait voir le jour en 2015.

CIRCULATION, SIGNALISATION ROUTIERE

Le personnel de la Police a assisté à de nombreux rendez-vous de chantier sur le réseau routier palinard.

La Police administrative a installé une cinquantaine de signaux routiers. Suite à l'entrée en vigueur d'une nouvelle norme en matière de signalisation routière, en 2012, le remplacement d'une partie des panneaux usagés s'est terminé pour être en conformité avec cette norme. Dès lors, à peu d'exceptions près, la signalisation routière de la Commune d'Epalinges est désormais aux normes de l'OFROU, par rapport à d'autres communes qui n'ont pas anticipé ce changement de norme. Pour rappel, le changement en question peut être crucial si les panneaux de signalisation ne sont pas conformes et engager la responsabilité de la commune en cas d'accident.

D'autre part, une partie de la signalisation horizontale (marquage) partiellement usée par le temps a été refaite ou complétée sur le territoire communal.

L'attribution des numéros d'immeuble s'est poursuivie partout où cela s'est avéré nécessaire, notamment aux endroits où de nouvelles constructions ont vu le jour. L'attribution de ces numéros se fait en étroite collaboration avec le Service technique et a fait l'objet de trois publications aux services concernés en 2014.

PREVENTION DES ACCIDENTS SUR LES CHANTIERS DU BATIMENT ET DU GENIE CIVIL

Le responsable de la Police administrative, M. Yves Glayre, s'est occupé de contrôler les divers chantiers à Epalinges. Jusqu'à maintenant, ce mandat était partagé avec M. Bernard Gleyre. Ce dernier ayant souhaité être déchargé de son mandat de prévention des accidents sur les chantiers et la construction, il a été remplacé par M. Philippe Regamey, collaborateur au Bureau technique. Ensemble, ils ont assisté à deux cours au sein du Groupement Romand de Prévention des Accidents (GRPA), au printemps et en automne. La collaboration avec le représentant régional de la SUVA, M. Gilbert Métrailler, nous permet de perfectionner nos connaissances dans ce secteur si pointu et riche en réglementations. En 2014, 7 journées d'inspections se sont déroulées en parfaite coordination avec lui et 20 chantiers contrôlés. Lors de ces journées, il a fallu faire cesser les travaux à 2 reprises afin d'exiger des mesures pour rétablir la sécurité sur les sites contrôlés.

A part ces 2 cas sérieux, la sécurité sur les chantiers était satisfaisante en 2014.

SERVICE INTERCOMMUNAL DES TAXIS

L'Association intercommunale pour la réglementation du service des taxis regroupe les communes de Bussigny-près-Lausanne, Chavannes-près-Renens, Crissier, Ecublens, Epalinges, Lausanne, Paudex, Pully, Le Mont, Prilly et Renens. Ses statuts ont été approuvés par le Conseil d'Etat le 13 août 2003.

Le but de l'association est de mettre sur pied une réglementation du service des taxis sur le territoire des communes associées, d'appliquer cette réglementation et d'en contrôler le respect. Epalinges est représentée au conseil intercommunal par un délégué issu du Conseil communal ainsi que le municipal en charge de la police. M. Yves Glayre, est membre de la Commission administrative.

Le périmètre du service intercommunal est couvert par Taxi Services Sàrl, lequel exploite le central unique des exploitants A.

Dans l'affaire des exploitants A opposés à l'affiliation obligatoire au central d'appel des taxis de place, le Tribunal fédéral a, le 17 avril 2014, débouté les trois derniers recourants, mettant ainsi un terme à un peu plus de cinq ans de procédure. Dès lors, tous les titulaires d'une autorisation A sont désormais affiliés au central d'appel des taxis de place, soit comme abonnés, soit comme associés.

Par ailleurs, une deuxième révision partielle de la réglementation sur le service des taxis a été entreprise. Cette démarche vise à accélérer davantage le processus de rotation des autorisations A et, partant, à diminuer le délai d'attente des candidats à une telle autorisation. Ces modifications devraient être soumises au Conseil intercommunal courant 2015.

DIVERS

Le service a traité 380 commandements de payer (736 en 2013) dont 256 notifiés. Ces derniers arrivent à notre office lorsqu'ils n'ont pas pu être notifiés par le personnel de la Poste Suisse. Après plusieurs tentatives de notification, si le poursuivi ne peut être atteint, le commandement de payer est retourné à l'Office des poursuites qui agira alors conformément aux prescriptions de l'art. 64 al. 2 LP, soit par remise à un fonctionnaire communal ou à un agent de la police, à charge de le notifier au débiteur.

Chaque matin, lors de la patrouille matinale, notre service collecte les bulletins d'hôtels à l'Hôtel de l'Union. Cette tâche est effectuée par les services de police de notre canton, dans tous les établissements hôteliers qui doivent tenir ces bulletins en vertu des dispositions de l'article 43 du Règlement d'exécution de la LADB (Loi sur les Auberges et débits de boissons). Ces bulletins sont ensuite saisis (nom, prénom, date de naissance et date d'arrivée) pour être ensuite comparés aux différentes diffusions de personnes recherchées par la Police cantonale. En 2014, c'est quelque 2'000 bulletins qui ont été récoltés et traités.

Le contrôle de la taille des haies a engendré 25 courriers de la part du Service. Sur ce nombre, l'entier des propriétaires a satisfait aux exigences et aucun rappel n'a dû être émis avec un nouveau délai.

En 2014, la police a aussi traité quelque 150 courriers pour aviser nos aînés du Plan canicule. Le service s'occupe de contacter nos aînés depuis 2011. Dès lors, toutes les personnes âgées de plus de 75 ans et vivant seules sont avisées de la possibilité d'être contactées, voire visitées, en cas de déclenchement du plan canicule.

Le contrôle des eaux de la piscine du Collège de Bois-Murat instauré il y a plusieurs dizaines d'années, consiste au prélèvement d'échantillons des eaux de la piscine communale à destination du Laboratoire cantonal, par des fonctionnaires assermentés, en l'occurrence, à l'époque, par le personnel de la Police communale. Dès lors, c'est M. Philippe Boichat qui procède une fois par mois auxdits prélèvements et qui les transmet au laboratoire du Service d'hygiène situé sur le site du CLE (Centre de Laboratoire d'Epalinges) au chemin des Boveresses 155. Les résultats nous sont ensuite communiqués par retour de courrier. A noter qu'à ce jour, tous les contrôles se sont révélés négatifs.

Au registre communal des chiens, le Service a procédé à 118 mutations (départs, arrivées, décès et acquisitions) et recensé 462 chiens.

On note des interventions à 8 reprises pour faire enlever des voitures hors d'usage (5). 74 objets trouvés (73) et 29 perdus ont été enregistrés.

CONTROLE DES HABITANTS

Le CH a enregistré 4'105 mutations, à savoir : 1'163 arrivées et naissances (1'133 en 2013), 1'056 départs et décès (985). Il s'est occupé en outre de 2'859 dossiers d'étrangers (3'008). Ces mutations concernent uniquement la population résidente de la commune, mais pas celle en séjour.

Les autres évènements (mariages, divorces, changements d'adresses, etc.) ne sont pas comptabilisés mais ils conduisent, chaque fois, à la mise à jour du fichier.

Au 31 décembre 2014, Epalinges comptait 9'115 habitants contre 8'972 une année auparavant, selon la répartition suivante : 3'905 femmes (3'3'838 en 2013), 3'638 hommes (3'523), 802 filles (787), 839 garçons (824). La population suisse était au nombre de 6'381 (6'416) ou 70.01 % (71.52 %).

FEU

Janvier 2014, la collaboration qui rapprochait depuis plusieurs années les sapeurs-pompiers d'Epalinges de la zone foraine des Râpes ainsi que ceux de Savigny a pris fin après plusieurs années chargées d'une saine camaraderie. S'en sont suivi de très nombreuses réunions visant à mettre en place le rapprochement du SDIS d'Epalinges avec le SDIS de Lausanne.

Toutes les tâches indispensables au respect du standard de sécurité qu'est en droit d'attendre la population de notre région, sont intégralement réalisées par des sapeurs-pompiers volontaires. Ces derniers, hommes et femmes, effectuent un travail exemplaire qui n'est que trop rarement relevé et ce bien souvent au détriment de leur vie privée ou professionnelle.

Le corps des sapeurs-pompiers était composé de 51 membres répartis comme suit : 35 membres du DPS (31 hommes et 4 femmes) – 11 membres du DAP (10 hommes et 1 femme) et 5 recrues (3 hommes et 2 femmes), l'Etat-major est composé de 6 membres (le poste de chef du DAP étant à repourvoir, suite à la défection de Savigny). Les 5 recrues ont suivi avec une excellente assiduité tout le cursus de formation et ont été promues au rang de sapeurs lors de l'exercice de compagnie du mois de novembre.

Les interventions sont assumées par le DPS (détachement de 1^{er} secours), selon le schéma suivant : du lundi au vendredi, le groupe A assure toutes les missions de 06.00 à 18.00 ; en dehors de ces heures et le week-end, les missions sont assurées par le reste du personnel du DPS (groupes E et F), toute personne disponible sur la commune se rendant en caserne. Cette organisation, effective depuis 2013, porte toute satisfaction, car es sapeurs intégrés dans le groupe G (jeunes membres du DPS), sont particulièrement motivés à acquérir de l'expérience et sont donc très présents sur le terrain. Le DAP, quant à lui, est mobilisable à la demande du chef d'intervention dans le cas d'alarme de grande ampleur.

En 2014, l'instruction a encore une fois été de très bonne qualité grâce à une équipe instruction compétente et très motivée ; il y a eu 12 exercices ARI, 10 exercices DPS et 3 exercices pour l'ensemble du SDIS. L'ensemble des cours et exercices suivis au cours de l'exercice 2013, par l'ensemble du SDIS, représente un total de 2331 heures. De plus, une nouvelle formation destinée spécifiquement aux machinistes TP a été organisée à deux reprises au cours de l'année.

Le premier jeudi de novembre 2013 a eu lieu le recrutement cantonal sous l'égide de la FVSP. Des courriers individuels ont été envoyé aux palinzards âgés de 18, 19, 29 et 30 ans, soit environ 450 personnes; une vingtaine d'affiches publicitaires ont également été déposées sur le territoire communal. Une dizaine de personnes se sont présentées lors de la soirée de recrutement et cinq se sont inscrites.

En chiffres, l'activité du service du feu a été la suivante : 100 interventions, soit 1198.93 heures d'interventions, (21 feux, 11 inondations, 38 déclenchements d'alarme automatique, 12 sauvetages de personnes ; 1 sauvetage d'animal ; 8 préventions ECA; 3 préventions non ECA ; 3 sécurisation de route ; 3 interventions techniques) représentant un total de 1209.31 heures de travail.

Lors de l'édition 2014 du Téléthon, les animations, buvettes et cantine, ainsi que la vente des peluches, organisées par le SDIS d'Epalinges a permis de faire un don de CHF 7'834.70 au Téléthon Suisse.

Le parc de véhicules n'a pas évolué, il est actuellement composé de : 1 tonne pompe Iveco Magirus (propriété ECA), 1 Mercedes 416 CDI 4x4 (propriété communale), 1 Mitsubishi Canter Fuso & C 18 Inondation (propriété communale), 1 Toyota 4x4 Hi-Ace transport de personnes (propriété communale), 1 remorque ARI (propriété ECA), 1 motopompe Type 2PC (propriété communale), 1 échelle remorquable (propriété communale), 1 Renault Kangoo (d'occasion) a été acheté pour l'officier de service. Ce véhicule a été aménagé de plans ainsi que du matériel nécessaire pour la gestion administrative des interventions; il est conçu pour gérer l'ensemble du territoire conventionné.

Comme chaque année, le SDIS d'Epalinges a participé au traditionnel concours cantonal des sapeurs-pompiers et s'est classée au 2^{ème} rang dans la catégorie Tonne-Pompe, avec la mention "meilleure donnée d'ordre" au sergent, feu Gaël Stalder. La participation à ce concours permet aux sapeurs-pompiers y participant d'approfondir les connaissances travaillées lors des exercices et d'obtenir des automatismes très importants tant au point de vue de la sécurité personnelle que des délais d'intervention.

L'Adjudant EM Joël Mellina a poursuivi sa mission de prévention. A ce jour, 170 cylindres à clés ont été installés sur le territoire communal, permettant ainsi au service du feu d'accéder aux bâtiments en tout temps. Le concept d'évacuation du complexe scolaire de Bois-Murat a été finalisé au printemps 2014 et été présenté au personnel enseignant au mois de mars; les maîtres et maîtresses ont pu enseigner à leurs élèves les comportements à adopter au mois d'avril. Un exercice surprise a eu lieu le 28 août. Celui-ci a confirmé la pertinence des mesures prises car l'ensemble des occupants sont sortis en 8 minutes, et après 16 minutes seulement, l'effectif était vérifié et personne ne manquait à l'appel. Ce concept n'est qu'une première étape, qui sera adapté à chaque bâtiment scolaire de la commune.

PROTECTION CIVILE

Interventions

Il convient, en préambule, de différencier les interventions au profit des collectivités (art. 27a LPPCi) et les interventions en situation d'urgence (art. 27 LPPCi).

Huit cours ont été mis sur pied pour le soutien aux manifestations totalisant 1'913 jours de service. La prestation la plus importante pour 2014 restera l'engagement au profit du meeting Air14, représentant à lui seul 1'265 jours de service.

Dans le domaine des interventions en situation d'urgence, le service de piquet a été alarmé à douze reprises alors que, dans deux cas, des mesures plus importantes ont été activées, à savoir :

- alarme de la Formation d'Intervention Régionale (FIR) afin d'assurer la déviation de trafic en soutien à la police cantonale sur l'A9 ;
- mise en place d'une planification afin de garantir un accueil de 600 personnes en vue d'une évacuation d'urgence suite à l'incendie de l'entreprise Thévenaz-Leduc à Ecublens.

De plus, la Division de la Protection Civile a été largement impliquée dans le cadre du plan DIAM, particulièrement son plan « Canicule » (lequel n'a pas été déclenché).

Collaboration (interne et externe)

La protection civile a collaboré en matière d'assistance avec la police cantonale et l'état-major cantonal de conduite (EMCC) dans le cadre du plan d'engagement Amok (cas d'un tireur actif). Elle a également appuyé l'organisateur de Air14, manifestation au cours de laquelle près de 140 personnes ont été engagées sur 13 jours, notamment dans le domaine de la cellule renseignements du poste de commandement sécurité ainsi que dans le cadre du concept de personnes perdues sur le site de la manifestation. En novembre, l'exercice « Tornado » a permis d'effectuer des missions d'évacuation de biens culturels, d'assistance et de sécurisation. D'autre part, il est à noter la collaboration à l'exercice « CIMI » qui impliquait la formation des futurs médecins militaires, ainsi qu'un appui au Service de la Sécurité Civile et Militaire (SSCM) et l'Office Fédéral de la Protection de la Population en matière d'instruction.

Matériel, équipement, constructions et abris

Sur la base des directives fédérales, et avec l'aide du SSCM, une liste du matériel désuet avait été établie en 2010. Une partie de ce matériel a été détruite et une autre partie a été remise à l'Organisation Internationale de Protection Civile. Cette opération de remise étant importante, elle sera poursuivie en 2015. Dans le cadre du concept d'assistance, 240 lits pliables ont été acquis et conditionnés par palettes de 30 pièces.

Durant l'année, le personnel de la section logistique a mis, à 17 reprises, les constructions protégées à disposition de sociétés pour des séjours de plus ou moins courte durée.

La construction de Coteau-Fleuri est toujours louée par l'Etablissement Vaudois d'Accueil des Migrants (EVAM) pour l'accueil des réfugiés alors que la construction de la Vallée de la Jeunesse est à disposition de la Direction de l'enfance, de la jeunesse et de la cohésion sociale, pour l'opération « Accueil des sans-abris », depuis le mois de septembre 2014 jusqu'au mois d'avril 2015.

En outre, il est à noter que les constructions du Mont-sur-Lausanne (Crétalaison) et d'Epalinges (Ofréquaz) sont également occupées par l'EVAM pour l'accueil de requérants d'asile.

Contrôle périodique des abris

Le nombre d'abris contrôlés pour 2014 s'élève à 343. Le résultat de ces contrôles se décompose de la façon suivante :

- 304 abris jugés en ordre (94%) ;
- 2 abris comportant des défauts mineurs (0.6%) ;
- 12 abris comportant des défauts graves (4%).

Essai annuel des sirènes

Les sirènes ont été déclenchées le 5 février par le Centre de Traitement des Alarmes (CTA) de Pully à 13h30, et manuellement à 13h40. En définitive, toutes les sirènes (63) ont fonctionné, sauf une sur déclenchement à partir du CTA et sept sur déclenchement manuel.

Véhicules

Un véhicule à pont a été changé cette année. Le véhicule équipé pour le ravitaillement a, quant à lui, été retiré en raison de frais de remise en état trop élevés. En outre, deux véhicules de traction remis en prêt par le SSCM ont été transférés à deux Organisations Régionales de Protection Civile (ORPC) voisines.

Formation

Les jours de service destinés à la formation sont fractionnés en rapports préparatoires, cours de cadres et cours de répétition. La vision des engagements, tant au profit des partenaires que pour des situations d'urgence, reste une priorité qui dicte la stratégie de la formation. Pour l'essentiel, les cours de répétition ont porté sur :

- La conduite et la technique de travail en état-major ;
- La prise en charge de personnes d'un EMS et l'accueil de celles-ci ;
- Le perfectionnement des engins de sauvetage dans les décombres et la construction d'ouvrages en bois ;
- Le perfectionnement dans le domaine de la télématique.

Engagement des volontaires et des miliciens

5'504 jours ont été accomplis en 2014, soit 500 jours de plus qu'en 2013. Cette augmentation provient essentiellement des engagements importants tels que Air14 et Tornado. Il est à relever que toutes les prestations effectuées dans le cadre de la protection civile le sont majoritairement par une structure de milice. Sur un bataillon d'un effectif de 1'200 personnes, seuls 18 professionnels assurent la gestion et l'encadrement. Les cours de répétitions destinés à maintenir le niveau d'engagement de la milice ont touché les domaines de l'appui (pionnier et sauvetage), de l'assistance, de l'aide à la conduite (renseignements et télématique) ainsi que de la logistique. Ils représentent le 65% des activités, le solde étant essentiellement voué à la collaboration avec les partenaires de la Ville de Lausanne et l'appui aux collectivités.

Spécificités

L'ORPC étant intégrée au Service de Protection et de Sauvetage de Lausanne, cette dernière fonctionne différemment d'une autre ORPC du canton. La collaboration avec les partenaires de la protection de la population s'en trouve accrue et régulière.

Au surplus, étant doté d'une structure professionnelle élargie, l'encadrement des miliciens permet de maintenir une capacité à l'engagement efficace.

SECURITE SOCIALE

AGENCE COMMUNALE D'ASSURANCES SOCIALES

Les frais de fonctionnement relatifs aux agences d'assurances sociales de l'association RAS comprennent les salaires du personnel, les frais de mobilier et de matériel informatique, de même que tous les frais de bureau habituels. Ils tiennent compte aussi de la location des locaux nécessaires. La dépense totale est répartie entre les communes signataires sur la base du nombre d'habitants.

Suite au déplacement du bureau technique communal à la Maison Palinzarde, nous avons effectué le réaménagement du local sis au rez-de-chaussée de la Maison de commune, afin d'y accueillir le bureau de l'agence sociale.

La surface des nouveaux locaux étant inférieure à celle précédemment occupée (36 m² contre 50 m²), une nouvelle convention, applicable au 1^{er} janvier 2013, a été passée avec la RAS, fixant à CHF 6'372.00 le loyer annuel, charges incluses. Il est également perçu : un forfait de CHF 400.00 pour la consommation électrique et des frais de conciergerie CHF 800.00 (inclus produits de nettoyage). L'accès aux données informatiques du bureau du contrôle des habitants (registre des habitants) est accordé sans contrepartie financière.

REGIMES SOCIAUX

Le système mis en place concernant la péréquation intercommunale ne permet pas aux communes de connaître le montant définitif leur incombant pour l'année précédente, avant l'été de l'année suivante.

Pour 2014, la participation provisoire payée par Epalinges, au moment de la présente rédaction, se monte à CHF 8'299'430.00 (CHF 7'225'185.30 en 2013).

De plus, le solde 2013 rétrocédé par le Canton figure également dans les comptes 2014, à savoir CHF 27'500.00 (CHF 642'411.80 reversés en 2013). Le décompte final est attendu pour le mois de juillet 2015.

ASSOCIATION RAS EST LAUSANNOIS ORON-LAVALAUX

L'association régionale pour l'action sociale (RAS) Est lausannois-Oron-Lavaux a été constituée le 28 septembre 1998; son siège est à Pully, à l'avenue de Villardin.

Les dépenses de fonctionnement du Centre social régional (CSR) ont été intégralement couvertes par l'enveloppe cantonale accordée par la LOF (Loi sur l'organisation et le financement de la politique sociale).

La participation communale à la régionalisation des agences communales d'assurances sociales se monte à CHF 124'368.50 (CHF 140'450.00 - solde 2013 de CHF 16'081.50), contre CHF 140'884.15 en 2013 (CHF 143'220.00 - solde 2012 de CHF 2'335.85), soit CHF 15.90 par habitant (CHF 16.60 en 2013), ce qui représente une baisse de 4.22 % par rapport à 2013.

OFFICE COMMUNAL DU TRAVAIL / OFFICE REGIONAL DE PLACEMENT

Le suivi des personnes à la recherche d'un emploi est assuré par l'ORP (office régional de placement). Cet office organise des entretiens périodiques et s'occupe aussi de la mise sur pied des programmes d'emplois temporaires subventionnés.

La nouvelle Loi sur l'emploi est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2006. Les missions des communes ont été supprimées pour les questions liées au marché du travail et à la politique de l'emploi. Les personnes sans emploi doivent désormais s'adresser directement à l'ORP. En matière de protection des travailleurs, la tâche est confiée à l'Inspection cantonale du travail. En matière de main-d'œuvre étrangère, la priorité du travailleur indigène n'est pas examinée pour les ressortissants de l'Union européenne et de l'AELE; le préavis communal est devenu sans objet.

Le taux de chômage du canton de Vaud est passé de 5.3 % en décembre 2013 à 5,1 % en décembre 2014, soit une baisse de 0,2 %. A fin 2014, Epalinges comptait 221 demandeurs d'emploi, dont 161 chômeurs, soit un taux de chômage de 3,7 %.

Depuis le 1^{er} janvier 2006, la participation financière des communes aux mesures actives de réinsertion professionnelle à l'intention des chômeurs est incluse dans la facture sociale.

ACCUEIL DE L'ENFANCE

Pour l'Association de l'Accueil de l'Enfance d'Epalinges l'année 2014 a été marquée par la continuité dans la gestion, dans l'attente de la nouvelle structure d'accueil parascolaire de l'Ofréquaz, qui ouvrira ses portes en janvier 2016. Il convient cependant de relever l'implication du comité et l'intensification des coordinations avec l'établissement scolaire qui se déroulent dans un esprit constructif dans l'intérêt des écoliers et de leur famille. Par ailleurs, la saine gestion des finances a permis à l'AAEE de ne pas recourir à la totalité de la subvention communale prévue au budget.

642 enfants bénéficient des prestations de l'accueil de l'enfance soit 65 % des enfants âgés entre 0 et 10 ans. Les différentes structures d'accueil collectif sont complètes à l'exception de quelques demi-journées, une vingtaine de famille sont en liste d'attente.

Accueil préscolaire : répartition et occupation des places

Structures	Nbre de places autorisées	Taux d'utilisation par place	Nbre d'enfants accueillis	Taux d'occupation par enfant
La Pépinière	40	84%	87	46%
Le Jars'din	66	89%	132	50%
La Ribambelle	17	84%	35	49%
Total	123	87%	254	48%

Le taux d'utilisation de 87% montre l'occupation moyenne des trois structures, compte tenu des places offertes par chacune. Il reste stable par rapport à l'année 2013(88%) Si le 100% n'est pas atteint, c'est principalement dû au fait qu'il subsiste des places disponibles le mercredi après-midi et/ou le vendredi après-midi. C'est en effet durant ces plages horaires que les parents se rendent le plus souvent disponibles pour leurs enfants.

Le taux d'occupation par enfant de 48% montre que les enfants passent près de 2 jours et demi par semaine dans les différentes structures.

Accueil parascolaire répartition et occupation des places

Structures	Nbre de places autorisées	Taux d'utilisation par place	Nbre d'élèves accueillis	Taux d'occupation par élèves
La Trottinette	60	95%	103	58%
La Courte-échelle	144	75%	204	71%
Total	204	81%	307	66%

Le taux de 81% montre l'occupation moyenne des deux structures, compte tenu des places offertes par chacune. Il reste également stable par rapport à 2013(80%). Comme pour l'accueil préscolaire, ce sont les mercredis et vendredis après-midi où des places disponibles subsistent. Cependant, toutes les places sont occupées les autres jours de la semaine pour la plage horaire midi et deux heures. Cette situation est plus marquée à la Courte-échelle qu'à la Trottinette

Le taux d'occupation par élève indique que ceux-ci utilisent les prestations d'accueil en moyenne 3 jours par semaine.

Accueillantes en milieu familial (AMF)

Les 14 AMF (Accueillantes en Milieu Familial) accueillent 46 enfants en âge préscolaire et 35 en âge parascolaire.

ASSOCIATIONS

APROMAD

L'année 2014 a été plus particulièrement marquée par la mise en place du projet IRIS qui a entraîné une refonte complète des procédures de travail ainsi que la réorganisation de la répartition des tâches et responsabilités au sein des CMS. Les collaborateurs et collaboratrices ont dû mener de front l'apprentissage de ces nouvelles pratiques tout en assurant les prestations liées à la mission des soins à domicile ainsi que le maintien de la qualité des soins et des contacts avec les clients. Au terme de cette année particulière nous pouvons que considérer que le défi a été relevé.

Plus précisément nous tenons à mettre en évidence quelques éléments qualificatifs qui ont marqué cette année.

Chaque collaborateur a vu son activité se modifier, a dû apprendre à travailler autrement et a su faire face à cette révolution. Les équipes ont été accompagnées et soutenues remarquablement par leurs responsables, les cliniciennes, les membres du groupe de direction et les personnes support de l'AVASAD. Nous tenons à les remercier et à les féliciter.

Dans la perspective de faciliter le retour à domicile des patients, un partenariat entre le CHUV et les AFA a été mis en place afin de prendre en charge des situations dans un délai de 6 heures. Pour soutenir les CMS, une équipe RAD, gérée par la FSL, a été créée. Simultanément, depuis avril 2014, un projet avec la PMU permet des antibiothérapies parentérales ambulatoires à domicile, administrées par les infirmières des CMS soutenues, si nécessaire, par le BEA.

A l'énergie exigée par ces changements s'est ajoutée celle mobilisée pour assurer l'ensemble des prestations habituelles dont le nombre d'heures a augmenté de 7 % en 2014.

En 2014, les collaborateurs de L'Apromad ont célébré les 20 ans de l'association. Ce fut un moment propice pour voir l'évolution de l'association et du nombre de ces collaborateurs, présents dans une grande majorité. Ce fut également un moment de partage, de rire et de plaisir.

A tous ces bouleversements, s'ajoute le départ de Madame Patrizia Clivaz-Luchez, directrice de l'APROMAD depuis 15 ans, qui a fait valoir son droit à une retraite anticipée.

La contribution 2014 de la commune à l'AVASAD s'est élevée à CHF 685'022.10. Elle tient compte de l'augmentation de la population moyenne vaudoise, de l'impact du vieillissement de la population, ainsi que des prestations demandées par les clients actuels.

PRO FAMILIA

La participation facultative habituellement versée par Epalinges à Pro Familia, fait désormais partie intégrante de la facture sociale.

Conclusions

Madame la Présidente,
Mesdames les Conseillères,
Messieurs les Conseillers,

Nous concluons le présent rapport, en vous priant de bien vouloir voter les conclusions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL D'EPALINGES

- Vu le rapport de gestion présenté par la Municipalité,
- Ouï le rapport de la Commission de gestion,

APPROUVE

la gestion de l'exercice 2014 et en donne décharge aux organes responsables.

Approuvé par la Municipalité dans sa séance du 20 avril 2015.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic :

Le Secrétaire :

Maurice Mischler

(LS)

Alexandre Good

Liste des abréviations

AAEE	Association pour l'accueil de l'enfance à Epalinges
ACI	Administration cantonale des impôts
APROMAD	Association pour la promotion de la santé et le maintien à domicile
ASSS	Association Suisse des services des Sports
AVASAD	Association vaudoise d'aide et de soins à domicile
BC	Bureau de coordination
BEFH	Bureau de l'égalité entre les femmes et les hommes
CADEV	Centrale d'achats
CAJE	Centre d'animation des jeunes d'Epalinges
CAMAC	Centrale des autorisations de construction
CGN	Compagnie générale de navigation
CHUV	Centre hospitalier universitaire vaudois
CIGM	Centre intercommunal de glace de Malley
CIP	Caisse intercommunale de pensions
CLE	Centre de laboratoire Epalinges
CLE	Coopérative du logement à but social Epalinges
CODIR	Comité directeur
COPIL	Comité de pilotage
CRIDEC	Centre de ramassage et d'identification des déchets spéciaux
CRPS	Conseils généraux de prévention et de sécurité
CUS	Coefficient d'utilisation du sol
CVE	Centre de vie enfantine
DDP	Droit distinct permanent
DECS	Département de l'économie et du sport
DES	Département de la sécurité et de l'environnement
DFIRE	Département des finances et des relations extérieures
DFJC	Département de la formation, de la jeunesse et de la culture
DGE	Direction générale de l'environnement
DGEO	Direction générale de l'enseignement obligatoire
DGEP	Direction générale de l'enseignement post-obligatoire
DGES	Direction générale de l'enseignement supérieur
DIRH	Département des infrastructures et des ressources humaines
DIS	Département des institutions et de la sécurité
DP	Domaine public
DSAS	Département de la santé et de l'action sociale
DSI	Direction des systèmes d'information
DTE	Département du territoire et de l'environnement
EH	Equivalent-habitant
EMS	Etablissement médico-social
ETP	Equivalent Temps Plein
GROPIL	Groupe de pilotage
LADB	Loi sur les auberges et débits de boissons
LEO	Loi sur l'enseignement obligatoire
LTO	Cassette au lithium pour sauvegarde
MPGA	Modification du plan général d'affectation
NETAPP	Système de stockage informatique
OAE	Service des affaires extérieures
OAJE	Organisme de l'accueil de jour des enfants
OCTP	Office des curatelles et tutelles professionnelles
OFROU	Office fédéral des routes
OIT	Service d'information sur le territoire

PAC	Plan d'affectation cantonal
PAE	Plan d'action énergie
PALM	Projet d'agglomération Lausanne-Morges
PDCant	Plan directeur cantonal
PDCM	Plan directeur communal de mobilité
PDL	Plan directeur localisé
PER	Plan d'études romand
PGEE	Plan général d'évacuation des eaux
PIMEMS	Programme d'investissements de modernisation des EMS
POLCANT	Police cantonale
PPA	Plan partiel d'affectation
PPE	Propriété par étage
PQ	Plan de quartier
RAS	Régionalisation de l'action sociale
RDU	Revenu déterminant unifié
RF	Registre foncier
RPGA	Règlement du Plan général d'affectation
SAGEFI	Service d'analyse et de gestion financière
SAGR	Service de l'agriculture
SAN	Service des automobiles et de la navigation
SASH	Service des assurances sociales et de l'hébergement
SCAV	Service de la consommation et des affaires vétérinaires
SCL	Service des communes et du logement
SDCL	Schéma directeur centre Lausanne
SDE	Service de l'emploi
SDT	Service du développement territorial
SEPS	Service de l'éducation sportive et du sport
SERAC	Service des affaires culturelles
SESAF	Service de l'enseignement spécialisé et appui à la formation
SIL	Services industriels de Lausanne
SIT	Service d'information du territoire
SJL	Service juridique et législatif
SM	Service de la mobilité
SPAS	Service de la prévoyance et de l'aide sociales
SPECO	Service de la promotion économique et du commerce
SPEN	Service pénitentiaire
SPEV	Service du personnel de l'Etat
SPJ	Service de protection de la jeunesse
SPOP	Service de la population
SR	Service des routes
SSCM	Service de la sécurité civile et militaire
SSP	Service de la santé publique
STEP	Station d'épuration
SUVA	Caisse nationale d'assurance accidents
UAT	Unité d'accueil temporaire
UCA	Conseil et appui en management et organisation
UCV	Union des Communes Vaudoises
UDD	Unité du développement durable
UOF	Opérations foncières